

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1992 B 01469

Numéro SIREN : 355 801 929

Nom ou dénomination : BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL

Ce dépôt a été enregistré le 07/02/2024 sous le numéro de dépôt 1709

CERTIFIE CONFORME

BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL

Société Anonyme au capital de 1 711 279 700 €
Siège social : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67913 STRASBOURG Cedex 9
RCS Strasbourg B 355 801 929

<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 MAI 2023</p>

[...]

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de répartir le bénéfice de l'exercice de 913 623 423,18 euros majoré du report à nouveau de l'exercice antérieur de 317 935,04 euros, soit la somme de 913 941 358,22 euros comme suit :

- de verser un dividende de 5,34 euros à chacune des 34 225 594 actions existantes au 31 décembre 2022 ;
soit une distribution globale de 182 764 671,96 euros.

Ces dividendes sont éligibles à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI ;

- de verser une somme de 2 275 020 euros à la réserve légale afin d'atteindre le plafond réglementaire de 10% du capital social ;
- d'affecter à la réserve facultative un montant de 728 000 000 euros ;
- de reporter à nouveau le solde de 901 666,26 euros.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, il est rappelé que les dividendes versés par action au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	2019	2020	2021
Montant unitaire en €	8,90 €	3,02 €	6,72 €
Dividendes éligibles à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI	OUI	OUI	OUI

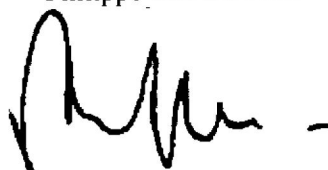
CETTE RESOLUTION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE

[...]

Certifié conforme

Le 16 mai 2023

Le secrétaire de l'assemblée
Philippe LEFEUVRE



CERTIFIE CONFORME

BANQUE FÉDÉRATIVE
Crédit & Mutuel

DELEGATION DE POUVOIR

Je soussigné, Philippe LEFEUVRE, Secrétaire Général de la société :

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Agissant au nom de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, société anonyme au capital de 1 711 279 700 €, ayant son siège social 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen à 67000 Strasbourg, immatriculée au RCS de Strasbourg sous le numéro 355 801 929,

En vertu d'une délégation de pouvoirs qui m'a été consentie le 26 avril 2022 par M. Daniel BAAL, lui-même agissant en sa qualité de directeur général de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, et dans le cadre de mes fonctions,

Donne pouvoir, avec faculté d'agir séparément, à :

LAFOND Aurore et RASOLOHERY Miora
Secrétariat Général (SGG) de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

En charge de la gestion de la vie juridique et sociale de la **Banque Fédérative du Crédit Mutuel**, susvisée,

et

Lextenso
Annonces & Formalités

La société « LEXTENSO »
La Grande Arche – Paroi nord - 1, Parvis de la Défense
92044 Paris La Défense
RCS Nanterre 552 119 455

De, sous toutes les formes, y compris sous forme dématérialisée :

- faire pour moi et en mon nom toute formalité d'inscription modificative ou complémentaire ou d'immatriculation secondaire auprès de tout centre de formalités des entreprises ou du greffe du registre du commerce de tout tribunal compétent, au nom et pour le compte de la société,
- à cet effet, déposer et certifier tous documents, signer toutes pièces et tous bordereaux et, généralement, faire le nécessaire.

Cette autorisation est permanente et les bénéficiaires pourront certifier conforme toutes copies des présentes, lesquelles copies seront délivrées où besoin sera et pour valoir et servir ce que de droit.

Fait à Paris, le 24/01/2024



CERTIFIE CONFORME

BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

PricewaterhouseCoopers France

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex
S.A.S. au capital de € 2 510 460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles
et du Centre

KPMG S.A.

Tour EQHO
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris-La Défense cedex
S.A. au capital de € 5 497 100
775 726 417 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles
et du Centre

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés****(Exercice clos le 31 décembre 2022)**

A l'assemblée générale
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL
4, RUE FRÉDÉRIC-GUILLAUME RAIFFEISEN
67000 STRASBOURG

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas

fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Risque de crédit et évaluation des dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle

Les banques du groupe BFCM sont exposées à des risques de crédit inhérents à leurs activités, notamment pour ce qui concerne les prêts à la clientèle.

A ce titre et comme indiqué dans la note 1-II-1-8 de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe comptabilise des dépréciations selon le modèle de la norme IFRS 9 :

- ▶ Pour les encours sains non dégradés (statut 1) et sains dégradés (statut 2), le provisionnement est réalisé sur la base des pertes de crédit attendues respectivement à douze mois et à maturité.
- ▶ Pour les encours douteux (statut 3), la dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte notamment de l'effet des garanties.

Le classement des encours entre les différents statuts prévus par la norme IFRS 9 et l'évaluation des pertes de crédit attendues ou avérées pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requièrent l'exercice d'un jugement accru et la prise en compte d'hypothèses par le groupe BFCM, notamment pour :

- ▶ Déterminer les modalités d'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit pour classer les encours en statuts 1 et 2 ou du

S'agissant des encours classés en statuts 1 et 2, les travaux que nous avons réalisés ont consisté à :

- ▶ Prendre connaissance, lors d'une revue critique, des conclusions des travaux réalisés par les commissaires aux comptes du groupe Crédit Mutuel sur les options méthodologiques et les modèles de dépréciations définis par la Direction. Ces travaux ont couvert en particulier :
 - ▶ Un examen du dispositif mis en place pour classer les créances entre les différents statuts et évaluer le montant des pertes de crédits attendues ;
 - ▶ Un examen des méthodes et des mesures retenues pour les différents paramètres et les modèles de calcul des pertes de crédits attendues,
 - ▶ L'analyse des modalités de détermination des différents scénarios macroéconomiques retenus pour le calcul des corrections de valeur, ainsi que l'information financière afférente ;
 - ▶ La réalisation de tests sur la qualité des données ainsi que des contrôles réalisés sur les systèmes d'information utilisés dans la détermination des pertes de crédit attendues ;

risque avéré (statut 3), en fonction notamment des secteurs d'activité ;

- ▶ Estimer le montant des pertes de crédit pour les différents statuts, notamment sur les secteurs jugés comme les plus vulnérables par la Direction et en tenant compte des dispositifs de soutien mis en place.

Comme présenté dans la note 10c de l'annexe aux comptes consolidés, au 31 décembre 2022, le montant total des encours bruts de prêts à la clientèle s'élève à 330 282 M€ et le montant total des dépréciations s'élève à 8 003 M€.

Compte tenu de l'importance du jugement dans l'appréciation du risque de crédit et la détermination des dépréciations sur prêts à la clientèle (statuts 1 à 3), en particulier, dans un contexte d'incertitudes persistantes marqué par le conflit en Ukraine, les tensions sur les matières premières et l'énergie, ainsi que le retour de l'inflation et une hausse rapide des taux d'intérêts, nous avons considéré que le classement des encours de crédit à la clientèle entre les différentes catégories prévues par la norme IFRS 9 et l'évaluation des dépréciations comptabilisées constituaient un point clé de l'audit.

- ▶ Réaliser des travaux d'analyse de données relatifs à la correcte classification des encours par catégorie (statuts 1 et 2) ;
- ▶ Examiner les rapprochements réalisés entre les données des outils informatiques de calcul des pertes attendues et la comptabilité ;
- ▶ Analyser les évolutions du portefeuille et des niveaux de dépréciation, par statut et pour une sélection d'entités entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 afin d'en apprécier la cohérence d'ensemble.

S'agissant des encours classés en Statut 3, nous avons examiné les processus et testé les contrôles mis en place par votre groupe pour identifier les prêts et créances présentant un risque de défaut avéré, ainsi que les procédures d'estimation des dépréciations correspondantes, dans un contexte d'incertitudes persistantes marqué par le conflit en Ukraine, les tensions sur les matières premières et l'énergie, ainsi que le retour de l'inflation et une hausse rapide des taux d'intérêts. Les travaux ont principalement consisté à examiner :

- ▶ L'application des règles de classement des encours en statut 3 sur un échantillon de créances ;
- ▶ Les dispositifs qui garantissent la qualité des données utilisées en faisant appel à nos spécialistes en systèmes d'information ;
- ▶ Le processus de suivi du risque de crédit, en prenant connaissance des conclusions des comités spécialisés en charge du suivi des créances en statut 3 et de la comptabilisation des dépréciations associées ;
- ▶ Les principales hypothèses retenues pour l'estimation des dépréciations individuelles sur un échantillon de dossiers de crédits de la banque de financement, et contrôler la documentation de la note de crédit ;
- ▶ L'évolution dans le temps des indicateurs clés : rapport des encours en statut 3 sur les encours totaux et taux de couverture des encours en statut 3 par des dépréciations. Chaque fois qu'un indicateur s'est écarté de la moyenne nous avons analysé les écarts constatés.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.

■ **Evaluation des instruments financiers complexes classés en niveaux 2 et 3 de juste valeur**

Dans le cadre de ses activités de marchés pour compte propre et de trésorerie groupe et en lien avec son offre de services à la clientèle, votre groupe détient des instruments financiers à des fins de transaction.

Ces instruments financiers sont des actifs ou des passifs financiers comptabilisés au bilan pour leur juste valeur ainsi que mentionné dans la note 1. II-1-1-1 « *Prêts, créances, ou titres de dettes acquis* » de l'annexe aux comptes consolidés. La contrepartie de la réévaluation au bilan en date d'arrêté de ces instruments financiers est comptabilisée en résultat.

Comme présenté dans la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés, au 31 décembre 2022, le montant total des instruments financiers classés en niveaux 2 et 3 de juste valeur s'élèvent à 22 877 millions d'euros.

Nous avons considéré que l'évaluation des instruments financiers complexes classés en niveaux 2 et 3 était un point clé de l'audit du fait d'un risque important d'anomalies significatives dans les comptes consolidés car elle requiert l'exercice du jugement, en particulier pour :

- ▶ La détermination des paramètres d'évaluation non observables sur le marché et la catégorisation des instruments selon la hiérarchie de la juste valeur des actifs et des passifs financiers ;
- ▶ L'utilisation de modèles internes d'évaluation ;
- ▶ L'estimation des principaux ajustements d'évaluation permettant de tenir compte des risques de contrepartie ou de liquidité ;
- ▶ L'analyse des écarts éventuels d'évaluation avec des contreparties constatés dans le cadre d'appels de marge.

Nous avons examiné les processus et testé les contrôles mis en place par votre groupe pour identifier et évaluer les instruments financiers complexes et notamment :

- ▶ La gouvernance autour des modèles d'évaluation et les ajustements de valeur ;
- ▶ La justification et la validation indépendante des résultats comptabilisés sur ces opérations ;
- ▶ Les contrôles relatifs aux processus de collecte des paramètres nécessaires à l'évaluation des instruments financiers complexes classés en niveaux 2 et 3.

Des spécialistes en évaluation d'instruments financiers complexes ont été inclus dans notre équipe d'audit. Avec leur assistance, nous avons également :

- ▶ Réalisé nos propres tests d'évaluation sur un échantillon d'instruments financiers complexes ;
- ▶ Analysé les processus internes d'identification et de validation des principaux ajustements de valeur appliqués sur les instruments financiers et leur évolution dans le temps. Nos analyses ont porté sur l'examen des méthodologies retenues sur les réserves de marché et les ajustements de valeur, et le dispositif de gouvernance mis en place pour contrôler les ajustements réalisés ;
- ▶ Examiné les principaux écarts d'appels de marge, afin d'apprécier la cohérence des évaluations précédemment retenues ;
- ▶ Analysé les critères utilisés dans la hiérarchie de la juste valeur tels que décrits dans la note 8 « *Hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan* » de l'annexe aux comptes consolidés.

■ **Evaluation des participations comptabilisées en niveau 3 de juste valeur du pôle capital développement**

Votre groupe détient, à travers des filiales de capital développement, des participations comptabilisées à la juste valeur par résultat.

Ces instruments sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur ainsi que lors des arrêts ultérieurs et jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

La juste valeur en cas de cotation de l'instrument financier sur un marché actif est le prix coté. Pour estimer la juste valeur, lorsque les titres ne sont pas cotés sur un marché actif, votre groupe applique une approche *mark-to-model* fondée notamment sur des données non observables, comme indiqué dans le paragraphe « Détermination de la juste valeur des instruments financiers » de la note 1.3 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés.

En raison du recours au jugement dans la détermination de la juste valeur pour les instruments financiers non cotés et de la complexité de sa modélisation, notamment dans un contexte d'incertitudes persistantes marqué par le conflit en Ukraine, les tensions sur les matières premières et l'énergie, ainsi que le retour de l'inflation et une hausse rapide des taux d'intérêts, nous avons estimé que l'évaluation des participations comptabilisées en niveau 3 de juste valeur du pôle capital développement constituait un point clé de l'audit.

■ Evaluation des écarts d'acquisition

Votre groupe a réalisé des opérations de croissance externe ayant conduit à la comptabilisation d'écarts d'acquisition. Ces écarts d'acquisition s'élèvent à 2 110 millions d'euros en valeur nette au 31 décembre 2022 et sont présentés sur une ligne distincte du bilan et dans la note 19 – Ecart d'acquisition de l'annexe aux comptes consolidés.

Comme indiqué dans la note 1.1.8 de l'annexe aux comptes consolidés, les écarts d'acquisition correspondent à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur des actifs et passifs des entités acquises.

Nous avons examiné les processus et testé les contrôles mis en place par votre groupe associés à l'évaluation des participations comptabilisées en niveau 3 de juste valeur du pôle capital développement.

Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, et sur la base d'un échantillon, nos travaux ont également consisté à :

- ▶ Analyser les méthodes et les données de valorisation non observables retenues par votre groupe pour les lignes évaluées sur la base d'une approche *mark-to-model*, et apprécier la prise en compte du contexte dans les données utilisées pour la valorisation ;
- ▶ Contrôler, le cas échéant, que la valorisation retenue par votre groupe était comparable au prix observé lors d'une transaction similaire et récente.

Nous avons pris connaissance des processus mis en place par le groupe pour mesurer le besoin de dépréciation des écarts d'acquisition.

Les travaux effectués avec l'aide de nos experts en évaluation et modélisation pour examiner la valeur recouvrable déterminée par votre groupe ont notamment consisté en :

- ▶ Une analyse de la méthodologie retenue ;
- ▶ Une appréciation des principaux paramètres et des hypothèses utilisés par comparaison avec les données de marché disponibles.

Les écarts d'acquisition sont affectés à des unités génératrices de trésorerie (UGT) et font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an ou dès la présence d'un indice de perte de valeur. Lorsque leur valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée. Comme indiqué dans la note 19 de l'annexe aux comptes consolidés, la valeur recouvrable est déterminée selon deux méthodes :

- ▶ La juste valeur nette des coûts de vente, qui est fondée sur l'observation des multiples de valorisation sur des transactions comparables ou des paramètres de marché retenus par les analystes sur des entités aux activités similaires ;
- ▶ La valeur d'utilité, qui repose sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus.

S'agissant de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie reposent sur les plans d'affaires moyen terme déterminés par la Direction, puis sur la projection d'un flux à l'infini en fonction d'un taux de croissance à long terme après prise en compte des exigences de fonds propres.

Nous avons considéré que l'évaluation des écarts d'acquisition constituait un point clé de l'audit en raison de :

- ▶ Leur montant significatif au bilan consolidé du groupe ;
- ▶ L'importance du jugement de la Direction dans le choix de la méthode de détermination de la valeur recouvrable et, dans le cas de la valeur d'utilité, des hypothèses de résultats futurs des sociétés concernées et du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie prévisionnels.

■ **Evaluation des provisions mathématiques des contrats d'assurance emprunteurs et des provisions pour sinistres sur les corporels Auto**

Les principes comptables et les règles d'évaluation appliqués aux passifs générés par les contrats des sociétés d'assurance sont ceux de la norme IFRS 4 comme indiqué dans la note 1.II.2.3 « Passifs non financiers » des annexes aux comptes consolidés.

Au 31 décembre 2022, les provisions techniques nettes des contrats d'assurance s'élèvent à 99 217 millions d'euros comme indiqué dans la note 13b «

S'agissant de la méthode reposant sur la valeur d'utilité, nous avons également :

- ▶ Effectué une étude des plans d'affaires prévisionnels à partir desquels ont été déterminés les flux de trésorerie prévisionnels ;
- ▶ Procédé à un recalcul des valeurs d'utilité déterminées par votre groupe pour un échantillon d'écarts d'acquisition ;
- ▶ Analysé les tests de sensibilité disponibles (tels que présentés en note 19) afin d'apprécier la valeur d'utilité retenue.

Pour les provisions spécifiques mentionnées ci-contre les travaux réalisés, avec l'aide d'experts en actuariat, ont principalement consisté à :

- ▶ Analyser la cohérence entre la méthodologie d'évaluation des provisions et les conditions contractuelles ;

Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance » de l'annexe aux comptes consolidés.

Parmi ces passifs, les provisions mathématiques des contrats d'assurance emprunteurs correspondent aux valeurs de rachat des contrats d'assurance-vie et les provisions pour sinistres sur les contrats d'assurance non-vie (corporel Auto) correspondent aux primes non acquises (car relatives à des exercices ultérieurs) et aux sinistres à payer.

L'évaluation de ces provisions fait appel à des méthodes actuarielles qui requièrent l'exercice du jugement professionnel de la direction.

Compte tenu de l'importance du jugement dans leur évaluation, nous avons considéré que les provisions mathématiques des contrats d'assurance emprunteurs et les provisions pour sinistres sur les corporels Auto, constituaient un point clé de l'audit.

- ▶ Analyser la pertinence des hypothèses calculatoires au regard des risques assurés et de la réglementation applicable (taux d'actualisation, tables réglementaires, etc.) ;
- ▶ Vérifier les formules actuarielles utilisées ;
- ▶ Analyser le niveau des provisions pour sinistres survenus mais non encore déclarés ;
- ▶ Revoir des dossiers corporels auto afin d'apprécier le niveau de provisionnement calculé par les ACM.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL par votre assemblée générale du 11 mai 2016 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers France et du 10 mai 2022 pour le cabinet KPMG S.A.

Au 31 décembre 2022, le cabinet PricewaterhouseCoopers France était dans la 7^e année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG S.A dans la 1^{ère} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris-La-Défense, le 12 avril 2023

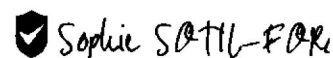
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers France

KPMG S.A.

Laurent Tavernier





Laurent Tavernier
Associé

Arnaud Bourdeille
Associé

Sophie Sotil-Forgues
Associée

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
NORMES IFRS**

**BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT
MUTUEL**

Bilan actif

En millions d'euros	31.12.2021
Caisse, Banques centrales	120 723
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	21 941
Instruments dérivés de couverture	2 128
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	32 014
Titres au coût amorti	3 640
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	57 059
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	286 482
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	449
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	121 042
Actifs d'impôts courants	801
Actifs d'impôts différés	1 364
Compte de régularisation et actifs divers	8 195
Actifs non courants destinés à être cédés	107
Participation aux bénéfices différée	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	839
Immeubles de placement	30
Immobilisations corporelles	2 467
Immobilisations incorporelles	489
Ecart d'acquisition	3 098
Total de l'actif	662 868

Bilan passif

En millions d'euros	31.12.2021
Banques centrales	605
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	12 082
Instruments dérivés de couverture	2 034
Dettes représentées par un titre au coût amorti	121 463
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	76 881
Dettes envers la clientèle au coût amorti	274 257
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	13
Passifs d'impôts courants	581
Passifs d'impôts différés	1 027
Compte de régularisation et passifs divers	9 733
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	117 520
Provisions	2 993
Dettes subordonnées au coût amorti	8 554
Capitaux propres totaux	35 127
Capitaux propres - Part du Groupe	31 282
Capital et réserves liées	6 197
Réserves consolidées	21 759
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	839
Résultat de l'exercice	2 487
Capitaux propres - Intérêts minoritaires	3 845
Total du passif	662 868

COMPTE DE RESULTAT

En millions d'euros	31.12.2021
Intérêts et produits assimilés	9 511
Intérêts et charges assimilées	-3 926
Commissions (produits)	3 950
Commissions (charges)	-1 030
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	879
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	70
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti	1
Produits nets des activités d'assurance	2 236
Produits des autres activités	739
Charges des autres activités	-527
Produit net bancaire	11 902
Charges de personnel	-3 401
Autres charges générales d'exploitation	-2 632
Dot/Rep sur amortissements et dépréciations des immos corporelles et incorporelles	-317
Résultat brut d'exploitation	5 553
Coût du risque de contrepartie	-647
Résultat d'exploitation	4 906
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	62
Gains ou pertes sur autres actifs	-8
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-847
Résultat avant impôt	4 113
Impôts sur les bénéfices	-1 280
Gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées	9
Résultat net	2 842
Résultat - Intérêts minoritaires	356
Résultat net (part du Groupe)	2 487
Résultat de base par action en euros	74
Résultat dilué par action en euros	74

Etat du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

En millions d'euros	31.12.2021
Résultat net	2 842
Ecarts de conversion	131
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de dettes	76
Réévaluation des placements des activités d'assurance	78
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	2
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	0
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	132
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres à la clôture	22
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	32
Quote-part des gains ou pertes non recyclables sur entreprises MEE	0
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	54
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	3 028
Dont part du Groupe	2 680
Dont part des intérêts minoritaires	347

Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôt.

TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En millions	Capital	Primes	Réserves (1)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net - part du groupe	Capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres consolidés
				Ecart de conversion	Actifs à la juste valeur par capitaux propres	Instruments dérivés de couverture				
Capitaux propres au 31 décembre 2020	1 489	4 509	28 401	-49	1 046	0	-331	28 327	4 040	32 375
Affectation du résultat de l'exercice précédent			1 284				-1 284	0		0
Augmentation de capital	0							0		0
Distribution de dividendes			-102				-102		-510	-612
Opérations d'acquisitions de participations complémentaires ou de cessions partielles			0				0			0
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	0	0	1 182	0	0	0	-1 284	-102	-510	-612
Résultat consolidé de la période							2 487	2 487	356	2 842
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			165	131	29	2	32	359	-8	351
Sous-total	0	0	165	131	29	2	32	2 846	347	3 193
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires (2)			-13		0			-13	-47	-60
Autres variations			24					24	6	30
Capitaux propres au 31 décembre 2021	1 689	4 894	21 799	42	1 093	2	-399	31 282	3 845	35 127
Affectation du résultat de l'exercice précédent			2 487				-2 487	0		0
Augmentation de capital	23							23		23
Distribution de dividendes			-230					-230	-152	-382
Opérations d'acquisitions de participations complémentaires ou de cessions partielles										0
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	23	0	2 257	0	0	0	-2 487	-207	-152	-359
Résultat consolidé de la période							2 288	2 288	347	2 636
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			7	70	-1 605	17	239	-1 272	-744	-2 016
Sous-total	0	0	7	70	-1 605	17	239	1 016	-396	620
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires (2)			-20					-20	-32	-53
Autres variations (3)			96					371	516	887
Capitaux propres au 31 décembre 2022	1 711	4 784	24 096	112	-811	16	-48	31 441	3 781	35 222

(1) Les réserves sont constituées au 31 décembre 2022 par la réserve légale pour 159 M€, les réserves statutaires pour 675 M€, et les autres réserves pour 1724 M€.

(2) Concerne l'actualisation de la dette relative au pôt Corrids ainsi que la comptabilisation d'un pôt au niveau du pôt Presse.

(3) Est relatif à l'entrée de Crédit Mutuel Nord Europe dans le périmètre depuis le 1^{er} janvier 2022.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETTE

<p>Résultat net Impôts Résultat avant impôts +/- Dotations nettes aux amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles - Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations +/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence +/- Perte nette/gain net des activités d'investissement +/- (Produits)/charges des activités de financement +/- Autres mouvements = Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers - Impôts versés = Diminution/ (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</p>
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)
<p>+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations +/- Flux liés aux immeubles de placement +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</p>
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)
<p>+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires +/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</p>
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE (D)
<p>Augmentation/Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D) Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C) Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</p>
<p><u>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</u> Caisse, banques centrales (actif & passif) Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit</p>
<p><u>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</u> Caisse, banques centrales (actif & passif) Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit</p>
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE

NOTES – ANNEXES

AUX COMPTES CONSOLIDES

**BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT
MUTUEL**

SOMMAIRE

NOTE 1 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	10
I - PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION.....	14
I-1 ENTITE CONSOLIDANTE.....	14
I-2 PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	14
I-3 METHODES DE CONSOLIDATION	14
I-3-1 Intégration globale.....	14
I-3-2 Mise en équivalence	15
I-4 INTERETS MINORITAIRES.....	15
I-5 DATE DE CLOTURE	15
I-6 ELIMINATION DES OPERATIONS RECIPROQUES	15
I-7 CONVERSION DES COMPTES EN DEVISES ETRANGERES	15
I-8 ECARTS D'ACQUISITION	15
I-8-1 Ecart d'évaluation.....	15
I-8-2 Ecart d'acquisition	15
II - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	16
II-1 INSTRUMENTS FINANCIERS SELON IFRS 9.....	16
II-1-1 Classement et évaluation des actifs financiers.....	16
II-1-1-1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis.....	16
II-1-1-2 Instruments de capitaux propres acquis	20
II-1-2 Classement et évaluation des passifs financiers.....	21
II-1-2-1 Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat.....	21
II-1-2-2 Passifs financiers au coût amorti.....	21
II-1-3 Distinction Dettes et Capitaux propres.....	23
II-1-4 Opérations en devises	23
II-1-4-1 Actifs ou passifs financiers monétaires	23
II-1-4-2 Actifs ou passifs financiers non monétaires évalués à la juste valeur	23
II-1-5 Dérivés et comptabilité de couverture	23
II-1-5-1 Détermination de la juste valeur des dérivés.....	24
II-1-5-2 Classification des dérivés et comptabilité de couverture.....	24
II-1-6 Garanties financières et engagements de financement	27
II-1-7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers	27
II-1-8 Evaluation du risque de crédit.....	27
II-1-8-1 Gouvernance	28
II-1-8-2 Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2.....	28
II-1-8-3 Statuts 1 et 2 – Calcul des pertes de crédit attendues	29
II-1-8-4 Statut 3 – Encours douteux	30
II-1-8-5 Actifs financiers dépréciés dès l'origine	31
II-1-8-6 Comptabilisation	31
II-1-9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers	31

II-1-9-1 Instruments négociés sur un marché actif	31
II-1-9-2 Instruments négociés sur un marché non actif	31
II-1-9-3 Hiérarchie de juste valeur	32
II-2 ACTIVITES D'ASSURANCE.....	32
II-2-1 Activités d'assurance – Instruments financiers	33
II-2-1-1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat.....	33
II-2-1-2 Actifs financiers disponibles à la vente.....	33
II-2-1-3 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.....	34
II-2-1-4 Prêts et créances.....	35
II-2-1-5 Passifs financiers au coût amorti.....	35
II-2-2 Actifs non financiers	35
II-2-3 Passifs non financiers	35
II-3 INSTRUMENTS NON FINANCIERS.....	36
II-3-1 Contrats de location	36
II-3-1-1 Opérations de location financement côté bailleur.....	36
II-3-1-2 Opérations de location financement côté preneur	36
II-3-2 Provisions.....	37
II-3-3 Avantages au personnel.....	37
II-3-3-1 Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.....	37
II-3-3-2 Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies.....	38
II-3-3-3 Autres avantages à long terme.....	38
II-3-3-4 Indemnités de fin de contrat de travail.....	38
II-3-3-5 Avantages à court terme	38
II-3-4 Immobilisations.....	38
II-3-4-1 Immobilisations dont le Groupe est propriétaire.....	38
II-3-4-2 Immobilisations dont le Groupe est locataire	39
II-3-5 Commissions.....	40
II-3-6 Impôts sur les résultats	40
II-3-6-1 Impôts différés	40
II-3-6-2 Incertitudes relatives au traitement portant sur l'impôt sur le résultat	41
II-3-7 Intérêts pris en charge par l'Etat de certains prêts.....	41
II-3-8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	41
II-4 JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISEES DANS L'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS	41
III - INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES	42
IV - NORMES ET INTERPRETATIONS ADOPTEES PAR L'UNION EUROPEENNE ET NON ENCORE APPLIQUEES	42

NOTE 1 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2022.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs-financial-statements

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2017-02 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du groupe.

Le groupe applique depuis le 1er janvier 2022, les amendements adoptés par l'UE et la décision IFRIC tels que présentés ci-après :

- **Amendement à IFRS 3 - Référence au cadre conceptuel**

Cet amendement met à jour la référence à la version actualisée du Cadre conceptuel de 2018 (et non plus à celui de 1989). Il introduit une exception pour ne pas créer de divergences avec les conséquences actuelles en matière de reconnaissance d'actifs et de passifs lors d'un regroupement d'entreprise.

Selon celui-ci, un acquéreur doit se référer aux définitions données par IAS 37 - Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ou par IFRIC 21 - Taxes prélevées par une autorité publique, au lieu de celles fournies dans le nouveau Cadre conceptuel.

Un acquéreur ne doit pas comptabiliser les actifs éventuels acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

- **Amendement à IAS 37 - coût d'exécution du contrat**

Il clarifie la notion de « coûts inévitables » utilisée dans la définition d'un contrat onéreux. Il s'applique aux contrats pour lesquels le Groupe n'aurait pas rempli ses obligations contractuelles au 1er janvier 2022.

- **Amendement à IAS 16 - Produit antérieur à l'utilisation prévue**

Il interdit de déduire du coût d'une immobilisation corporelle, les produits nets dégagés au cours des tests de fonctionnement de l'immobilisation. Le produit de la vente de tels éléments doit être comptabilisé immédiatement en résultat.

- **Amélioration des normes IFRS - Cycle 2018-2020**

Les amendements mineurs portent principalement sur les normes suivantes :

- **IFRS 1 - Première application des normes IFRS** : il introduit une simplification dans l'application d'IFRS 1 pour une filiale adoptant les normes IFRS après sa mère ;
- **IFRS 9 - Instruments financiers** : il précise les frais à inclure dans le test de 10% utilisé pour déterminer si un passif financier doit être décomptabilisé, en cas de renégociation des conditions. Sont visés uniquement les frais payés ou reçus entre l'emprunteur et le prêteur, y compris ceux payés ou reçus pour le compte de l'autre.
- **IFRS 16 - Contrats de location** : il modifie l'exemple illustratif 13 afin de lever toute confusion sur le traitement des avantages reçus par le bailleur.

L'entrée en vigueur de ces amendements n'a pas eu d'effet significatif sur les états financiers de l'exercice 2022.

Invasion de l'Ukraine par la Russie

N'étant pas implanté en Ukraine et en Russie, le Groupe Banque Fédérative du Crédit Mutuel n'a pas d'équipes présentes sur les lieux de conflits ; les expositions directes dans ces deux pays ainsi qu'en Biélorussie sont non significatives. Par ailleurs, le Groupe n'a aucun actif à la Banque centrale de Russie.

Le Groupe est engagé dans la mise en œuvre et le respect des mesures restrictives ainsi que des sanctions individuelles et économiques adoptées par l'Union Européenne en réponse à l'agression militaire de l'Ukraine par la Russie. En particulier, il possède un dispositif d'une gouvernance et de pilotage des risques robuste, lui permettant d'avoir un suivi attentif des flux opérés par ses clients avec la Russie permettant de lutter contre le blanchiment, la fraude fiscale ou le financement du terrorisme. Le Groupe fait également preuve d'une vigilance accrue en matière de cybersécurité.

Par ailleurs, le Groupe Banque Fédérative du Crédit Mutuel est totalement mobilisé pour faire face aux impacts liés à la crise ukrainienne et, au contexte d'incertitudes économiques accrues, qui continue de peser sur les secteurs précédemment affectés par la crise Covid-19.

Il est totalement impliqué pour accompagner en proximité ses clients professionnels et entreprises en difficulté (notamment TPE/PME) et ses clients particuliers.

Le Groupe suit de manière constante la qualité de ses engagements de crédit, la valorisation de ses portefeuilles, la gestion du risque de taux et sa liquidité.

- **Risque de crédit**

Dans le cadre du provisionnement des créances saines (en stage 1 & 2), le Groupe Banque Fédérative du Crédit Mutuel tient compte des impacts des crises successives, ainsi que des perspectives macro-économiques.

Dès le 1^{er} semestre 2020, le Groupe avait adapté son dispositif de détection précoce et de mesure du risque de crédit et avait actualisé ses paramètres, afin de prendre en considération les incertitudes de la crise sanitaire Covid-19 compensées par les mesures de soutien d'état.

Cette approche méthodologique appliquée en 2021, a été ajustée au cours du second semestre 2022, dans un contexte d'incertitudes particulièrement élevées liées au conflit ukrainien, à la hausse des prix de l'énergie ainsi que des matières premières agricoles et des métaux, à la hausse des taux d'intérêt, et aux mesures de durcissement des politiques monétaires en réponse au niveau d'inflation en forte augmentation.

Le niveau de provisionnement résulte d'une analyse au cas par cas, réalisée afin de suivre toute éventuelle augmentation du risque de crédit des clients professionnels ou entreprises en difficultés, et clients particuliers, qui seraient affectés, directement ou indirectement, par ce contexte économique fortement dégradé.

- **Scénarios macro-économiques**

Au 31 décembre 2021, le scénario défavorable était pondéré à 75 %, le scénario neutre à 24 % et le scénario optimiste à 1 % (stables par rapport à 31 décembre 2020), afin de prendre en compte les perspectives macro-économiques dégradées sur l'ensemble des portefeuilles en méthode notation interne (IRB-F et IRB-A).

Compte-tenu de la situation macro-économique actuelle très dégradée et des projections pessimistes des institutions, ainsi que des analyses internes réalisées, le Groupe Banque Fédérative du Crédit Mutuel a accru la pondération de son scénario pessimiste à 80% au 31 décembre 2022, tandis que le scénario central ne pèse plus que 19%, le scénario optimiste étant maintenu à 1%.

De plus, l'évaluation des pertes de crédit attendues intègre aussi un ajustement post-modèle.

- **Durcissement du scénario pessimiste sur les particuliers et les entrepreneurs individuels**

Le durcissement spécifique du scénario pessimiste pour les particuliers et les entrepreneurs individuels (ayant entraîné le recalibrage des probabilités de défaut sur ces segments depuis 2020) a été maintenu en 2022 afin d'anticiper une potentielle dégradation du risque de crédit.

- Ajustement post-modèle pour tenir compte des effets (directs ou indirects) de la crise ukrainienne et du contexte de fortes incertitudes macro-économiques

Pour faire face à la crise du Covid-19, une dépréciation complémentaire avait été estimée, depuis 2020, pour anticiper l'augmentation de la sinistralité sur les secteurs jugés comme les plus vulnérables à la crise sanitaire (tourisme, jeux, loisirs, hôtels, restaurants, industrie automobile et aéronautique hors constructeurs, habillement, commerce de boissons, locations de véhicules légers, transport industriel de passagers, transporteurs aériens). La méthodologie Groupe, définie au niveau national, reposait sur une analyse par étapes de la dégradation du risque de crédit, à savoir en premier lieu l'identification des secteurs vulnérables, puis la mise en place de provisions supplémentaires, calibrées en fonction du risque évalués par les groupes (cf. Etats financiers 2021). Cette dépréciation a fait l'objet d'une reprise en 2022, les critères ayant prévalu à sa constitution n'étant plus réunis.

En 2022, le Groupe Banque Fédérative du Crédit Mutuel a décidé de comptabiliser des dépréciations complémentaires. Cet ajustement post-modèle permet de mieux appréhender la dimension prospective du calcul de pertes de crédit attendues, dans un contexte de crises inédites de par leur nature et leur ampleur.

Au 31.12.2022, les pertes de crédit attendues (hors impact lié à l'ajustement post-modèle) s'élèvent à 2 727 M€, variant de -253M€ par rapport au 31.12.2021.

L'ajustement post-modèle au 31.12.2022 représente 223 M€, soit 7.5% des pertes attendues et comprend une dépréciation complémentaire de 50M€ constituée sur les opérations à effet de levier.

Analyse de sensibilité

Le Groupe a mené un test de sensibilité du coût du risque (y compris ajustement post-modèle). Une augmentation de la pondération du scénario pessimiste de 10 points pour les entités IRB et 5 points pour les entités en modèle standard conduirait à une dotation complémentaire de 93 M€, soit 3.43% des pertes attendues.

Réforme IBOR

La réforme des taux IBORs s'inscrit en réponse aux faiblesses constatées sur les méthodologies de construction des indices et des taux interbancaires, celles-ci étant fondées sur les données déclarées des banques et sur un volume de transactions sous-jacentes significativement en baisse.

En Europe, elle se matérialise par le règlement Benchmark dit « BMR » publié en 2016 et entré en vigueur début 2018. L'élément majeur de cette réforme repose sur un calcul de taux sur la base de transactions réelles, pour la sécurisation et la fiabilisation des indices utilisés par le marché.

Tous les indices doivent désormais être conformes au règlement BMR. Les indices non conformes ont été utilisés jusqu'au 31 décembre 2021 et pour certains termes LIBOR (USD)¹ éventuellement jusqu'au 30 juin 2023. A terme, les anciens indices de référence ne pourront plus être utilisés sauf s'ils sont conformes à la nouvelle réglementation ou bénéficient d'une extension exceptionnelle de contribution.

Afin d'assurer une transition sans heurt, le Groupe a lancé un chantier en mode projet dès le premier trimestre 2019, et s'assure de couvrir les risques (juridiques, commerciaux, organisationnels, outils et financiers/comptables) associés à cette transition.

¹ Le 5 mars 2021, le régulateur britannique Financial Conduct Authority avait annoncé l'arrêt de la publication:
- des taux LIBOR sur l'ensemble des maturités et devises GBP, JPY, CHF, EUR, ainsi que sur l'USD pour les maturités 1semaine, et 2 mois au 31/12/2021;
- des taux US Libor sur toutes les autres maturités (Overnight, 1Mois, 3 Mois, 6 Mois, et 12 Mois) au 30/06/2023.

L'EONIA avait été défini comme un tracker de l'€STR depuis octobre 2019 et jusqu'à sa disparition. L'€STR a été définitivement désigné par la Commission Européenne en tant que successeur de l'EONIA², pour tous contrats non échus début janvier 2022, qui n'intégreraient pas une clause de repli robuste.

Par ailleurs, le SARON majoré d'un ajustement d'écart défini par maturité représentera, par défaut, l'indice de remplacement légal³ du LIBOR CHF. Depuis le changement de sa méthodologie de calcul en juillet 2019, l'Euribor est conforme à la réglementation BMR.

Enfin, en novembre 2021, le régulateur britannique Financial Conduct Authority a annoncé la publication de LIBOR GBP et JPY synthétiques jusqu'à la fin 2022 qui pourront être utilisés pour des contrats difficiles à gérer au niveau transition juridique (clauses de repli inexistantes). En septembre 2022, il a décidé de reporter la cessation des indices LIBOR GBP 1 Mois et 6 mois à fin mars 2023, et celle de l'indice LIBOR GBP 3 Mois à fin mars 2024.

L'indice de marché successeur du LIBOR GBP est le SONIA, mais cet indice ne bénéficiera pas d'une bascule « réglementaire » contrairement au LIBOR CHF ou à l'EONIA.

Le régulateur ne s'est pas prononcé sur l'indice de substitution du LIBOR USD pour les maturités qui cesseront d'être publiées au 30 juin 2023. En revanche, le Comité de référence des taux alternatifs (ARRC), l'ISDA, et l'Association des prêts de marché (LMA) ont émis des préconisations à ce sujet. Par ailleurs, depuis fin 2021, les organismes de réglementation ont recommandé l'arrêt de l'utilisation de l'USD LIBOR dans les nouveaux contrats.

Fin septembre 2022, le régulateur britannique Financial Conduct Authority a ouvert une consultation en vue de proposer la publication des LIBOR USD synthétiques sur certaines maturités⁴ jusqu'à fin septembre 2024. Le Groupe estime que des incertitudes persistent sur les expositions indexées sur les taux LIBOR USD, et GBP pour les contrats existants non encore amendés sur les périmètres hors marché, les autres expositions ayant basculées sur des indices de remplacement conformes aux standards du marché au plus tard en Janvier 2022.

Concernant les contrats en stock, le Groupe poursuit ses travaux de transition vers les taux de remplacement.

Le Groupe a défini une démarche pour la mise à jour des contrats par négociations bilatérales entre parties ou par l'actualisation des conditions commerciales (i.e changement du taux de référence par voie d'avenant). Celui-ci a débuté au le second semestre 2022.

Sur les aspects comptables, le Groupe applique les amendements aux normes IAS 39, IFRS 9, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16, Phase 1 pour la période préparatoire à la réforme et Phase 2, pour la période de transition vers les nouveaux indices dès lors qu'ils seront définis. Sur les traitements et assouplissements introduits par ces textes, cf. Section 3.1.

Les expositions non échues au 31.12.2022 et qui seront soumises aux changements liés à la réforme des taux de référence concernent principalement l'indice USD-LIBOR. Elles sont présentées au sein des informations relatives à la gestion des risques.

Les expositions non échues et qui seront soumises aux changements liés à la réforme IBOR sont présentées ci-dessous :

En M€	Actifs financiers - Valeurs comptables	Passifs financiers - Valeurs comptables	Dérivés - Notionnels	Dont dérivés de couverture
	218	21	0	0
	0	0	0	0

En l'absence d'annonces complémentaires quant à un remplacement de l'indice Euribor, celui a été exclus des éléments présentés ci-avant.

² Règlement européen 2021/1848 du 21 octobre 2021

³ Règlement européen 2021/1847 du 14 octobre 2021

⁴ Libor USD 1Mois, 3Mois, 6Mois

Informations relatives à la gestion des risques

Elles sont dans le chapitre 5 du document de référence.

I - PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

I-1 ENTITE CONSOLIDANTE

La société mère du groupe est la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

I-2 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS28R.

Les entités contrôlées ou sous influence notable qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1% sur l'équivalent consolidé ou sous-consolidé (en cas de consolidation par palier). Ce critère quantitatif n'est que relatif; une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Le périmètre de consolidation est composé :

Des entités contrôlées : le groupe contrôle une entité s'il détient le pouvoir sur l'entité, s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées sont consolidés par intégration globale.

Des entités sous contrôle conjoint : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :

- une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité ;
- une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11.

Des entités sous influence notable : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité « consolidante » mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Les participations détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont comptabilisées en juste valeur par résultat.

I-3 METHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

I-3-1 Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité « consolidante ».

I-3-2 Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

I-4 INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuels et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

Les OPCVM consolidés, notamment ceux représentatifs des contrats en unités de comptes des entités d'assurance, sont comptabilisés en juste valeur par résultat. Les montants correspondants aux intérêts minoritaires figurent en « autres passifs ».

Conformément à IAS32, le groupe a comptabilisé une dette au titre de l'engagement de porter sa participation dans COFIDIS Participation à 100%. La contrepartie a été constatée en diminution des intérêts minoritaires et en diminution de la part du groupe pour le montant excédent.

I-5 DATE DE CLOTURE

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

I-6 ELIMINATION DES OPERATIONS RECIPROQUES

Les comptes réciproques ainsi que les profits ou les pertes résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

I-7 CONVERSION DES COMPTES EN DEVISES ETRANGERES

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau, qui résulte de l'évolution des cours de change, est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte "Réserves de conversion". Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice, s'agissant d'un proxy acceptable dans un contexte d'absence de fluctuation importante des cours de change sur la période. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte "Réserves de conversion". Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

I-8 ECARTS D'ACQUISITION

I-8-1 Ecarts d'évaluation

A la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

I-8-2 Ecarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente selon la norme IFRS 5, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. L'écart

d'acquisition correspond à la somme de la contrepartie transférée et des intérêts minoritaires diminuée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total); dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour les sociétés intégrées globalement et au sein du poste « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque les entités sont consolidées selon cette méthode.

Les écarts d'acquisitions n'intègrent pas les coûts directs liés aux acquisitions qui selon IFRS 3R, sont comptabilisés en résultat.

Le groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. L'écart d'acquisition issu d'un regroupement d'entreprises est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprise. La valeur recouvrable d'une UGT ou groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est évaluée par rapport aux flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affecté l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le Groupe suit son activité.

Lorsque le goodwill concerne une entreprise associée ou une coentreprise, il est inclus dans la valeur comptable de la valeur de mise en équivalence. Dans ce cas, il n'est pas soumis à des tests de dépréciation séparément de la valeur de mise en équivalence. Lorsque la valeur recouvrable de celle-ci (à savoir la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée et n'est pas affectée à un actif en particulier. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur recouvrable de la mise en équivalence augmente ultérieurement.

II - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

II-1 INSTRUMENTS FINANCIERS SELON IFRS 9

Les instruments financiers des pôles d'assurance ne sont pas couverts par ces paragraphes et restent comptabilisés selon IAS 39 (cf. § « II.2 Activités d'assurance »)

II-1-1 Classement et évaluation des actifs financiers

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

II-1-1-1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis

L'actif est classé :

- au coût amorti, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique, cf. § ci-dessous « Caractéristiques des flux de trésorerie » (modèle de collecte) ;
- en juste valeur par capitaux propres, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du trading, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte et vente) ;
- en juste valeur par résultat, si :
 - il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et / ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou
 - le Groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

♦ *Caractéristiques des flux de trésorerie*

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.

Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI⁵ (*Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts*) des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé est considérée comme raisonnable, par exemple, si :

- elle est exprimée en pourcentage du principal remboursé et elle est inférieure à 10% du nominal remboursé, ou
- elle est déterminée selon une formule visant à compenser l'évolution du taux d'intérêts benchmark entre la date d'octroi du crédit et sa date de remboursement anticipé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarios raisonnablement possibles. A cet effet, le groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles des tranches dans lesquelles le Groupe a investi et des instruments financiers sous-jacents, ainsi que le risque de crédit des tranches relativement au risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

A noter que :

⁵ SPPI : Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts

- les dérivés incorporés à des actifs financiers ne sont plus comptabilisés séparément, ce qui implique que l'ensemble de l'instrument hybride est alors considéré comme non-basique et enregistré en juste valeur par résultat ;
- les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classées en juste valeur par résultat.

◆ *Modèles de gestion*

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et peut être remis en cause en cas de changement de modèle (cas exceptionnels).

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires ;
- le mode de rémunération des gestionnaires ;
- la fréquence, calendrier et volumes des ventes des périodes précédentes ;
- la raisons des ventes ;
- les prévisions de ventes futures ;
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit ;
- proches de la maturité et que le produit de ces ventes correspond approximativement aux flux de trésorerie contractuels qu'il reste à percevoir ;
- exceptionnelles (par exemple, liées à un stress de liquidité).

Des cessions fréquentes (et d'une valeur unitaires non importantes) ou peu fréquentes (même si elles sont d'une valeur unitaire significative) sont compatibles avec le modèle de collecte des flux de trésorerie.

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas-par-cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres, par exemple 2% des cessions annuelles sur encours du portefeuille ayant une maturité moyenne de 8 ans. (le groupe ne cède pas ses crédits comptabilisés dans un modèle de gestion collecte).

Le groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers, qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Au sein du groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de liquidité.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

◆ *Actifs financiers au coût amorti*

Ils incluent principalement :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit ;

- les autres prêts aux établissements de crédits, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat ;
- une partie des titres détenus par le groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

Les actifs sont évalués lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité Bancaire Européenne, le groupe l'a intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêt : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Prêts garantis par l'Etat (PGE)

Le Groupe s'est engagé dans le dispositif gouvernemental de soutien à l'économie lié à la crise Covid-19. Celui-ci a été renforcé en avril 2022, dans le contexte du conflit en Ukraine.

Le Groupe propose :

- des prêts garantis par l'Etat⁶ (PGE) pour soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels, et
- depuis avril 2022, des PGE Résilience pour les clients qui n'auraient pas souscrit de PGE depuis mars 2020 ou qui n'auraient pas saturé le plafond de leur 1er PGE.

Les PGE représentent des prêts in fine d'une durée de 12 mois, qui comportent une clause de différé d'amortissement sur une période d'un à cinq ans. En date de souscription, le taux d'intérêt du PGE s'établit à 0%, augmenté du coût de la garantie d'Etat fixé entre 0,25% et 0,50% (et refacturé au client via une commission).

A l'issue des 12 premiers mois, le bénéficiaire du PGE a la possibilité de fixer une nouvelle durée au PGE (limitée à 6 ans au total) et ses modalités d'amortissement. Conformément aux annonces gouvernementales du 14 janvier 2021, il peut obtenir un « report d'un an supplémentaire » pour commencer à rembourser le capital.

Le Groupe Banque Fédérative du Crédit Mutuel estime que cette mesure de différé d'amortissement s'inscrit dans le cadre légal du PGE (i.e. aménagement de l'échéancier contractuel, avec une 1ère échéance de remboursement annuelle). Ce « report » ne représente pas, pris isolément, un indicateur de dégradation du risque de crédit ou du probable défaut de l'emprunteur (i.e « unlikely to pay »).

⁶ Les principales caractéristiques des prêts garantis par l'Etat et du mécanisme de déclenchement de la garantie sont récapitulées dans l'article 2 de l'Arrêté du 23 mars 2020, accordant la garantie de l'Etat aux établissements de crédit et sociétés de financement, ainsi qu'aux prêteurs mentionnés à l'article L. 548-1 du code monétaire et financier

Détenus dans un objectif de collecte des flux de trésorerie et respectant le critère du prêt basique, ils sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En date de comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés à leur valeur nominale, celle-ci étant représentative de la juste valeur. En date d'anniversaire de souscription, les PGE peuvent faire l'objet d'un différé d'amortissement. La révision des flux liée à la prise en compte des commissions de garantie sur la durée d'amortissement est comptabilisée comme un ajustement de la valeur comptable des PGE, avec un impact positif et immédiat en résultat. Cet impact est non significatif en date d'arrêt.

Au 31.12.2022, les prêts garantis par l'Etat émis par le Groupe s'élèvent à 10Mds€, garantis à hauteur de 9Mds€. Les encours déclassés en statut 3 s'élèvent à 0.9 Mds€.

L'évaluation des pertes de crédit attendues de ces prêts tient compte de l'effet de la garantie d'Etat (mise en œuvre par la Banque Publique d'Investissement), à hauteur de 70% à 90% du capital et des intérêts restant dûs. Au 31 décembre 2022, la dépréciation s'élève à 0.11 Mds€.

Réforme des taux de référence

Conformément à l'amendement Phase 2 aux normes IAS 39, IFRS 9, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16, le Groupe applique le traitement comptable dérogatoire des actifs/passifs financiers, dont les changements de base de détermination des flux de trésorerie contractuels résultent de la réforme IBOR et sont effectués sur base économique équivalente. Selon celui-ci, le taux d'intérêt effectif de l'actif ou du passif financier modifié est révisé prospectivement ; sa valeur comptable demeure inchangée.

◆ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour le Groupe Banque Fédérative du Crédit Mutuel, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, en date de règlement et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation (cf. § « II-1-vii Décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et « II.1.viii Evaluation du risque de crédit »).

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

◆ Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (cf. § «II-1-vii. Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Les variations de juste valeur sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Auparavant, ces intérêts étaient présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », par cohérence avec des états réglementaires adressés à la BCE dans le cadre du Short Term Exercise (STE).

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

II-1-1-2 Instruments de capitaux propres acquis

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- en juste valeur par résultat, ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres non recyclables, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable, dès lors qu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

◆ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais constatés en compte de résultat, y compris en cas de cession (cf. § «II-1-vii Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

♦ *Actifs financiers à la juste valeur par résultat*

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat.

II-1-2 Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

II-1-2-1 Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

- ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture, et
- les passifs financiers non dérivés que le groupe a classés dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
 - les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables ;
 - les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié ;
 - les instruments appartenant à un groupe d'instruments financiers évalués et gérés en juste valeur.

La comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option, est constatée en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres non recyclables. Le groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

II-1-2-2 Passifs financiers au coût amorti

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire, les titres de refinancement TLTRO⁷ II et III...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisés, lors des arrêts suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

- Contrats d'épargne réglementée

Parmi les passifs au coût amorti figurent les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) qui sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;

⁷ Targeted Longer-Term Refinancing Operations (Opérations ciblées de refinancement long terme)

- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

- Opérations de refinancement ciblées à plus long terme - TLTRO III

Parmi les passifs financiers au coût amorti, figurent les opérations de TLTRO III.

Le programme TLTRO III permet aux banques de bénéficier depuis septembre 2019, de sept tranches de refinancement d'une durée respective de trois ans, et à taux d'intérêt qui varie selon les périodes, et depuis janvier 2021, de 3 tranches supplémentaires.

Le montant de TLTRO III auquel le Groupe Banque Fédérative du Crédit Mutuel peut emprunter dépend du pourcentage d'encours de crédit accordés aux entreprises non financières et aux ménages à fin février 2019.

Le taux d'intérêt TLTRO III s'établit au regard des conditions de marché définies par la BCE et peut intégrer une bonification liée à la performance de crédit de la banque.

Dans le contexte de la crise sanitaire, les conditions de ces opérations de refinancement avaient été assouplies par la BCE pour soutenir l'octroi de prêts aux ménages et aux entreprises. Certains paramètres cibles ont été recalibrés⁸. En particulier, des conditions plus favorables avaient permis de bénéficier d'une réduction de 50bp sur les périodes d'intérêt spécial et spécial additionnelle » de juin 2020 à juin 2022⁹.

Dans le cadre des mesures de politique monétaire et depuis juin 2022, la BCE a relevé de manière successive ses trois taux directeurs pour atteindre des niveaux suffisamment restrictifs et assurer un retour vers un objectif d'inflation de 2% à moyen terme.

Le 27.10.2022, la BCE a recalibré les modalités de rémunération des opérations de TLTRO III afin de renforcer la transmission de la hausse des taux directeurs aux conditions d'octroi des prêts bancaires. Les conditions d'intérêt applicables aux TLTRO III ont été ajustées à compter du 23 novembre 2022 (et des dates de remboursement anticipés supplémentaires ont été ouvertes).

Elles sont décrites ci-après et tiennent compte de l'atteinte, par le Groupe, des objectifs de performance de crédit fixés par la BCE sur l'ensemble des périodes de référence du programme :

- de sa date de début jusqu'au 22 novembre 2022 inclus et hors période d'intérêt spécial ou spécial supplémentaire, le taux d'intérêt des opérations TLTRO III représente la moyenne du taux de facilité de dépôt au cours de cette période (et non plus sur la durée de vie de l'opération) ;
- durant les périodes d'intérêt spécial et d'intérêt spécial supplémentaire (respectivement du 24.06.2020 au 23.06.2021 inclus et du 24.06.2021 au 23.06.2022 inclus), il est égal à la moyenne des taux de facilité de dépôt sur la période diminuée de 0,50% (application d'un plafond de -1%) ;
- à compter du 23.11.2022 et jusqu'à la date d'échéance (ou de remboursement anticipé), le taux d'intérêt des opérations TLTRO III sera indexé sur la moyenne des taux d'intérêt directeurs de la BCE applicables au cours de cette période.

Cette évolution s'accompagne de l'ouverture de 3 dates de remboursement anticipé supplémentaires.

Selon le Groupe Banque Fédérative du Crédit Mutuel, les opérations de TLTRO III représentent des instruments financiers à taux révisable comptabilisés au coût amorti. L'ajustement des conditions d'intérêt suite à cette décision doit être comptabilisé en application des dispositions d'IFRS9 sur les changements de taux de marché des instruments à taux révisable.

⁸ Décision (UE) 2021/124 de la BCE du 29 janvier 2021 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2021/3 publiée au JOUE le 03/02/2021)

⁹ Décision (UE) 2020/614 de la Banque centrale européenne du 30 avril 2020 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2020/25)

Les intérêts constatés non échus par le Groupe tiennent compte jusqu'au 22.11.2022 de l'effet de la modification de formule d'intérêts entre le début de l'opération et cette date. A compter du 23.11.2022, le taux d'intérêt effectif des opérations de financement TLTRO est calculé sur base de la moyenne des taux de facilité de dépôt connu entre le 23.11.2022 et le 31.12.2022.

Au 31.12.2022, le Groupe Banque Fédérative du Crédit Mutuel participe aux opérations de refinancement de TLTRO III à hauteur de 32.2Mds€ (contre 43M€ au 31.12.2021).

II-1-3 Distinction Dettes et Capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité « consolidante » du Groupe Banque Fédérative du Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

II-1-4 Opérations en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle sont convertis au taux de change à la date de clôture.

II-1-4-1 Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

II-1-4-2 Actifs ou passifs financiers non monétaires évalués à la juste valeur

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

II-1-5 Dérivés et comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39.

Le groupe a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes:

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.) ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date future.

Le Groupe Banque Fédérative du Crédit Mutuel traite des instruments dérivés simples (swaps, options vanilles), principalement de taux et classés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de valeur.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

II-1-5-1 Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, *floors* et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de *Black and Scholes*, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

II-1-5-2 Classification des dérivés et comptabilité de couverture

◆ *Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat*

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

◆ *Dérivés incorporés*

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

S'agissant d'instruments financiers sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être détachés du contrat hôte pour être comptabilisés séparément.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

◆ *Comptabilités de couverture*

✓ Risques couverts

Le Groupe ne couvre comptablement que le risque de taux, via la micro-couverture ou plus largement par le biais de la macro-couverture.

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou à plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, à l'aide de dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du Groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

La gestion globale du risque de taux est décrite dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques (change, crédit,...) qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des *asset swaps*. Elle vise généralement à transformer un instrument à taux fixe en instrument à taux variable.

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

- la couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers ;
- la couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures ;
- la couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :

- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture ;
- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture ;
- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée, lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt. Le rapport, entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert, doit se situer dans un intervalle de 80% à 125%.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

✓ Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également, si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou, s'il s'agit d'un instrument de dettes classé en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :

- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés ;
- la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont « collatéralisés » ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent

plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

✓ Dérivés de macro-couverture

Le groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 (*carve-out*) permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et, de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'efficacité de la relation de couverture est vérifiée à travers :

- Un test d'absence de sur-couverture : le Groupe s'assure que prospectivement et rétrospectivement, l'échéancier des éléments couverts est supérieur aux dérivés de couverture ;
- Un test de non disparition de l'élément couvert qui consiste à s'assurer que la position maximale couverte historiquement est inférieure au nominal du portefeuille couvert à la date d'arrêté pour chaque bande de maturité future et chaque génération de taux ;
- Un test quantitatif : un test quantitatif destiné à s'assurer rétrospectivement que les variations de juste valeur de l'instrument synthétique modélisé compensent les variations de juste valeur des instruments de couverture.

Les sources d'inefficacité liées à la macro-couverture résultent des décalages des courbes utilisées pour modéliser les portefeuilles couverts et les dérivés de couverture, et des éventuels décalages de tombées d'intérêts de ces éléments.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

✓ Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres, au titre de la réévaluation du dérivé de couverture, sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou, lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

◆ Réforme des taux de référence

Dans le cadre de la réforme IBOR, le Groupe applique les assouplissements en matière de comptabilité de couverture, pour les changements liés à la réforme IBOR :

- avant la définition des indices de substitution, maintien des relations de couvertures existantes dans ce contexte exceptionnel et temporaire, et jusqu'à ce que l'incertitude créée par la réforme des taux IBOR soit levée, sur le choix d'un nouvel indice et la date effective de ce changement ;
- après définition des indices de substitution, notamment, la mise à jour de la désignation du risque couvert et de la documentation, sans impact sur la continuité des relations de couverture. Une

exception temporaire sur le caractère « séparément identifiable » d'une composante de risque couverte non contractuellement spécifiée. Une telle composante de risque indexée sur un taux de remplacement sera considérée comme identifiable de manière séparée s'il est raisonnable qu'elle le devienne sous un délai de 24 mois après désignation, dans le contexte de développement des marchés des indices de remplacement.

II-1-6 Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IFRS 9. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

II-1-7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe « décomptabilise » tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent (cas des renégociations commerciales), ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la « décomptabilisation » d'un :

- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée ;
- instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession ;
- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatées en réserves consolidées sans transiter par le compte de résultat.

Le groupe « décomptabilise » un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être « décomptabilisé » en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

II-1-8 Evaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes attendues » tandis que celui d'IAS 39 reposait sur un modèle de pertes de crédit avérées, impliquant une comptabilisation jugée trop tardive et trop faible des pertes de crédit au moment de la crise financière.

Dans ce modèle IFRS 9, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et les garanties financières. Ces encours sont répartis en 3 catégories :

- statut 1 - encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale ;
- statut 2 - encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale, et
- statut 3 - encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

II-1-8-1 Gouvernance

Les modèles pour l'affectation dans les compartiments, les scénarios prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont validés au plus haut niveau du groupe et ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des entités en fonction des portefeuilles concernés. L'ensemble du socle méthodologique puis toute modification de méthodologie, de pondération des scénarios ou de calcul des paramètres ainsi que le calcul des provisions devront faire l'objet d'une validation par les instances dirigeantes du groupe Crédit Mutuel.

Les instances dirigeantes se composent des organes de surveillance et exécutifs tels que définis par l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Compte-tenu des spécificités de l'organisation non centralisée du groupe Crédit Mutuel, les organes de surveillance et de Direction se répartissent en deux niveaux : le national et le régional.

Le principe de subsidiarité, en vigueur au sein du Groupe Crédit Mutuel, préside à la répartition des rôles entre le national et le régional, tant en mode projet que pour le fonctionnement en mode pérenne du dispositif de calcul de la dépréciation des actifs.

Au niveau national, le GT Bâle 3 approuve les procédures, les modèles et les méthodologies nationales à appliquer par les groupes régionaux. Toute évolution de calibrage des scénarios ou des paramètres utilisés dans le modèle de provisionnement IFRS 9 fait l'objet d'une validation par cette instance.

Au niveau régional, les groupes régionaux ont en charge le calcul de leurs provisions IFRS 9 au sein de leurs entités, sous la responsabilité et le contrôle de leurs organes exécutifs et de surveillance respectifs.

II-1-8-2 Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- les portefeuilles LDP (*Low Default Portfolio*, portefeuille à faible nombre de défaut pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation d'expert) : Grands comptes, Banques, Collectivités locales, Souverains, Financements spécialisés. Ces portefeuilles sont composés de produits tels que les crédits de fonctionnement, crédits de fonctionnement court terme, comptes courants... ;
- les portefeuilles HDP (*High Default Portfolio*, portefeuille qui présente un nombre de défaut pour suffisant pour établir un modèle de notation statistique) : *Corporate* de masse, *Retail*. Ces portefeuilles sont composés entre autres des produits prêts à l'habitat, crédit à la consommation, revolving, comptes courants...

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties étant commun à l'ensemble du groupe. L'ensemble des contreparties du groupe éligibles aux approches internes, sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP), ou
- des grilles de cotation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

A noter que le Groupe remet immédiatement en statut 1, toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs).

Le groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois, comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

◆ Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêté. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du Groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêté. Le groupe n'utilise pas la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en Statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêté.

◆ Critères qualitatifs

Le groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés,...

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés « prudemment » en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

II-1-8-3 Statuts 1 et 2 – Calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison (1 à 10 ans) pour le statut 2.

Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

◆ Probabilités de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie ; sur une profondeur d'historique remontant à 1981.

◆ Pertes en cas défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêts des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60% sur les souverains et 40% sur le reste).

◆ *Facteurs de conversion*

Pour tous les produits, y compris les crédits revolving, ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

◆ *Dimension prospective*

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau groupe et s'applique à l'ensemble des paramètres.

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarii (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du Groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans. Le Groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme,...) disponibles auprès de l'OCDE. L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- récents au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêté des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

La dimension prospective sur les maturités différentes de 1 an découle notamment de celle déterminée sur la maturité 1 an.

La dimension prospective est également incluse dans la LGD, via l'intégration d'informations observées sur un historique proche des conditions actuelles.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés. L'approche est similaire à celle appliquée sur les portefeuilles à fort taux de défaut.

II-1-8-4 Statut 3 – Encours douteux

Une dépréciation est constatée, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt - ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Le Groupe Banque Fédérative du Crédit Mutuel applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE, et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables, dont les principaux éléments sont les suivants :

- l'analyse du défaut s'effectue dorénavant en traitement quotidien au niveau de l'emprunteur et non plus au niveau du contrat ;
- le nombre de jours de retards s'apprécie au niveau d'un emprunteur (*obligor*) ou d'un groupe d'emprunteurs (*joint obligor*) ayant un engagement commun ;
- Le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'arriérés consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteurs. Le décompte du nombre de jours est lancé au franchissement simultané des seuils de matérialité absolus (100 € *Retail*, 500€ *Corporate*) et relatif (plus de 1% des engagements bilan en retard). Le compteur est réinitialisé dès le franchissement à la baisse d'un des deux seuils ;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimale est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés.

Le Groupe Banque Fédérative du Crédit Mutuel a déployé cette nouvelle définition du défaut sur les entités IRB selon l'approche en deux étapes proposée (*two-step approach*) par l'ABE :

- étape 1 - Elle consiste à présenter une auto-évaluation et une demande d'autorisation auprès du superviseur. L'autorisation de mise en œuvre a été obtenue par le Groupe en octobre 2019 ;
- étape 2 - Elle consiste à implémenter dans les systèmes la nouvelle définition du défaut, puis à « recalibrer » le cas échéant les modèles après une période d'observation de 12 mois des nouveaux défauts.

Le Groupe estime que cette nouvelle définition du défaut telle que requise par l'ABE est représentative d'une preuve objective de dépréciation au sens comptable. Le Groupe a ainsi aligné les définitions de défaut comptable (Statut 3) et prudentiel. Cette évolution constitue un changement d'estimation, dont l'impact non significatif est comptabilisé en résultat au cours de l'exercice du changement.

II-1-8-5 Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêté, ils sont classés en Statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en Statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

II-1-8-6 Comptabilisation

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque de contrepartie. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque de contrepartie, pour la partie relative à la variation du risque et, en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif, pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « provisions », pour les engagements de financement et de garantie (cf. « II.1.vi Garanties financières et engagements de financement » et « II-3-ii « Provisions »). Pour les actifs en juste valeur par capitaux propres, la dépréciation constatée en coût du risque trouve sa contrepartie en « Gains ou pertes latents ou différés ».

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

II-1-9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction. Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

II-1-9-1 Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

II-1-9-2 Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, « mark-to-model ».

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de

trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné. Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

II-1-9-3 Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; Sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé ;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté ;
- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables. L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

II-2 ACTIVITES D'ASSURANCE

Les pôles assurance du groupe relevant de la directive Conglomerat bénéficient, jusqu'en 2023, de l'option de différé d'application d'IFRS 9, prévu par l'amendement à IFRS 4, tel qu'adopté par l'Union européenne. Leurs instruments financiers restent donc évalués et comptabilisés selon IAS 39. En termes de présentation, le groupe a choisi d'adopter une approche « référentiel IFRS » qui permet de regrouper l'ensemble des instruments financiers sous IAS 39 sur les lignes dédiées de l'actif ou du passif plutôt que d'appliquer stricto sensu la recommandation ANC 2017-02, qui conduit à présenter dans certains postes des instruments sous IAS 39 et sous IFRS 9¹⁰. Ainsi, l'ensemble des instruments financiers des pôles d'assurance est regroupé, à l'actif, dans la ligne « Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques », et au passif, dans la ligne « Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance », incluant également les provisions techniques.

Sont également concernés par le reclassement les immeubles de placements. L'impact en compte de résultat des instruments financiers et provisions techniques est inclus dans la ligne « Produits nets des activités d'assurance ». Les autres actifs/passifs et éléments du compte de résultat figurent dans les postes communs « bancassurance ». Lorsqu'elles sont pertinentes, les informations à fournir selon IFRS 7 sont produites séparément pour les pôles d'assurance.

Conformément au règlement d'adoption du 3 novembre 2017, le Groupe s'assure de l'absence de transfert d'instrument financier ayant un effet « décomptabilisant », entre l'assurance et les autres secteurs du conglomerat, autre que ceux comptabilisés en juste valeur par résultat dans les 2 secteurs.

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats

¹⁰ Par exemple, la recommandation conduit à présenter les titres émis par les entités d'assurance évalués selon IAS 39 dans le poste « Dettes représentées par un titre » avec ceux émis par la Banque évalués selon IFRS 9.

de réassurance émis ou souscrits, et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Hormis les cas cités ci-dessus, les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe.

II-2-1 Activités d'assurance – Instruments financiers

Selon IAS 39, les instruments financiers des assureurs peuvent être classés dans l'une des catégories suivantes :

- Actifs/passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Actifs financiers disponibles à la vente ;
- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- Prêts et créances ;
- Passifs financiers au coût amorti.

Ils sont regroupés, à l'actif, dans la ligne « Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques », et au passif, dans la ligne « Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance ».

La classification dans l'une ou l'autre de ces catégories traduit l'intention de gestion et détermine les règles de comptabilisation des instruments.

La juste valeur de ces instruments suit les principes généraux repris au § « III.1.ix Détermination de la juste valeur des instruments financiers ».

II-2-1-1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

◆ Critères de classement

Le classement d'instruments dans cette catégorie résulte soit d'une réelle intention de transaction, soit du recours à l'option de juste valeur.

a) Instruments détenus à des fins de transaction :

Les titres détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

b) Instruments en juste valeur sur option :

Les instruments financiers peuvent être classés par choix, dès l'origine et de façon irrévocable, à la juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- Instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
- Instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
- Instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.

Cette option est utilisée, notamment dans le cadre de contrats en unité de comptes des activités d'assurance, par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs.

◆ Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les actifs classés en « Actifs à la juste valeur par résultat » sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur ces actifs sont enregistrés au compte de résultat en « Produits nets des activités d'assurance ».

II-2-1-2 Actifs financiers disponibles à la vente

◆ Critères de classement

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en « prêts et créances », ni en « actifs financiers détenus jusqu'à maturité » ni en « juste valeur par résultat ».

◆ *Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits*

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont présentés en « Produits nets des activités d'assurance », tout comme les dividendes perçus sur les titres à revenu variable.

◆ *Dépréciation et risque de crédit*

- ✓ Dépréciation durable, spécifique aux actions et autres instruments de capitaux propres

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente à revenu variable, en cas de baisse prolongée ou significative de la juste valeur, par rapport au coût.

S'agissant de titres à revenu variable, le groupe considère, qu'une dévalorisation du titre d'au moins 50% par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 36 mois consécutifs, entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus, mais pour lesquels la Direction estime que la « recouvrabilité » du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat en « Produits nets des activités d'assurance ».

Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en compte de résultat.

Les dépréciations durables des actions ou autres instruments de capitaux propres, passées en résultat sont irréversibles, tant que l'instrument est porté au bilan. En cas d'appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique « gains ou pertes latents ou différés ».

- ✓ Dépréciation au titre du risque de crédit

Les dépréciations sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe (obligations notamment) sont comptabilisées dans le poste « Coût du risque ». En effet, seule l'existence d'un risque de crédit peut conduire à déprécier ces instruments à revenu fixe, la dépréciation en cas de perte due à une simple hausse des taux n'étant pas admise. En cas de dépréciation, l'intégralité des moins-values latentes cumulées en capitaux propres doit être constatée en résultat. Ces dépréciations sont réversibles ; toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat, dans la rubrique « coût du risque », en cas d'amélioration de la situation de crédit de l'émetteur.

II-2-1-3 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

◆ *Critères de classement*

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe, que l'entité a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres, ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Par ailleurs, les possibilités de cession ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées, compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau groupe dans la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

◆ *Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits*

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés en « Produits nets des activités d'assurance » dans le compte de résultat.

◆ *Risque de Crédit*

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptibles de générer une perte (risque de crédit avéré). Une analyse est effectuée à chaque arrêté, titre par titre. La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « coût du risque ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « coût du risque ».

II-2-1-4 Prêts et créances

◆ *Critères de classement*

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif, qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net décaissé. Ces encours sont ensuite valorisés lors des arrêtés suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (sauf pour ceux qui ont été comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par option).

◆ *Risque de crédit*

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptibles de générer une perte (risque de crédit avéré). La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « coût du risque ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « coût du risque ».

II-2-1-5 Passifs financiers au coût amorti

Ils recouvrent les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisés, lors des arrêtés suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

II-2-2 Actifs non financiers

Les immeubles de placement et immobilisations suivent les méthodes de comptabilisation décrites par ailleurs.

II-2-3 Passifs non financiers

Les passifs d'assurance, représentatifs des engagements vis-à-vis des souscripteurs et bénéficiaires, figurent dans le poste « provisions techniques des contrats d'assurance ». Ils restent valorisés, comptabilisés et consolidés comme en normes françaises.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement de provisions mathématiques, correspondant généralement aux valeurs de rachat des contrats. Les risques couverts sont principalement le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail (pour l'assurance emprunteur).

Les provisions techniques des contrats en unité de compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions des contrats d'assurance non-vie correspondent aux primes non acquises (portion des primes émises relative aux exercices ultérieurs) et aux sinistres à payer.

Les contrats d'assurance, bénéficiant d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaires font l'objet d'une « comptabilité reflet ». La provision pour participation aux bénéfices différée en résultant représente la quote-part des plus et moins-values des actifs, revenant aux assurés. Ces provisions pour participation aux bénéfices différée sont présentées au passif ou à l'actif, par entité juridique et sans compensation entre entités du périmètre. A l'actif, elles figurent dans un poste distinct.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

II-3 INSTRUMENTS NON FINANCIERS

II-3-1 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement consenti par le groupe représente un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple consenti par le groupe représente tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

II-3-1-1 Opérations de location financement côté bailleur

Conformément à IFRS 16, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé, pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière. Les opérations de location financement permettent de transférer aux locataires la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué.

Ainsi, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- Sortir du bilan l'immobilisation louée ;
- Constater une créance, en Actifs financiers au coût amorti, pour une valeur actualisée au taux implicite du contrat, des paiements de location à recevoir au titre du contrat de location-financement, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
- Comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles existantes tout au long de la vie de l'opération de location-financement ;
- Comptabiliser en marge nette d'intérêt, le revenu net de l'opération de location, celui-ci étant représentatif du taux de rentabilité périodique constant sur l'encours restant dû.

Le risque de crédit sur les créances financières est évaluée et comptabilisé selon IFRS 9 (Cf. § « II.1.viii Evaluation du risque de crédit »).

II-3-1-2 Opérations de location financement côté preneur

Conformément à IFRS 16, les droits d'utilisation sont inscrits à l'actif dans le poste « immobilisations corporelles » en contrepartie d'une dette locative comptabilisée dans le poste « comptes de régularisation et passifs divers ». Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

II-3-2 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le groupe couvrent notamment :

- Les risques opérationnels ;
- Les engagements sociaux ;
- Les risques d'exécution des engagements par signature ;
- Les litiges et garanties de passif ;
- Les risques fiscaux ;
- Les risques liés à l'épargne logement.

II-3-3 Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « charges de personnel » à l'exception de la part résultant des réévaluations des passifs nets issus des régimes à prestations définies, comptabilisées en capitaux propres.

II-3-3-1 Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- Le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux à long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements ;
- Le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âge, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales ;
- Les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT « inflaté » pour les différentes maturités ;
- Les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI ;
- L'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans ;
- La mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et les produits d'intérêts qu'ils génèrent impactent le résultat. L'écart entre le rendement réel et les produits d'intérêts générés par ces actifs constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Conformément à la décision IFRIC du 20 avril 2021, l'engagement de retraite des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, dont les droits sont plafonnés en fonction d'un nombre d'années d'ancienneté et soumis à la présence du salarié en date de départ à la retraite, est constitué uniquement sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond (ou entre sa date d'entrée dans l'entreprise et celle de départ en retraite si cette durée est inférieure au plafond).

II-3-3-2 Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements. Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation est due.

II-3-3-3 Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail.

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

II-3-3-4 Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité.

Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

II-3-3-5 Avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

II-3-4 Immobilisations

II-3-4-1 Immobilisations dont le Groupe est propriétaire

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « charges des autres activités » du compte de résultat

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

- Terrain aménagements réseaux : 15-30 ans
- Constructions - gros œuvre structure : 20-80 ans (en fonction du type d'immeuble concerné)
- Constructions - équipements : 10-40 ans
- Agencements et installations : 5-15 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 5-10 ans
- Matériel de sécurité : 3-10 ans
- Matériel roulant : 3-5 ans
- Matériel informatique : 3-5 ans

Immobilisations incorporelles :

- Logiciels acquis ou créés en interne : 1-10 ans
- Fonds de commerce acquis : 9-10 ans (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle)

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations incorporelles non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation à minima une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

II-3-4-2 Immobilisations dont le Groupe est locataire

La définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- D'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat ;
- En contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers ;

- D'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Le groupe active principalement ses contrats immobiliers. La flotte automobile n'a été retraitée que lorsqu'elle était localement significative et les matériels informatiques et de sécurité ont été écartés au motif de leur caractère substituable, conformément à la norme. Seul un nombre limité de contrats informatiques jugés significatifs, a été activé.

D'autres actifs sous-jacents ont pu être écartés via les exemptions de courte durée et de faible valeur (fixée à 5 K€). Le groupe n'a pas de contrat de location pouvant donner lieu à la comptabilisation d'actif incorporel ou d'immeuble de placement.

Ainsi, les droits d'utilisation sont enregistrés en « immobilisations corporelles », et les obligations locatives en « autres passifs ». Les droits au bail, sont reclassés en immobilisations corporelles quand ils concernent des contrats qui ne sont pas en tacite reconduction. Les droits d'utilisation et les obligations locatives font l'objet d'impôts différés actifs ou passifs pour le montant net des différences temporelles imposables et déductibles.

Au compte de résultat, les charges d'intérêt figurent en « marge d'intérêt » tandis que les dotations aux amortissements sont présentées dans la rubrique dédiée des frais généraux.

Pour le calcul de l'obligation locative sont utilisés :

- La durée du contrat location. Celle-ci représente a minima la période non résiliable du contrat et peut être allongée pour tenir compte de toute option de renouvellement/prorogation que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer. Au regard de la déclinaison opérationnelle de la méthodologie Groupe, tout nouveau bail commercial 3/6/9 sera activé sur une durée de 9 ans par défaut (ou sur une durée égale à sa période non résiliable s'agissant d'un autre type de bail). La durée de tout contrat en tacite prorogation sera allongée jusqu'à la date de fin du plan moyen terme, horizon raisonnable de poursuite du contrat¹¹. Sur les baux 3/6/9 en exception, le contrat sera activé sur une durée de 12 ans, le Groupe ne bénéficiant pas d'incitation économique à rester au-delà, au regard du dé plafonnement des loyers après cette période.
- Le taux d'actualisation est le taux marginal d'endettement correspondant à la durée retenue. Il s'agit d'un taux amortissable par centrale de refinancement du groupe et par devise ;
- Le loyer hors taxes. Le groupe est marginalement concerné par les loyers variables.

II-3-5 Commissions

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Ainsi, les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. Ces commissions sont donc comptabilisées parmi les produits et charges d'intérêt.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

II-3-6 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Le groupe comptabilise la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE), et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle et donc, ne constate pas d'impôts différés dans les comptes consolidés.

II-3-6-1 Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

¹¹ Des Groupes régionaux qui portent en direct les baux.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en utilisant les taux de l'impôt sur les sociétés connus à la clôture de l'exercice et applicables au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

II-3-6-2 Incertitudes relatives au traitement portant sur l'impôt sur le résultat

Conformément à IFRIC 23, le groupe évalue la probabilité que l'administration fiscale accepte ou non une position retenue. Il en déduit les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition.

En cas de position fiscale incertaine, les montants à payer sont estimés sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

II-3-7 Intérêts pris en charge par l'Etat de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat. Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

II-3-8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

II-4 JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISEES DANS L'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

L'élaboration des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comportent des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur, notamment dans le contexte du conflit ukrainien et des conditions macro-économiques existantes en date de clôture.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- Les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- Les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- La conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- Les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- Juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement ;
- Régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- Dépréciation sur actifs, notamment les pertes de crédits attendues. A date, les risques environnementaux ne sont pas appréhendés à travers les modèles de dépréciation des pertes de crédit attendues du Groupe ;
- Provisions, dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition ;
- Impôts différés actifs.

III - INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Les parties liées au groupe sont les sociétés consolidées au niveau du Groupe Crédit Mutuel dans son ensemble, y compris les autres établissements adhérents à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et les sociétés mises en équivalence.

Les transactions réalisées entre le groupe et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché, au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées est présentée dans la note 3. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux d'annexes les données relatives à ces opérations réciproques, lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable, et sont mises en équivalence.

IV - NORMES ET INTERPRETATIONS ADOPTEES PAR L'UNION EUROPEENNE ET NON ENCORE APPLIQUEES

□ IFRS 17 - Contrats d'assurance

Introduction :

Elle remplacera IFRS 4, qui permet aux compagnies d'assurance de conserver l'essentiel de leurs principes comptables locaux pour leurs contrats d'assurance et les autres contrats dans le champ d'application d'IFRS 4, ce qui nuit à la comparabilité des états financiers des entités du secteur, principalement entre acteurs internationaux.

IFRS 17 vise à harmoniser la comptabilisation des différents types de contrats d'assurance, et à fonder leur valorisation sur une évaluation prospective des engagements des assureurs.

Publiée en mai 2017 et modifiée par les amendements de juin 2020, cette nouvelle norme entrera en vigueur au 1er janvier 2023. En effet, sa date d'application initiale d'IFRS 17 prévue en 2021 a été décalée de deux ans au 1er janvier 2023. L'application d'IFRS 9 pour les entités d'assurance qui ont opté pour le différé (cas du Groupe Banque Fédérative du Crédit Mutuel) a également fait l'objet d'un amendement de l'IASB pour une prorogation jusqu' à 2023.

La norme IFRS 17 (et les amendements 2020) publiée par l'IASB maintient les exigences de la granularité des calculs de provisions et de regroupement des contrats par année de souscription (cohortes annuelles).

IFRS 17 a été adoptée par l'Union Européenne en novembre 2021, en offrant une possibilité d'exemption de l'exigence des cohortes annuelles pour les contrats participatifs directs. L'entité applique l'exemption sur l'ensemble des portefeuilles de contrats éligibles.

Niveau d'agrégation des contrats d'assurance IFRS 17

La norme IFRS 17 s'applique aux contrats d'assurance émis, aux traités de réassurance détenus et aux contrats d'investissement avec un élément de participation discrétionnaire.

Elle définit le niveau de regroupement des contrats à utiliser pour évaluer les passifs des contrats d'assurance et leur profitabilité.

La première étape consiste à identifier les portefeuilles de contrats d'assurance (contrats soumis à des risques similaires et gérés ensemble). Chaque portefeuille est ensuite divisé en trois groupes :

- Les contrats déficitaires dès leur comptabilisation initiale
- Les contrats qui n'ont pas, lors de leur comptabilisation initiale, de possibilité significative de devenir déficitaires ;
- Les autres contrats du portefeuille.

Pour constituer ses portefeuilles de contrats, le Groupe a privilégié la maille du produit commercial. L'homogénéité de tarification, de gestion, de suivi et de structure contractuelle inhérente à la construction d'un produit commercial du Groupe permet de s'inscrire en cohérence avec la définition de portefeuille selon la norme IFRS 17.

Les portefeuilles sont ensuite subdivisés par groupe de contrat, qui est la maille élémentaire de comptabilisation définie par la norme IFRS 17. Cette subdivision s'effectue en conformité avec les critères de profitabilité et de prise en compte des cohortes annuelles mentionnés ci-dessus. Le Groupe met en œuvre la constitution de cohortes annuelles en s'appuyant sur l'année civile.

Classification par modèle et évaluation des contrats d'assurance

Selon la norme IFRS 17, les contrats sont évalués sur la base d'un modèle d'évaluation en valeur courante où le modèle général s'appuie sur une approche générale dite des « building blocks » comprenant :

- Les estimations des flux de trésorerie futurs pondérés par leur probabilité de réalisation, ainsi qu'un ajustement pour refléter la valeur temps de l'argent (en actualisant ces flux de trésorerie futurs) et les risques financiers associés aux flux de trésorerie futurs ;
- Un ajustement pour le risque non financier ;
- La marge de service contractuelle.

Cette marge de service contractuelle représente le bénéfice non acquis pour un groupe de contrats d'assurance. Elle sera reconnue par l'entité à mesure que celle-ci fournira des services au titre des contrats d'assurance. Cette marge ne peut pas être négative ; tout montant négatif des flux de trésorerie d'exécution en début de contrat est constaté immédiatement en résultat.

Les contrats d'assurance en période ultérieure sont réévalués : ils représentent la somme du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus.

Le Groupe s'appuie sur des méthodes actuarielles afin d'obtenir une vision en meilleure estimation (« Best-Estimate ») des flux futurs, de manière pertinente pour chaque périmètre modélisé, et s'inscrivant dans un cadre méthodologique précis et des hypothèses clairement identifiées. Les méthodes statistiques et probabilistes utilisées sont des méthodes largement répandues sur le marché.

La maille de calcul est définie par les Pôles d'assurance du Groupe de manière adaptée au périmètre considéré, dans l'optique de fournir une estimation la plus objective possible des flux de trésorerie futurs. Le cas échéant, les estimations sont ensuite réparties à la maille du groupe de contrat en utilisant les variables pertinentes.

L'ensemble des flux de trésorerie futurs sont évalués pour l'ensemble des périmètres des contrats, jusqu'à extinction des droits et obligations substantielles découlant des dispositions contractuelles, légales ou réglementaires. Ils comprennent notamment l'ensemble des frais imputables aux contrats d'assurance (frais rattachables).

Une actualisation des flux de trésorerie futurs est effectuée, afin de refléter la valeur temps de l'argent, et les risques financiers liés à ces flux de trésorerie. Cette actualisation est réalisée à l'aide d'une courbe de taux construite par les entités d'assurance du Groupe.

Cette courbe s'appuie sur une méthodologie ascendante (« bottom-up »), qui somme une composante sans risque liquide et un ajustement pour tenir compte des caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance. Conformément à la norme IFRS 17, la courbe ainsi obtenue cadre avec les prix de marché observables, tout en excluant les effets des facteurs n'influençant pas les flux de trésorerie futurs des contrats d'assurance, notamment le risque de crédit.

Le Groupe ajuste, pour chaque périmètre, la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs pour tenir compte de l'incertitude de ces flux. Il s'agit de l'ajustement pour risque non financier (« Risk Adjustment - RA »). Cet ajustement est calculé de manière explicite et dissociée des flux de trésorerie futurs associés, au sein de modèles de calculs dédiés. La mesure du risque calculée est dite « à l'ultime », prenant en compte l'incertitude engendrée sur la durée de vie totale des flux de trésorerie futurs.

Le Groupe a opté une approche dite « quantile », calculant directement l'incertitude sur les flux futurs à partir d'une mesure de risque et d'un niveau de confiance.

Les contrats d'assurance avec un élément de participation discrétionnaire sont obligatoirement évalués selon l'approche dite « Variable Fee » (VFA). Ils se définissent comme des contrats d'assurances pour lesquels :

- Les conditions contractuelles prévoient que l'assuré perçoit une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement identifiés,
- L'entité paie à l'assuré, une part substantielle du rendement résultant de la juste valeur des éléments sous-jacents,
- L'entité s'attend à ce qu'une part substantielle des sommes payées à l'assuré varie en fonction des variations de juste valeur des éléments sous-jacents.

Pour ces contrats, la marge contractuelle de services est principalement ajustée de la part revenant à l'entité, sur la juste valeur des actifs sous-jacents (assimilable au revenu de l'assureur).

Les contrats d'assurance-vie commercialisés relèvent en très grande majorité du modèle VFA. Il s'agit notamment des contrats d'épargne possédant une participation aux bénéfices discrétionnaire substantielle reversée aux assurés. Les actifs sous-jacents de ces contrats sont globalement identifiés de manière exhaustive et directe, au travers de cantons de gestion d'actifs spécifiques à ces contrats. Sur ce périmètre, le Groupe structure ses portefeuilles de contrats en cohérence avec les liens actifs-passifs sous-jacents. Cela se traduit par le regroupement des contrats adossés aux mêmes cantons de gestion d'actifs, et par l'application de l'exemption des cohortes annuelles selon les modalités adoptées par l'Union Européenne.

Enfin, la norme offre la possibilité d'opter pour une approche simplifiée, dite « Premium Allocation Approach » (modèle PAA), dès lors que :

- La période couverture des contrats s'assurance n'excède pas un an ou,
- L'évaluation de la couverture restante selon cette approche constitue une approximation raisonnable de l'évaluation qui aurait obtenue en appliquant l'approche générale des « building blocks ».

Le Groupe opte pour l'approche simplifiée du modèle PAA pour l'ensemble de ses contrats annuels à tacite reconduction. Ce modèle PAA concerne donc la quasi-totalité des contrats du segment assurance de biens et responsabilités, ainsi qu'une partie des contrats de santé et de prévoyance.

En complément, le modèle général (GMM) sera appliqué sur les contrats à engagement pluriannuel de l'assureur, hors assurance-vie. Ce périmètre est constitué de contrats en assurance de personnes, en particulier les contrats de la branche assurance des emprunteurs et des contrats prévoyance (principalement les contrats Dépendance et les contrats Obsèques).

Lors de chaque période comptable, la marge sur services contractuels (CSM) est notamment ajustée du montant reconnu en produits des activités d'assurance. Ce montant est déterminé à partir de l'allocation des unités de couvertures propres à la période considérée, reflétant la fourniture des services prévus aux contrats d'assurance sur la période ainsi que la durée de couverture restante.

Dans le cadre des contrats évalués selon le modèle général (GMM), le Groupe opte pour l'utilisation d'unités de couverture correspondant au capital assuré. Dans le cadre des contrats évalués selon le modèle VFA (« variable fee »), et pour refléter les particularités induites par la modélisation des flux de trésorerie futurs, le GACM opte pour une unité de couverture s'appuyant sur l'écoulement temporel des encours, et prenant en compte les évolutions temporelles futures attendues de la CSM.

Transition

La norme IFRS 17 entre en vigueur au 1^{er} janvier 2023 et prévoit la publication de comptes comparatifs sur l'exercice 2022.

La norme IFRS 17 doit être appliquée de manière rétrospective à moins que cela s'avère impraticable, auquel cas deux options sont possibles :

- L'approche rétrospective modifiée : sur la base d'informations raisonnables et justifiées qui sont disponibles sans coûts ou efforts excessifs pour l'entité, certaines modifications peuvent être appliquées, dans la mesure où une application rétrospective complète n'est pas possible avec toutefois l'objectif d'atteindre le résultat le plus proche possible de celui de l'application rétrospective ;
- L'approche de la juste valeur : la marge de service contractuelle est alors déterminée comme étant la différence positive entre la juste valeur établie selon la norme IFRS 13 et les flux de trésorerie d'exécution (toute différence négative étant reconnue en diminution des capitaux propres à la date de transition).

L'enjeu de cette transition est de déterminer le montant de marge pour services contractuelle (CSM) à comptabiliser pour chaque groupe de contrats. La CSM est un passif d'assurance s'établissant par récurrence, ce qui justifie l'utilisation d'une approche rétrospective.

L'approche rétrospective complète s'est avérée impraticable sur l'ensemble des portefeuilles de contrats modélisés selon le modèle général ou VFA.

Le Groupe a donc mis en œuvre en priorité l'approche rétrospective modifiée, qui apporte une estimation pertinente du montant de CSM à la transition, sans déploiement de coûts ou efforts excessifs. Cette approche rétrospective modifiée est appliquée à compter de l'exercice 2012, à partir duquel des informations raisonnables et justifiées sont disponibles pour les contrats du Groupe.

Pour les portefeuilles de contrats participatifs directs auxquels est appliquée l'exemption sur les cohortes annuelles, un unique groupe de contrat est constitué lors de l'approche rétrospective modifiée. Pour les autres portefeuilles, qui ne sont pas concernés par l'exemption sur les cohortes annuelles, un découpage par cohortes annuelles est effectué.

Enfin, l'approche dite en juste valeur est appliquée aux contrats les plus anciens pour lesquels certaines informations raisonnables et justifiées ne sont pas disponibles, et sur des périmètres peu matériels.

Au titre de la transition au 1^{er} janvier 2023, la première application d'IFRS 17 aura un impact très limité sur le ratio de solvabilité (inférieur à 10 points de base).

Abandon de la comptabilité reflet IFRS 4

Pour les contrats participatifs, la norme IFRS 4 prévoyait la comptabilité dite « reflet » (« shadow accounting ») des plus et moins-values latentes des actifs IAS 39 en adossement des engagements. Ce mécanisme consistait à comptabiliser une provision pour participation aux bénéfices différée représentant la quote-part de ces plus ou moins-values qui revenaient implicitement aux assurés au travers des clauses contractuelles ou de la politique de distribution ; cette provision s'ajoutait à la provision mathématique des comptes sociaux lorsque les actifs en adossement étaient en situation de plus-value latente. Une provision pour participation aux bénéfices différée active était constituée lorsque les actifs en adossement étaient en situation de moins-value latente.

Avec IFRS 17, ces reversements futurs aux contrats (positifs ou négatifs) seront déjà modélisés dans la provision IFRS 17 qui actualise les flux de prestations futurs au taux courant.

Par conséquent, la comptabilité reflet des plus-values latentes disparaît avec IFRS 17. Les provisions pour participations aux bénéfices différées correspondantes des comptes consolidés IFRS au 31 décembre 2021 sont retraitées en réserves consolidées à la date de transition au 1^{er} janvier 2022.

Les pôles Assurances du Groupe poursuivent leurs travaux de mise en œuvre opérationnelle des dispositions d'IFRS 17 selon les axes suivants :

- Validation auprès des commissaires aux comptes de la méthodologie normative IFRS 17 ;
- Mise à jour du système et des principes comptables au regard des dispositions d'IFRS 17 et d'IFRS 9, ainsi que du processus de production des comptes IFRS du périmètre concerné;
- Production et comptabilisation de la transition et des bilans pro-forma pour l'année 2022 en parallel run
- Adaptation de la communication financière au niveau de conglomérat.

Interactions entre IFRS 17 et IFRS 9

Afin d'éviter les non concordances comptables lors de la première application d'IFRS 9 et d'IFRS 17, le Groupe a retenu les options suivantes :

- Application d'IFRS 9 au 1er janvier 2023 avec présentation d'un comparatif au titre de l'exercice 2022, en cohérence avec la présentation obligatoire d'un comparatif 2022 pour la première application de la norme IFRS 17. Les dates de transition pour le passage aux normes IFRS 9 et IFRS 17 sont donc alignées au 1er janvier 2022.
- Le Groupe opte pour l'application de l'approche dite par « superposition » (« overlay ») pour comptabiliser les cessions d'actifs sur l'exercice 2022, comme si ces cessions avaient été comptabilisées selon le référentiel IFRS 9. Cette option garantit que l'impact sur les capitaux propres à la date de transition au 1er janvier 2022 sera homogène entre l'actif en IFRS 9 et le passif en IFRS 17.
- Le Groupe a retenu l'option OCI d'IFRS 17 pour la réévaluation au taux courant de ses passifs d'assurance relevant du modèle général (GMM) et du modèle simplifié (PAA), de façon cohérente avec le choix du modèle de gestion en juste valeur par OCI pour les actifs obligataires SPPI en adossement de ces portefeuilles. Ainsi, les variations du taux de marché impacteront de façon cohérente l'actif et le passif par la contrepartie des capitaux propres OCI.
- L'option OCI a également été retenue pour la réévaluation des passifs du modèle VFA, en face des réévaluations des actifs comptabilisés par OCI en adossement (principalement les obligations répondant au critère SPPI). Les variations des capitaux propres OCI IFRS9 seront donc compensées par des variations symétriques du poste OCI IFRS17, pour un impact nul en capitaux propres.

Ces différentes options permettent d'éliminer au mieux les non-concordances comptables entre les schémas de comptabilisation des variations de valeur du passif IFRS 17 et de l'actif IFRS 9 en adossement lorsque le taux de marché varie, et réduisent la volatilité du résultat IFRS 17.

□ Amendement à IAS 1 - Informations à fournir sur les méthodes comptables

Il clarifie les informations à fournir sur les méthodes comptables « significatives ». Celles-ci le sont lorsque, prises conjointement avec d'autres informations des états financiers, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influent sur les décisions des principaux utilisateurs des états financiers.

□ Amendement à IAS 8 - Définition d'une estimation comptable

Il a pour objectif de faciliter la distinction entre les changements de méthodes comptables et d'estimations comptables, en introduisant une définition explicite de la notion d'estimations comptables. Celles-ci représentent des montants dans les états financiers faisant l'objet d'une incertitude quant à leur évaluation.

□ Amendement à IAS 12 - Impôts différés relatifs à des actifs et des passifs résultant d'une même transaction

Il généralise la comptabilisation d'un impôt différé pour les contrats de locations et les obligations de démantèlement. Le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif de l'application de cet amendement qui sera d'application obligatoire aux exercices ouverts au 1er janvier 2023.

□ Amendement à IFRS 17 - Première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 sur l'information comparative

Il s'applique à des actifs financiers pour lesquels il n'y a pas eu de retraitements des exercices comparatifs IFRS 9 lors de la première application simultanée d'IFRS 17 et d'IFRS 9 (cas des actifs décomptabilisés sur l'exercice 2022 ou choix de l'entité d'opter à l'exemption du retraitement des exercices antérieurs offerte par IFRS 9).

Il introduit la possibilité de présenter des informations comparatives sur ces actifs financiers, comme si les dispositions d'IFRS 9 en matière d'évaluation et de classement leur avaient été appliquées. Cette option, applicable instrument par instrument, repose sur une approche dite par superposition (classification overlay).

Notes relatives aux postes des états financiers

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

NOTE 2 - Répartition du compte de résultat par secteur et par zone géographique

Les secteurs d'activité du groupe BFCM sont les suivants :

* La banque de détail regroupe :

a) Les activités de réseau bancaire : banques régionales du CIC, BECM, Beobank et Targobank en Espagne

b) Crédit à la consommation : Targobank en Allemagne et Cofidis

c) Filiales métier : les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau : crédit-bail mobilier et location avec option d'achat, crédit-bail immobilier, affacturage, vente et gestion immobilière

* L'activité d'assurance est constituée par le groupe des Assurances du Crédit Mutuel

* Les métiers spécialisés regroupent :

a) Les activités de gestion d'actifs et de banque privée en France et à l'étranger.

b) la banque de financement, financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, financements structures, international et succursales étrangères

c) es activités de marché qui comprennent les activités commerciales et d'investissement (taux, actions et crédit)

d) Le capital-investissement

* Les autres métiers comprennent les éléments non affectables à une autre activité : es holdings intermédiaires, es participations minoritaires, l'immobilier d'exploitation, les structures logistique, la presse, les entités informatiques et les opérations réciproques

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés. Seules deux entités font exception, le CIC et le BFCM en raison de leur présence dans plusieurs activités. Dans ce cas, la contribution au compte de résultat et au bilan consolidés de ces deux entités fait l'objet de répartitions analytiques entre les différents secteurs d'activité auxquels elles contribuent.

2a - Répartition du bilan par activité

31.12.2022	Banque de détail	Assurance	Métiers Spécialisés	Autres Métiers
ACTIF				
Caisse, Banques centrales	5 596		11 242	94 616
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	197		26 562	1 853
Instruments dérivés de couverture	55		1 619	2 580
Actifs financiers au coût amorti dont :	293 002		50 420	40 223
- Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	12 123		6 102	29 745
- Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	280 530		41 276	473
- Titres au coût amorti	349		3 042	6
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	660		17 630	16 034
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques		108 847		
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7	56		814
PASSIF				
Banques centrales			44	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			18 443	329
Instruments dérivés de couverture - Passif	3		1 097	5 626
Dettes envers les établissements de crédit			74 310	1
Dettes envers la clientèle	225 854		44 097	13 748
Dettes représentées par un titre	22 917		23 046	89 245

Détail des métiers du secteur "banque de détail"

31.12.2022	Réseau bancaire	Crédits à la consommation	Filiales métier
ACTIF			
Caisse, Banques centrales	1 040	4 524	32
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	77	3	116
Instruments dérivés de couverture	55		
Actifs financiers au coût amorti dont :	215 721	36 381	40 900
- Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	11 492	146	483
- Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	204 179	35 936	40 415
- Titres au coût amorti	50	299	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	446	213	1
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques			
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7		
PASSIF			
Instruments dérivés de couverture - Passif			3
Dettes envers les établissements de crédit			74 310
Dettes envers la clientèle	188 972	23 819	13 064
Dettes représentées par un titre	22 911		8

Détail des métiers du secteur "métiers spécialisés"

31.12.2022	Gestion d'actifs et banque privée	Banque de financement	Activités de marchés	Capital-investissement
ACTIF				
Caisse, Banques centrales	6 270	2 474	2 497	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	304		22 499	3 760
Instruments dérivés de couverture	94	65	1 460	
Actifs financiers au coût amorti dont :	21 485	23 112	5 774	48
- Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	1 004	545	4 541	11
- Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	18 669	21 373	2 233	1
- Titres au coût amorti	1 812	1 194		36
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	93	153	17 184	
PASSIF				
Banques centrales	44			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	166	110	18 166	
Instruments dérivés de couverture - Passif	23		1 074	
Dettes envers les établissements de crédit		74 310		
Dettes envers la clientèle	28 213	13 848	2 936	
Dettes représentées par un titre	40	5 834	17 172	

31.12.2021 retraité	Banque de détail	Assurance	Métiers Spécialisés	Autres Métiers	Total
ACTIF					
Caisse, Banques centrales	7 413		9 224	104 086	120 723
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	191		20 031	1 719	21 941
Instruments dérivés de couverture	23		363	1 742	2 128
Actifs financiers au coût amorti dont :	259 569		45 473	42 136	347 178
- Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	10 872		4 703	41 484	57 059
- Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	248 447		37 385	648	286 481
- Titres au coût amorti	250		3 384	5	3 640
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	297		13 844	17 873	32 014
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques		121 042		0	121 042
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7	56		777	839
PASSIF					
Banques centrales	37		3	565	605
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1		11 937	144	12 082
Instruments dérivés de couverture - Passif	30		963	1 040	2 034
Dettes envers les établissements de crédit			76 881		76 881
Dettes envers la clientèle	223 434		43 957	6 866	274 257
Dettes représentées par un titre	20 156		16 898	82 408	121 463

Détail des métiers du secteur "Banque de détail"

31.12.2021 retraité	Réseau bancaire	Crédits à la consommation	Filiales métier	Total Banque de détail
ACTIF				
Caisse, Banques centrales	339	6 764	311	7 413
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	66	7	118	191
Instruments dérivés de couverture	21		2	23
Actifs financiers au coût amorti dont :	188 713	32 460	38 395	259 569
- Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	10 198	137	537	10 872
- Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	178 466	32 122	37 858	248 447
- Titres au coût amorti	49	201		250
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	100	196	1	297
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques				0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7			7
PASSIF				
Banques centrales		1	36	37
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		1		1
Instruments dérivés de couverture - Passif	29		2	30
Dettes envers les établissements de crédit				0
Dettes envers la clientèle	183 849	23 053	16 532	223 434
Dettes représentées par un titre	19 922		234	20 156

Détail des métiers du secteur "Métiers spécialisés"

31.12.2021 retraité	Gestion d'actifs et banque privée	Banque de financement	Activités de marchés	Capital-investissement	Total Métiers Spécialisés
ACTIF					
Caisse, Banques centrales	5 900		3 324		9 224
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	307		16 402	3 323	20 032
Instruments dérivés de couverture	3		359		363
Actifs financiers au coût amorti dont :	20 097	21 003	4 308	65	45 473
- Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	1 066	425	3 208	3	4 703
- Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	17 173	19 111	1 100	-	37 385
- Titres au coût amorti	1 858	1 466	0	60	3 384
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	83	364	13 397		13 844
PASSIF					
Banques centrales		3			3
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	89	92	11 756		11 937
Instruments dérivés de couverture - Passif	51	25	888		963
Dettes envers les établissements de crédit		76 881			76 881
Dettes envers la clientèle	27 863	13 859	2 235		43 957
Dettes représentées par un titre	29	4 576	14 293		18 898

31.12.2021 publié	Banque de détail	Assurance	Financements et marchés	Banque privée	Capital-investissement	Presse, logistique et holding	Total
ACTIF							
Caisse, Banques centrales	7 413		3 324	5 900	0	104 086	120 723
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	203		16 401	295	3 323	1 719	21 941
Instruments dérivés de couverture	23		360	3	0	1 742	2 128
Actifs financiers au coût amorti	259 571		25 317	20 091	65	42 137	347 178
- dont Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	10 872		3 639	1 061	3	41 484	57 059
- dont Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	248 449		20 211	17 171	1	649	286 481
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	297		13 762	83		17 873	32 014
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques		121 042					121 042
Participations dans les entreprises mises en équivalence	17	56				767	839
PASSIF							
Banques centrales	37	0	3	0	0	565	605
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	0	11 848	89	0	144	12 082
Instruments dérivés de couverture - Passif	30	0	912	51	0	1 040	2 034
Dettes envers les établissements de crédit	0	0	76 881	0	0	0	76 881
Dettes envers la clientèle	223 436	0	16 094	27 863	1	6 863	274 257
Dettes représentées par un titre	20 156	0	18 870	29	0	82 408	121 463

2b- Répartition du compte de résultat par secteur

31.12.2022	Banque de détail	Assurance	Métiers Spécialisés	Autres Métiers	
Produit net bancaire	8 323	1 720	2 200	426	
Frais généraux	-4 728	-699	-1 113	-175	
Résultat brut d'exploitation	3 595	1 021	1 087	251	
Coût du risque de contrepartie	-726		-24	8	
Gains ou pertes sur autres actifs *	5	-4	13	-1 155	
Résultat avant impôts	2 873	1 018	1 075	-1 096	
Impôt sur les sociétés	-616	-235	-171	-12	
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés			0		
Résultat net comptable	2 057	782	904	-1 108	
Minoritaires					
Résultat net part du groupe					

* y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19)

Détail des métiers du secteur "banque de détail"

31.12.2022	Réseau bancaire	Credits à la consommation	Filiales métier	
Produit net bancaire	4 723	2 960	640	
Frais généraux	-2 712	-1 603	-413	
Résultat brut d'exploitation	2 011	1 358	226	
Coût du risque de contrepartie	38	-724	-41	
Gains ou pertes sur autres actifs	5	0	0	
Résultat avant impôts	2 054	633	186	
Impôt sur les sociétés	-552	-206	-58	
Résultat net comptable				

Détail des métiers du secteur "métiers spécialisés"

31.12.2022	Gestion d'actifs et banque privée	Banque de financement	Activités de marchés	Capital-investissement	
Produit net bancaire	958	471	342	430	
Frais généraux	-656	-146	-236	-75	
Résultat brut d'exploitation	302	324	106	355	
Coût du risque de contrepartie	-33	7	-1	2	
Gains ou pertes sur autres actifs	13				
Résultat avant impôts	282	332	105	357	
Impôt sur les sociétés	-95	-72	-28	-17	
Résultat net comptable					

31.12.2021 retraité

	Banque de détail	Assurance	Métiers Spécialisés	Autres Métiers	Total
Produit net bancaire	7 482	1 810	2 211	399	11 902
Frais généraux	-4 366	-649	-1 008	-326	-6 349
Résultat brut d'exploitation	3 116	1 161	1 203	73	5 553
Coût du risque de contrepartie	-653	0	6	0	-647
Gains ou pertes sur autres actifs *	-8	0	0	-784	-792
Résultat avant impôts	2 455	1 161	1 209	-711	4 113
Impôt sur les sociétés	-765	-127	-183	-5	-1 280
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés	9		0		9
Résultat net comptable	1 699	834	1 026	-717	2 842
Minoritaires					356
Résultat net part du groupe					2 487

* y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19)

Détail des métiers du secteur "banque de détail"

31.12.2021 retraité	Réseau bancaire	Credits à la consommation	Filiales métier	Total Banque de détail
Produit net bancaire	4 967	2 835	579	7 482
Frais généraux	-2 408	-1 583	-374	-4 366
Résultat brut d'exploitation	1 659	1 251	205	3 116
Coût du risque de contrepartie	-78	-577	2	-653
Gains ou pertes sur autres actifs	-8	-1	0	-8
Résultat avant impôts	1 573	674	207	2 455
Impôt sur les sociétés	-479	-223	-63	-765
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés			9	9
Résultat net comptable				1 699

Détail des métiers du secteur "métiers spécialisés"

31.12.2021 retraité	Gestion d'actifs et banque privée	Banque de financement	Activités de marchés	Capital-investissement	Total Métiers Spécialisés
Produit net bancaire	911	430	351	518	2 211
Frais généraux	-572	-128	-232	-77	-1 008
Résultat brut d'exploitation	340	303	119	442	1 203
Coût du risque de contrepartie	-9	19	-3	-21	6
Gains ou pertes sur autres actifs	0				0
Résultat avant impôts	331	341	116	420	1 209
Impôt sur les sociétés	-73	-77	-28	-5	-183
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés					0
Résultat net comptable					1 026

31.12.2021 publié

	banque de détail	assurance	financements et marchés	banque privée	capital-investissement	presse, logistique et holding	inter activités	Total
Produit net bancaire	7 688	1 810	809	677	518	488	-88	11 902
Frais généraux	-4 496	-649	-367	-434	-77	-415	88	-6 349
Résultat brut d'exploitation	3 192	1 161	442	244	442	73	0	5 553
Coût du risque de contrepartie	-653	0	35	-8	-21	0	0	-647
Gains ou pertes sur autres actifs *	-8	0	0	0	0	-785	0	-793
Résultat avant impôts	2 531	1 161	477	235	420	-712	0	4 113
Impôt sur les sociétés	-767	-326	-111	-46	-4	-5		-1 280
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés	9							9
Résultat net comptable	1 753	834	347	190	416	-717	0	2 842
Minoritaires								356
Résultat net part du groupe								2 487

* y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19)

2c - Répartition du bilan par zone géographique

	31.12.2021			
	France	Europe hors France	Autres pays [*]	Total
ACTIF				
Caisse, Banques centrales	104 425	12 475	3 323	120 223
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	20 373	597	1 061	21 941
Instruments dérivés de couverture	2 117	4	6	2 128
Actifs financiers au coût amorti	283 269	54 240	9 671	347 180
- dont prêts et créances sur les établissements de crédit	53 234	1 359	2 463	57 056
- dont prêts et créances sur la clientèle	228 765	50 509	7 208	286 482
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	24 795	277	6 943	32 015
Placements des activités d'assurance et part de réassureurs dans les provisions techniques	117 786	3 257	0	121 043
Participations dans les entreprises NEE	713	0	125	839
PASSIF				
Banques centrales	601	1	3	605
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	11 236	214	632	12 082
Instruments dérivés de couverture	1 990	43	1	2 034
Dettes envers les établissements de crédit	60 477	8 432	7 971	76 880
Dettes envers la clientèle	216 430	55 275	3 352	275 057
Dettes représentées par un titre	108 648	4 148	8 667	121 463

* USA, Canada, Singapour, Hong-Kong et Tunisie

2d - Répartition du compte de résultat par zone géographique

	31.12.2021			
	France	Europe hors France	Autres pays [*]	Total
Produit net bancaire **	8 541	3 156	204	11 902
Frais généraux	-4 419	-1 938	-93	-6 349
Résultat brut d'exploitation	4 123	1 319	111	5 553
Coût du risque de contrepartie	-212	-440	5	-647
Gains ou pertes sur autres actifs ***	-798	-6	11	-793
Résultat avant impôts	3 113	873	127	4 113
Résultat net global	2 813	816	113	3 742
Résultat net part du Groupe	1 778	597	112	2 487

* USA, Canada, Singapour, Hong-Kong et Tunisie

** 36,1 % du PIB (hors activités agricole et holding) a été réalisé à l'étranger en 2021 (contre 35,4 % du PIB en 2020)

*** y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition

NOTE 3 - Périmètre de consolidation

3a - Composition du périmètre de consolidation

La société mère du groupe est la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

Depuis le 31 décembre 2021, les changements intervenus sur le périmètre de consolidation sont :

- Entrées de périmètre : Bail Actea, Bail Actea Immobilier, BKCP Immo IT SCRL, Beobank, ACAM Capital, CIC Private Debt, Crédit Mutuel Investment Managers, Crédit Mutuel Investment Managers succursale de Luxembourg, Targo Versicherungsmittlung GmbH, Oddity H, Humanoid, Madmorzele, Prestic, FCT Crédit Mutuel Factoring ;
- Fusion : BECM Francfort devient Targobank Corporate and Institutional Banking et fusionne avec Targobank AG
- Sorties de périmètre : FLOA, Bancas, BKCP Immo IT SCRL

	Pays				31.12.2021		Méthode
					Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	
A. Réseau bancaire							
Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)	France	96	96	IG	96	96	IG
BECM Francfort (succursale de BECM)	Allemagne			IG	100	96	IG
Beobank	Belgique	51	51	IG			NC
BKCP Immo IT SCRL	Belgique			NC			NC
CIC Est	France	100	99	IG	100	99	IG
CIC Lyonnaise de Banque (L.B)	France	100	99	IG	100	99	IG
CIC Lyonnaise de Banque Monaco (succursale de L.B)	Monaco	100	99	IG	100	99	IG
CIC Nord Ouest	France	100	99	IG	100	99	IG
CIC Ouest	France	100	99	IG	100	99	IG
CIC Sud Ouest	France	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	France	100	99	IG	100	99	IG
Targobank Espagne	Espagne	100	100	IG	100	100	IG
B. Crédits à la consommation							
Cofidis Belgique	Belgique	100	80	IG	100	80	IG
Cofidis France	France	100	80	IG	100	80	IG
Cofidis Espagne (succursale de Cofidis France)	Espagne	100	80	IG	100	80	IG
Cofidis Hongrie (succursale de Cofidis France)	Hongrie	100	80	IG	100	80	IG
Cofidis Portugal (succursale de Cofidis France)	Portugal	100	80	IG	100	80	IG
Cofidis SA Pologne (succursale de Cofidis France)	Pologne	100	80	IG	100	80	IG
Cofidis SA Slovaquie (succursale de Cofidis France)	Slovaquie	100	80	IG	100	80	IG
Cofidis Italie	Italie	100	80	IG	100	80	IG
Cofidis République Tchèque	République Tchèque	100	80	IG	100	80	IG
Creatis	France	100	80	IG	100	80	IG
Margem-Medicacio Seguros, Lda	Portugal	100	80	IG	100	80	IG
Monabank	France	100	80	IG	100	80	IG
Targobank AG	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
C. Filiales du réseau bancaire							
Bail Actea	France	100	100	IG			NC
Bail Actea Immobilier	France	100	100	IG			NC
Bancas	France			NC	50	50	ME
CCLS Leasing Solutions	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Caution Habitat	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Epargne Soleraie	France	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Factoring	France	100	99	IG	95	95	IG
Crédit Mutuel Home Loan SFH	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Leasing	France	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Leasing Espagne (succursale de Crédit Mutuel Leasing)	Espagne	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Leasing Benelux	Belgique	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Leasing Nederland (succursale de Crédit Mutuel Leasing Benelux)	Belgique	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Leasing GmbH	Allemagne	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Real Estate Lease	France	100	100	IG	100	100	IG
Factofrance S.A.	France	100	100	IG	100	100	IG

	Pays	31.12.2021					
					Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode
FCT Crédit Mutuel factoring	France	100	99	IG			NC
FCT FactoFrance	France	100	100	IG			IG
FLGA ex Banque du Groupe Casino	France			NC	50	50	ME
Gesteurop	France	100	99	IG	100	99	IG
LVF SA	France	44	44	ME	44	44	ME
Paysurl	France	51	64	IG	51	64	IG
Targo Factoring GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Finanzberatung GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Leasing GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
D. Banque de financement et activités de marché							
CKC Bruxelles (succursale du CKC)	Belgique	100	99	IG	100	99	IG
CKC Hong-Kong (succursale du CKC)	Hong-Kong	100	99	IG	100	99	IG
CKC Londres (succursale du CKC)	Royaume Uni	100	99	IG	100	99	IG
CKC New York (succursale du CKC)	Etats Unis	100	99	IG	100	99	IG
CKC Singapour (succursale du CKC)	Singapour	100	99	IG	100	99	IG
Satellite	France	100	99	IG	100	99	IG
E. Gestion d'actifs et banque privée							
Banque de Luxembourg	Luxembourg	100	99	IG	100	99	IG
Banque du Luxembourg Belgique (succursale de Banque de Luxembourg)	Belgique	100	99	IG	100	99	IG
Banque de Luxembourg Investments SA (BLI)	Luxembourg	100	99	IG	100	99	IG
Banque Transatlantique (BT)	France	100	99	IG	100	99	IG
Banque Transatlantique Belgium	Belgique	100	99	IG	100	99	IG
Banque Transatlantique Londres (succursale de BT)	Royaume Uni	100	99	IG	100	99	IG
Banque Transatlantique Luxembourg	Luxembourg	100	99	IG	100	99	IG
CKC Private debt	France	100	99	IG			NC
CKC Suisse	Suisse	100	99	IG	100	99	IG
Cipogne Management	Luxembourg	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Asset Management	France	81	81	IG	74	74	IG
Crédit Mutuel Gestion	France	100	81	IG	100	74	IG
Crédit Mutuel Investment Managers	France	100	100	IG			NC
Crédit Mutuel Investment Managers succursale de Luxembourg	France	100	100	IG			NC
Dubly Transatlantique Gestion	France	100	99	IG	100	99	IG
F. Capital investissement							
CKC Capital Canada Inc	Canada	100	99	IG	100	99	IG
CKC Capital Suisse SA	Suisse	100	99	IG	100	99	IG
CKC Capital Deutschland GmbH	Allemagne	100	99	IG	100	99	IG
CKC Capital Ventures Quebec	Canada	100	99	IG	100	99	IG
CKC Conseil	France	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Capital	France	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Equity	France	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Equity SCR	France	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Innovation	France	100	99	IG	100	99	IG
G. Autres métiers							
Affiches d'Alsace Lorraine	France	100	99	IG	100	99	IG
Alsacienne de Portage des DNA	France	100	99	IG	100	99	IG
Banque de Tunisie	Tunisie	35	35	ME	35	35	ME
CEC Participations	France	100	99	IG	100	99	IG
Cofidis Group (ex Cofidis Participations)	France	80	80	IG	80	80	IG
Crédit Mutuel Immobilier	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Medias Rhone-Alpes PACA ex Groupe Dauphiné Media	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA (ex Société d'Investissements Médias (SIM))	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Editions ex Les Editions du Quotidien	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA events	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Info (ex AGIR)	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Medias Alsace	France	100	99	IG	100	99	IG
EBRA Medias Bourgogne Rhone-Alpes ex Publiprint Province n 1	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Medias Lorraine Franche Comte	France	100	99	IG	100	99	IG
EBRA Portage Bourgogne Rhone-Alpes (ex Presse Diffusion)	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Productions	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA services	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Studio (ex Est Info TV)	France	100	100	IG	100	100	IG
Est Bourgogne Medias	France	100	100	IG	100	100	IG
Euro Protection Surveillance	France	22	22	ME	22	22	ME
Euro-Information	France	26	26	ME	26	26	ME
Foncière Massena	France	100	66	IG	100	66	IG
France Régie	France	100	99	IG	100	99	IG
GEIE Synergie	France	100	80	IG	100	80	IG
Groupe Progres	France	100	100	IG	100	100	IG
Groupe Republicain Lorrain Imprimeries (GRII)	France	100	100	IG	100	100	IG
Humanoid	France	100	71	IG			NC
Journal de la Haute Marne	France	50	50	ME	50	50	ME
La Liberté de l'Est	France	97	97	IG	97	97	IG
La Tribune	France	100	100	IG	100	100	IG
Le Dauphiné Libéré	France	100	100	IG	100	100	IG
Le Republicain Lorrain	France	100	100	IG	100	100	IG
Les Dernières Nouvelles d'Alsace	France	99	99	IG	99	99	IG
L'Est Republicain	France	100	100	IG	100	100	IG
Lumedia	Luxembourg	50	50	ME	50	50	ME
Madmozaelle	France	100	71	IG			NC
Mediaportage	France	100	100	IG	100	100	IG
Mutuelles Investissement	France	90	90	IG	90	90	IG
NEWCO4	France	100	100	IG	100	100	IG
Odoby H.	France	71	71	IG			NC
Presstic Numerama	France	100	71	IG			NC
SAP Alsace	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI 14 Rue de Londres	France	90	59	IG	90	59	IG
SCI ACM	France	80	52	IG	80	52	IG
SCI ACM Cotentin	France	35	23	ME	35	23	ME
SCI La Treffiere	France	46	46	ME	46	46	ME
SCI Le Progres Confluence	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI Provence Lafayette	France	90	59	IG	90	59	IG
SCI Saint Augustin	France	88	58	IG	88	58	IG
SCI Tambe Issore	France	100	66	IG	100	66	IG
Société d'Édition de l'hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHJ)	France	100	100	IG	100	100	IG
Targo Deutschland GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Dienstleistungs GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Technology GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Versicherungsvermittlung GmbH	Allemagne	100	100	IG			NC
H. Sociétés d'assurance							
ACM Capital	France	89	59	IG			NC
ACM Courtage (ex Procourtage)	France	100	66	IG	100	66	IG
ACM GIE	France	100	66	IG	100	66	IG

	Pays	31.12.2021					
					Pourcentage	Pourcentage	Méthode
					Contrôle	Intérêt	
ACM IARD	France	97	64	IG	97	64	IG
ACM Services	France	100	66	IG	100	66	IG
ACM Vie SA	France	100	66	IG	100	66	IG
Agrupacio AMCI d'Assegurances i Reassegurances S.A.	Espagne	95	63	IG	95	63	IG
Agrupacio serveis administratius	Espagne	100	63	IG	100	63	IG
AMDF	Espagne	100	63	IG	100	63	IG
Asesoramiento en Seguros y Prevision Atlantis SL	Espagne	80	53	IG	80	53	IG
Asistencia Avanzada Barcelona	Espagne	100	63	IG	100	63	IG
ASTREE Assurances	Tunisie	30	20	ME	30	20	ME
Atlantis Asesores SL	Espagne	80	53	IG	80	53	IG
Atlantis Corredoria de Seguros y Consultoria Actuarial SA	Espagne	60	40	IG	60	40	IG
Atlantis Vida , Compañia de Seguros y Reaseguros SA	Espagne	88	59	IG	88	59	IG
GACM España	Espagne	100	66	IG	100	66	IG
GACM Seguros, Compañia de Seguros y Reaseguros, SAU	Espagne	100	66	IG	100	66	IG
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	France	66	66	IG	66	66	IG
ICM Life	Luxembourg	100	66	IG	100	66	IG
NELB (North Europe Life Belgium)	Belgique	100	66	IG	100	66	IG
Partners	Belgique	100	66	IG	100	66	IG
Seremis Assurances	France	100	66	IG	100	66	IG
Targempensions, entidad gestora de fondos de pensiones S.A.	Espagne	100	63	IG	100	63	IG

* Méthode : IG = Intégration Globale ; ME = Mise en Equivalence ; NC = Non Consolidé ; FU = Fusionnée

3b - Informations sur les implantations incluses dans le périmètre de consolidation

L'article L. 511-45 du code monétaire et financier impose aux établissements de crédit de publier des informations sur leurs implantations et leurs activités dans chaque état ou territoire. Le pays de chaque implantation est mentionné dans le périmètre de consolidation. Le groupe ne dispose pas d'implantation répondant aux critères définis par l'arrêté du 6 octobre 2009 dans les Etats ou territoires non coopératifs (ETNC) figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 2 mars 2022.

Pays	Produit net bancaire	Bénéfice ou perte avant impôts et taxes	Impôts courants	Impôts différés	Autres taxes et charges sociales	Effectifs	Subventions publiques
ALLEMAGNE	1 729	631	-174	2	-121	5 442	0
BELGIQUE	447	124	-20	-1	-55	1 655	0
CANADA	43	39	-1	-5	-0	8	0
ESPAGNE	367	26	-2	9	-25	2 096	0
ETATS UNIS D AMERIQUE	108	81	-11	-3	-15	92	0
FRANCE	8 858	3 897	-864	-61	-1 092	28 227	0
HONGS KONG	14	9	-1	-0	-1	19	0
HONGRIE	37	1	-0	-0	-6	353	0
ITALIE	122	14	-0	0	-6	335	0
LUXEMBOURG	366	160	-16	-5	-39	1 097	0
MONACO	10	6	-2	0	0	18	0
PAYS BAS	1	1	0	0	-0	1	0
POLOGNE	6	-4	0	-0	-1	89	0
PORTUGAL	203	103	-28	-0	-8	698	0
REPUBLIQUE TCHIQUE	13	-1	0	0	-2	162	0
ROYAUME UNI	56	45	-8	0	-5	72	0
SINGAPOUR	78	54	-6	-1	-7	136	0
SLOVAQUIE	9	-1	0	0	-1	78	0
SUISSE	204	58	-6	-0	-14	415	0
TUNISIE (*)	0	25	0	0	0	0	0
TOTAL							

(*) Entité consolidée par mise en équivalence

3c Entités intégrées globalement ayant des minoritaires significatifs

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	34%	287	2 873	-508	120 076	782	-640	1 720
Cofidis Belgique	20%	2	NA**	0	1 255	10	5	100
Cofidis France	20%	13	NA**	0	11 701	39	20	549
Beobank	49%	14	382	10	9 106	5	29	269

* Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

** Conformément à IAS32, le groupe a comptabilisé une dette ou titre de l'engagement de porter la participation dans COFIDIS GROUP (ex Participation) à 100%. La contrepartie a été constatée en diminution des intérêts minoritaires et en diminution de la part du groupe pour le solde restant.

31.12.2021	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement*			
	Pourcentage d'intérêt / Pourcentage de droits de vote	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Reserves latentes	PNB
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	34%	295	3 321	-508	131 499	834	1 590	1 810
Cofidis Belgique	20%	3	NA**	0	989	13	-1	96
Cofidis France	20%	15	NA**	0	10 359	75	6	549

* Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

** Conformément à IAS32, le groupe a comptabilisé une dette ou titre de l'engagement de porter la participation dans COFIDIS GROUP (ex Participation) à 100%. La contrepartie a été constatée en diminution des intérêts minoritaires et en diminution de la part du groupe pour le solde restant.

3d - Participations dans des entités structurées non consolidées

- Financements d'actifs :

Le groupe octroie des prêts à des entités structurées dont le seul objet est la détention des actifs afin d'être mis en location, les loyers reçus permettant à l'entité structurée le remboursement de ses emprunts. Ces entités sont dissociées à l'issue de l'opération de financement. Le groupe est généralement le seul actionnaire.

Pour cette catégorie, l'exposition maximale aux pertes sur les entités structurées correspond à la valeur comptable de l'actif financé de l'entité structurée.

- Organismes de placement collectif ou fonds :

Le groupe intervient comme gestionnaire et dépositaire. Il propose à sa clientèle des fonds dans lesquels il n'a pas vocation à investir. Le groupe commercialise et gère ces fonds, débite ou publics, et pour cela est rémunéré par des commissions.

Pour certains fonds proposant des garanties aux porteurs de parts, le groupe peut être contrepartie aux swaps mis en place. Dans les cas exceptionnels où le groupe serait tout à la fois gestionnaire et investisseur de telle façon qu'il serait supposé agir d'abord pour son propre compte, cette entité serait alors intégrée dans le périmètre de consolidation.

Un intérêt dans une entité structurée non consolidée est un lien contractuel ou non qui expose le groupe à la variabilité des rendements associés à la performance de l'entité.

Le risque du groupe est essentiellement un risque opérationnel de manquement à son mandat de gestion ou de dépositaire et, le cas échéant, est également exposé au risque à hauteur des sommes investies.

Aucun soutien financier n'a été accordé aux entités structurées du groupe sur l'exercice.

	Véhicules de évaluation (SPV)	Gestion d'actifs (OPCVM / SCPI)	Autres entités structurées **
Total bilan	0	34 162	2 188
Valeurs comptables des actifs financiers	0	16 014	733

* Les montants indiqués concernent les OPCVM détenus à plus de 20% et dont le groupe Crédit Mutuel assure la gestion, y compris unités de compte détenues par les assureurs.
 ** Les autres entités structurées correspondent à des entités de financement d'actifs.

3e- Actifs, passifs et résultat des activités non courantes destinées à être cédées

	31.12.2021
Actifs non courants destinés à être cédés	107
Passifs non courants destinés à être cédés	0
Gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées	9

Au 31/12/2021, les actifs et passifs des sociétés suivantes ont été reclassés selon la norme IFRS en "actifs et passifs destinés à être cédés":

- GACM España : Le 13 décembre 2021, le GACM et Axa Seguros Generales, S.A. de Seguros y Reaseguros (Axa Espagne) ont signé un accord en vue de la cession, sous réserve de l'obtention d'autorisations réglementaires, par GACM SA, de 100% du capital de GACM España, à Axa Espagne.

- Targobank Espagne : Le classement fait suite à l'annonce de l'entrée en négociations exclusives entre le Groupe et ABANCA le 22 décembre 2021, en vue de la cession de Targobank Espagne par le SFICM.

- Châlet Dupont : Filiale du groupe La Française en cours de cession.

Au 31/12/2021, les actifs de FLOA ont été reclassés en actifs destinés à être cédés, suite à la signature d'un accord d'exclusivité en vue de leur cession à BNP Paribas, ainsi que de la mise en place d'un partenariat stratégique entre les groupes BNP Paribas et Casino. La cession de FLOA à BNP Paribas est effective depuis le 31 janvier 2022.

	31.12.2021
Caisse, Banques centrales	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0
Instruments dérivés de couverture	0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	0
Titres au coût amorti	0
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	0
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	0
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	0
Actifs d'impôts courants	0
Actifs d'impôts différés	0
Compte de régularisation et actifs divers	0
Actifs non courants destinés à être cédés	0
Participation aux bénéfices différée	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	107
Immobilisations de placement	0
Immobilisations corporelles	0
Immobilisations incorporelles	0
Écarts d'acquisition	0
Mise à la juste valeur des actifs destinés à être cédés	0
Actifs non courants destinés à être cédés	107
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	0
Dettes envers la clientèle au coût amorti	0
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0
Passifs d'impôts courants	0
Passifs d'impôts différés	0
Compte de régularisation et passifs divers	0
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	0
Provisions	0
Dettes subordonnées au coût amorti	0
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	5
Gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées	9

NOTE 4 - Caisse, Banques centrales (actif/passif)

	31.12.2021
Caisse, Banques centrales - actif	
Banques centrales	119 850
dont réserves obligatoires	2 586
Caisse	8 73
Total	120 723
Banques centrales - passif	605

NOTE 5 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

5a - Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2021			Total
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	
Titres	6 338	575	4 654	11 567
- Effets publics	730	0	0	730
- Obligations et autres titres de dettes	4 876	575	238	5 689
Cotés	4 876	90	166	5 132
Non cotés	0	485	72	557
dont OPC	0	0	232	232
- Actions et autres instruments de capitaux propres	732	0	3 795	4 527
Cotés	732	0	1 110	1 842
Non cotés	0	0	2 685	2 685
- Titres immobilisés	0	0	621	621
Titres de participations	0	0	165	165
Autres titres détenus à long terme	0	0	209	209
Parts dans les entreprises liées	0	0	246	246
Autres titres immobilisés	0	0	1	1
- Instruments dérivés	3 764	0	0	3 764
- Prêts et créances	6 587	0	13	6 600
dont pensions	6 597	0	0	6 597
TOTAL	16 699	575	4 667	21 941

Liste des principales participations non consolidées comptabilisées à la juste valeur par résultat

		% détenu	IV au 31/12/22	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Bank of Africa (ex BMCE) (1)	Coté	< 30%	8 818	29 499	345 058	14 607	2 849
Crédit Logement	Non coté	< 10%	74	1 653	12 402	222	120
CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat)	Non coté	< 20%	92	563	21 469	2	0

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2021

(1) Bank of Africa (ex BMCE) n'est pas consolidée du fait de l'absence d'influence notable exercée par le Groupe. Ses titres sont par conséquent comptabilisés à la juste valeur par résultat. Chiffres exprimés en millions de Dirhams Marocains.

5b - Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2021
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	11 958
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	124
TOTAL	12 082

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	31.12.2021
Vente à découvert de titres	1 806
- Obligations et autres titres de dettes	921
- Actions et autres instruments de capitaux propres	887
Dettes représentatives des titres donnés en pension	6 484
- Instruments dérivés de transaction	3 602
- Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	64
TOTAL	11 958

Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	31.12.2021		
	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart
Dettes interbancaires	124	124	0
Dettes envers la clientèle	0	0	0
Total	124	124	0

5c - Analyse des instruments dérivés de transaction

	31.12.2021		
	Notional	Actif	Passif
Instrument de tour	243 319	2 681	2 589
Swaps	78 868	2 402	2 298
Autres contrats fermes	46 578	0	0
Options et instruments conditionnels	117 873	281	291
Instrument de change	147 728	838	765
Swaps	104 164	52	80
Autres contrats fermes	11 967	663	562
Options et instruments conditionnels	31 597	123	123
Autres que taux et change	17 432	244	247
Swaps	7 086	69	108
Autres contrats fermes	7 863	116	91
Options et instruments conditionnels	2 483	59	48
Total	408 479	3 764	3 602

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

NOTE 6 - Couverture

6a - Instruments dérivés de couverture

	31.12.2021		
	Notional	Actif	Passif
Couverture de Fair Value Hedge	216 796	2 128	2 034
Swaps	64 403	2 128	2 034
Autres contrats fermes	152 075	0	0
Options et instruments conditionnels	318	0	0
Total	216 796	2 128	2 034

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

Échéancier de la valeur nominale des instruments dérivés de couverture

	31.12.2022				
	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
Couverture de Fair Value Hedge	9 867	18 883	164 313	86 827	
Swaps	7 110	7 599	45 819	22 299	
Autres contrats fermes	2 742	11 285	118 494	64 528	
Options et instruments conditionnels	15	0	1	0	
Total	9 867	18 883	164 313	86 827	

	31.12.2021				31.12.2021
	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
Couverture de Fair Value Hedge	18 496	18 156	111 663	68 481	216 795
Swaps	4 856	5 012	35 733	18 752	64 403
Autres contrats fermes	13 514	12 960	75 912	49 688	152 075
Options et instruments conditionnels	116	183	18	0	318
Total	18 496	18 156	111 663	68 481	216 795

6b - Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	31.12.2021
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles	
. d'actifs financiers	449
. de passifs financiers	13

6c - Eléments couverts en Fair Value Hedge

Eléments couverts à l'Actif

	31.12.2021		
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	30 315	0	0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	49 421	447	0
Titres au coût amorti	1 771	26	(38)
Actifs financiers à la IVCP	20 041	906	0
Total	101 548	1 379	(38)

Eléments couverts au Passif

	31.12.2021		
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice
Dettes représentées par un titre	60 787	1 298	(5)
Dettes envers les établissements de crédit	46 220	523	0
Dettes envers la clientèle	30 879	12	0
Total	137 886	1 833	(5)

NOTE 7 - Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	31.12.2021
Effets publics	11 680
Obligations et autres titres de dettes	19 703
- Cotés	19 032
- Non cotés	671
Créances rattachées	125
Sous-total brut titres de dettes	31 508
Dépréciations sur encours sains (51/52)	-18
Sous-total net titres de dettes	31 490
Actions et autres instruments de capitaux propres	192
- Cotés	3
- Non cotés	189
Titres immobilisés	332
- Titres de participations	94
- Autres titres détenus à long terme	120
- Parts dans les entreprises liées	118
Sous-total instruments de capitaux propres	524
TOTAL	32 014
Dont plus ou moins values latentes constatées en capitaux propres	104
Dont titres de participation cotés	5

NOTE 8- Hiérarchie de la Juste Valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan

31.12.2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers IFRS 9			
Juste valeur par capitaux propres	30 564	3 188	571
- Effets publics et valeurs assimilées	10 598	289	59
- Obligations et autres titres de dettes	19 965	2 898	6
- Actions et autres instruments de capitaux propres	1	2	210
- Participations et ATDLT	0	0	239
- Parts entreprises liées	0	0	57
Transaction / IVO / Autres	5 734	15 912	6 965
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	1 025	0	9
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées - Autres IFRS 9	0	0	0
- Obligations et autres titres de dettes - Transaction	2 725	1 670	156
- Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	26	0	707
- Obligations et autres titres de dettes - Autres IFRS 9	162	57	16
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	731	0	0
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres IFRS 9 (1)	1 041	0	3 053
- Participations et ATDLT - Autres IFRS 9	1	0	363
- Parts entreprises liées - Autres IFRS 9	0	0	231
- Prêts et créances sur la clientèle - Transaction	0	9 743	0
- Prêts et créances sur la clientèle - Autres IFRS 9	0	14	0
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	24	4 427	2 430
Instruments dérivés de couverture	3	4 248	2
Total	36 302	23 349	7 538
Actifs financiers IAS 39 - Placements des activités d'assurance			
Juste valeur par résultat	18 122	6 901	0
- Transaction	0	0	0
- Juste valeur sur option - titres de dettes	1 648	1 304	0
- Juste valeur sur option - instruments de capitaux propres	16 473	5 597	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0
Actifs disponibles à la vente	62 994	5 121	1 152
- Effets publics et valeurs assimilées	13 735	0	0
- Obligations et autres titres de dettes	36 713	843	0
- Actions et autres instruments de capitaux propres	11 550	4 261	0
- Participations, parts entreprises liées et ATDLT	896	17	1 152
Total	81 116	12 022	1 152
Passifs financiers IFRS 9			
Transaction / IVO	2 038	14 259	2 485
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	133	0
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	74	0
- Dettes - Transaction	0	9 758	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	2 038	4 345	2 485
Instruments dérivés de couverture	0	6 713	13
Total	2 038	20 972	2 498
Passifs financiers relatifs aux contrats des activités d'assurance IAS 39			
Juste valeur par résultat	0	5 588	0
- Transaction	0	0	0
- Juste valeur sur option	0	5 588	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0
Total	0	5 588	0

(1) comporte notamment les participations détenues par les sociétés capital investissement du groupe

niveau 1 : cours coté sur un marché actif.
niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables.
niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Les instruments du portefeuille de négociation classés en niveau 2 ou 3 sont constitués en majorité des titres jugés peu liquides et des dérivés.
L'ensemble de ces instruments comporte des incertitudes de valorisation, lesquelles donnent lieu à des ajustements de valeur reflétant la prime de risque qu'un acteur de marché incorporerait lors de l'établissement du prix.
Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré. Les méthodes utilisées sont susceptibles d'évoluer. Ces dernières incluent le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré.
Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Hiérarchie de la Juste Valeur - Détail de niveau 3	Ouverture	Acquis	Ventes/ remboursements	Transferts	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouvements
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres IFRS 9	2 721	310	-306	0	324	0	4

31.12.2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers IFRS 9			
Juste valeur par capitaux propres	24 445	5 950	1 619
- Effets publics et valeurs assimilées	11 565	100	84
- Obligations et autres titres de dettes	12 877	5 849	1 013
- Actions et autres instruments de capitaux propres	3	0	190
- Participations et ATDLT	0	0	214
- Parts entreprises liées	0	0	118
Transaction / IVQ / Autres	5 342	13 168	5 433
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	666	14	50
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	0	0	0
- Obligations et autres titres de dettes - Transaction	2 590	2 053	233
- Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	25	0	549
- Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	170	56	11
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	732	0	0
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR (1)	1 075	0	2 721
- Participations et ATDLT - Autres JVPR	2	0	373
- Parts entreprises liées - Autres JVPR	0	0	247
- Prêts et créances sur la clientèle - transaction	0	6 588	0
- Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	0	13	0
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	21	2 434	1 311
Instruments dérivés de couverture	0	2 126	1
Total	29 787	19 744	7 054
Actifs financiers IAS39 - Placements des activités d'assurance			
Juste valeur par résultat	20 718	6 691	0
- Transaction	0	0	0
- Juste valeur sur option - Titres de dettes	1 199	1 816	0
- Juste valeur sur option - Instruments de capitaux propres	19 519	4 875	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0
Actifs disponibles à la vente	74 218	4 311	881
- Effets publics et valeurs assimilées	15 228	0	0
- Obligations et autres titres de dettes	44 926	251	0
- Actions et autres instruments de capitaux propres	13 020	4 040	0
- Participations, parts entreprises liées et ATDLT	1 044	20	881
Total	94 936	11 001	881
Passifs financiers IFRS 9			
Transaction / IVQ	1 837	9 118	1 126
- Dettes - Transaction	0	6 483	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	1 837	2 511	1 126
Instruments dérivés de couverture	0	2 022	22
Total	1 837	11 130	1 148
Passifs financiers relatifs aux contrats des activités d'assurance IAS 39			
Juste valeur par résultat	0	5 662	0
- Transaction	0	0	0
- Juste valeur sur option	0	5 662	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0
Total	0	5 662	0

(1) comporte notamment les participations détenues par les sociétés capital-investissement du groupe

Note 9 - Note sur les encours de titrisation

Conformément à la demande du superviseur bancaire et du régulateur des marchés, il est présenté ci-après les expositions sensibles basées sur les recommandations du FSB. Les portefeuilles de trading et de titres à la juste valeur par capitaux propres ont été valorisés en prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux brokers ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

Synthèse	Valeur comptable			
	31.12.2021			
RMB	1 260			
CMBS	0			
CLO	3 137			
Autres ABS	1 013			
TOTAL	7 429			
Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.				
Expositions au 31/12/2022	RMB	CMBS	CLO	Autres ABS
Juste valeur par résultat	145	0	0	206
Coût amort	26	0	337	1 516
Juste valeur - Autres	1	0	0	0
Juste valeur par capitaux propres	1 083	0	3 659	1 477
TOTAL	1 255	0	3 996	3 199
France	560	0	786	930
Espagne	95	0	0	328
Royaume Uni	6	0	175	163
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	474	0	279	1 080
USA	5	0	2 756	567
Autres	116	0	0	133
TOTAL	1 255	0	3 996	3 199
US Agencies	0	0	0	0
AAA	1 174	0	3 722	1 308
AA	63	0	199	644
A	10	0	75	4
BBB	5	0	0	0
BB	0	0	0	0
Inférieur ou égal à B	2	0	0	7
Non noté	0	0	0	1 237
TOTAL	1 255	0	3 996	3 199
Origination 2005 et avant	9	0	0	0
Origination 2006-2008	24	0	0	7
Origination 2009-2011	7	0	0	0
Origination 2012-2022	1 215	0	3 996	3 192
TOTAL	1 255	0	3 996	3 199

Expositions au 31/12/2021	RMBIS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	251	0	9	374	635
Coût amorti	33	0	338	949	1 320
Juste valeur - Autres	1	0	0	0	1
Juste valeur par capitaux propres	973	0	2790	1 710	5 473
TOTAL	1 260	0	3 137	3 033	7 429
France	565	0	359	716	1 640
Espagne	111	0	0	358	469
Royaume Uni	22	0	110	277	409
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	413	0	189	1 236	1 837
USA	29	0	2479	339	2 847
Autres	120	0	0	108	228
TOTAL	1 260	0	3 137	3 033	7 429
US Agencies	0	0	0	0	0
AAA	1 126	0	2911	1 391	5 428
AA	112	0	156	814	1 082
A	13	0	70	4	86
BBB	1	0	0	0	1
BB	5	0	0	0	5
Inférieur ou égal à B	3	0	0	7	10
Non noté	0	0	0	816	816
TOTAL	1 260	0	3 137	3 033	7 429
Origination 2005 et avant	13	0	0	0	13
Origination 2006-2008	31	0	0	7	38
Origination 2009-2011	17	0	0	0	17
Origination 2012-2020	1199	0	3137	3 026	7 361
TOTAL	1 260	0	3 137	3 033	7 429

Note 10 - Actifs financiers au coût amorti

	31.12.2021
Titres au coût amorti	3 640
Prêts et créances sur les établissements de crédit	57 059
Prêts et créances sur la clientèle	286 483
Total	347 182

10a - Titres au coût amorti

	31.12.2021
Titres	3 710
- Effets publics	1 604
- Obligations et autres titres de dettes	2 106
Cotés	570
Non cotés	1 536
- Créances rattachées	12
TOTAL BRUT	3 722
dont actifs dépréciés (53)	130
Dépréciations sur encours sains (51/52)	-2
Autres dépréciations (53)	-80
TOTAL NET	3 640

10b - Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

	31.12.2021
- Créances saines (51/52)	56 567
Comptes réseau Crédit Mutuel (1)	10 083
Autres comptes ordinaires	4 018
Prêts	35 976
Autres créances	4 851
Pensions	1 638
- Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (53)	0
- Créances rattachées	494
- Dépréciations sur encours sains (51/52)	-2
- Autres dépréciations (53)	0
Total	57 059

(1) concerne principalement les encours de reversement EDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A)

10c - Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	31.12.2021
Créances saines (51/52)	267 596
- Créances commerciales	15 884
- Autres concours à la clientèle	251 232
- crédits à l'habitat	102 979
- autres concours et créances diverses dont pensions (1)	148 253
Créances rattachées	439
Créances d'assurance et réassurance	0
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (53)	9 252
Créances brutes	276 809
Dépréciations sur encours sains (51/52) (2)	-2 509
Autres dépréciations (53)	-4 887
SOUS TOTAL I	269 413
Location financement (investissement net)	16 910
Mobilier	12 053
Immobilier	4 857
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (53)	488
Dépréciations sur encours sains (51/52)	-147
Autres dépréciations (53)	-181
SOUS TOTAL II	17 069
TOTAL	286 482
dont prêts subordonnés	13
dont pensions	1 066

(1) dont 10 milliards d'euros au 31/12/2021 de prêts garantis par l'Etat (PGE) accordés dans le cadre de la crise COVID-19

(2) Le poste comprend au 31.12.2021 une dépréciation spécifique afin de tenir compte des effets de la crise COVID-19, qui a été reprise en 2022. Au 31.12.2022, le poste comprend un ajustement post-mobilier - cf note 3-Principes comptables

Ventilation des prêts garantis par l'état (PGE)

Montants au 31.12.2021	Encours			Dépréciations		
	7 875	3 495	718	4	47	66

Opérations de location financement avec la clientèle

	31.12.2021	Augmentation	Diminution	Autres *
Valeur brute comptable	17 397	3 244	-2 085	1 767
Dépréciations des loyers non recouvrables	-328	-176	133	-21
Valeur nette comptable	17 069	3 068	(1 952)	1 746

* Les autres variations comprennent notamment les encours des filiales Bail Actea et Bail Actea Immobilier intégrées dans le périmètre BFCM au 01 janvier 2022.

Ventilation par durée des loyers futurs minimaux à recevoir au titre de la location financement

	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Loyers futurs minimaux à recevoir	6 017	11 110	3 239
Valeurs actualisées des loyers futurs	5 750	10 770	3 224
Produits financiers non acquis	267	340	15

NOTE 11 - Passifs financiers au coût amorti

11a - Dettes représentées par un titre au coût amorti

	31.12.2021
Bons de caisse	34
TMI & TCN	49 381
Emprunts obligataires	64 759
Titres seniors non préférés	6 801
Dettes rattachées	488
TOTAL	121 463

11b - Dettes envers les établissements de crédit

	31.12.2021
Autres comptes ordinaires	10 224
Emprunts	16 147
Autres dettes	4 036
Pensions [1]	46 363
Dettes rattachées	110
TOTAL	76 881

[1] Dans le cadre de la politique monétaire mise en oeuvre par l'Eurosystème, le Groupe a décidé de participer aux opérations de TLTRO III (Targeted Long Term Refinancing Operation) lancées depuis mars 2020. Le Crédit Mutuel s'est ainsi refinancé en TLTRO III auprès de la BCE à hauteur de 32 175 millions d'euros au 31 décembre 2022. La BCE a précisé les modalités de calcul de la rémunération du TLTRO III dans sa décision du 27/10/2022. cf note 1-Principes comptables.

11c - Dettes envers la clientèle au coût amorti

	31.12.2021
Comptes d'épargne à régime spécial	59 997
- à vue	43 094
- à terme	16 903
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	1
Sous-total	59 998
Comptes à vue	170 831
Comptes et emprunts à terme	43 294
Pensions	14
Dettes rattachées	84
Autres dettes	36
Sous-total	214 259
TOTAL	274 257

11d - Compensation des actifs et passifs financiers

	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2015
Actifs financiers							
Dérivés	24 415	-13 163	11 253	-5 300	0	-1 228	4 725
Pensions	26 577	-7 397	19 180	0	-17 888	-1 129	162
Total	50 993	-20 560	30 433	-5 300	-17 888	-2 358	4 887
Passifs financiers							
Dérivés	26 722	-13 163	13 560	-5 291	0	-8 054	214
Pensions	60 806	-7 397	33 409	0	-53 099	-306	5
Total	87 529	-20 560	66 969	-5 291	-53 099	-8 360	219

31.12.2021	Montants liés non compensés au bilan						Montant net
	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Tresorerie reçue (cash collateral)	
Actifs financiers							
Dérivés	8 965	-3 017	5 948	-1 641	0	-2 580	1 727
Pensions	18 019	-3 213	14 806	0	-14 713	-46	48
Total	26 983	-6 230	20 753	-1 641	-14 713	-2 626	1 775

31.12.2021	Montants liés non compensés au bilan						Montant net
	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Tresorerie versée (cash collateral)	
Passifs financiers							
Dérivés	8 653	-3 017	5 636	-1 638	0	-2 481	1 517
Pensions	61 741	-3 213	58 528	0	-58 126	-321	83
Total	70 394	-6 230	64 167	-1 638	-58 126	-2 802	1 600

Ces informations, requises par un amendement à IFRS 7, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux Etats-Unis (US GAAP), moins restrictifs que les normes IFRS. Les montants figurant dans la 2ème colonne correspondent à la compensation comptable, selon IAS 32, pour les opérations pesant en chambre. La colonne "impact des conventions-cadre de compensation" correspond aux encours de transactions relevant de contrats escomptés mais ne faisant pas l'objet d'une compensation comptable. Cela concerne notamment les opérations pour lesquelles le droit à compenser s'exerce en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de la faillite d'une des parties aux contrats. Sont concernés les dérivés et les pensions, traités ou non via des chambres de compensation. La colonne "instruments financiers reçus/donnés en garantie" comprend les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché. La colonne "tresorerie reçue/versée (cash collateral)" inclut les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marchés positives ou négatives des instruments financiers. Ils sont comptabilisés au bilan dans les rubriques de prêts et créances aux établissements de crédit et à la clientèle, à l'actif, et de dettes envers les établissements de crédit et la clientèle, au passif.

NOTE 12 - Valeur brute et cadrage des dépréciations

12a. Valeurs brutes soustraites à dépréciation

	31.12.2021	Acquisition /production	Vente /remboursement	Transfert	Autres*	
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit soumis	57 061	27 003	-28 528	0	2 435	
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	57 059	26 491	-28 524	38	2 435	
- aux pertes attendues à maturité (S2)	2	512	4	-38	0	
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle soumis	294 206	155 766	-127 422	1	7 730	
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	250 241	147 537	-112 953	195	5 993	
- aux pertes attendues à maturité (S2)	28 226	7 046	-11 277	-1 934	768	
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés des l'origine	9 446	1 183	-3 037	2 331	885	
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et des l'origine	293	0	-155	-1	84	
Actifs financiers au coût amorti - titres	3 722	15 923	-15 961	-1	-221	
- soumis aux pertes attendues à 12 mois (S1)	3 598	15 920	-15 923	-12	-222	
- soumis aux pertes attendues à maturité (S2)	14	0	0	-7	1	
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés des l'origine	110	3	-38	18	0	
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	31 508	16 373	-14 822	0	775	
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	31 436	16 371	-14 763	12	775	
- aux pertes attendues à maturité (S2)	72	2	-59	-12	0	
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés des l'origine	0	0	0	0	0	
Total	386 487	215 065	-186 733	0	10 719	425 551

* comprend principalement les encours des filiales du Crédit Mutuel Nord Europe, intégrées dans le périmètre BFCM au 01/01/2022

Valeur comptable brute des expositions par catégorie et par fourchette de probabilité de défaut (prêts à la clientèle)

Par tranche de probabilité de défaut 12 mois IFRS9	Dont actifs dépréciés des l'origine	Soumis aux pertes attendues à 12 mois (S1)	Soumis aux pertes attendues à terminaison (S2)	Soumis aux pertes attendues sur actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés des l'origine (S3)
<0.1	0	94 969	1 348	0
0.1-0.25	0	44 920	115	0
0.26-0.59	1	62 249	958	0
1 - 2.99	2	55 836	3 273	0
3 - 9.99	6	20 336	9 209	0
≥10	248	8 313	7 927	10 607
Total	257	296 624	22 830	10 607

12b. Cadrage des dépréciations

	31.12.2021	Dotation	Reprise	Autres*	
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit	-2	-3	1	1	1
- pertes attendues à 12 mois (S1)	-2	-2	1	0	0
- pertes attendues à maturité (S2)	0	-1	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle	-7 724	-2 466	2 475	-288	
- pertes attendues à 12 mois (S1)	-1 124	-500	257	-35	
- pertes attendues à maturité (S2)	-1 532	-612	859	-14	
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés des l'origine	-5 068	-1 354	1 359	-239	
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et des l'origine	0	0	0	0	
Actifs financiers au coût amorti - titres	-82	-4	20	0	
- pertes attendues à 12 mois (S1)	-1	-1	0	1	
- pertes attendues à maturité (S2)	-1	0	0	0	
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés des l'origine	-80	-3	20	-1	
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et des l'origine	0	0	0	0	
Actifs financier au JVCP - titres de dettes	-18	-13	12	0	
- pertes attendues à 12 mois (S1)	-15	-10	6	0	
- pertes attendues à maturité (S2)	-4	-3	6	1	
Total	-7 826	-2 486	2 508	-287	

* comprend principalement les encours des filiales du Crédit Mutuel Nord Europe, intégrées dans le périmètre BFCM au 01/01/2022

Le Groupe a mené un test de sensibilité du coût du risque (y compris ajustement sectoriel). Une augmentation de la pondération du scénario pessimiste de 10 points pour les entités IRB et 5 points pour les entités en modèle standard conduirait à une dotation complémentaire de 93 M€, soit 3,43% des pertes attendues.

12 c Répartition des dépréciations

	Encours bruts			Dépréciations				
	S1	S2	S3	S1	Dont ajustement*	S2	Dont ajustement*	S3
Prêts et créances Etablissements de crédit	57 499	473	0	-3	0	-1	0	0
Prêts et créances clientèle	296 624	22 830	10 828	-1402	-80	-1299	-141	-5302
Actifs financiers au coût amorti - titres	3 362	8	93	-1	0	-1	0	-64
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	33 832	2	0	-19	-2	0	0	0
Actifs financier en JVCP - Prêts	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	391 317	23 313	10 921	-1425	-82	-1301	-141	-5366

* Ajustement post-moèle

Pour rappel, au 31 décembre 2021, le Groupe avait comptabilisé des dépréciations complémentaires pour 697 millions d'euros dans le cadre de la crise du Covid-19.

NOTE 13- Placements/actifs et passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance

13a - Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques

Actifs financiers	31.12.2021
Juste valeur par résultat	27 409
- Juste valeur sur option - titres de dettes	3 016
- Juste valeur sur option - instruments de capitaux croisés	24 393
Disponibles à la vente (1)	79 405
- Effets publics et valeurs assimilées	15 228
- Obligations et autres titres de dettes	45 176
- Actions et autres instruments de capitaux croisés	17 060
- Participations, parts entreprises liées et ATDL*	1 945
Prêts et créances	5 124
Détenus jusqu'à l'échéance	5 556
Sous-total actifs financiers	117 498
Immobilisés de placement	2 587
Parts de réassureurs dans les provisions techniques et autres actifs	956
Total	121 042

(1) Dont actifs SPM: 50 530 millions d'euros

La juste valeur des immobilisés comptabilisés au coût amorti est de 3 480 millions d'euros au 31.12.2021

Liste des principales participations non consolidées détenues par les assurances

	% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Ardan Holding	Non coté	< 20%	709	1 458	637
Covivio (ex Foncière des Régions)	Coté	< 10%	13 623	28 237	779
Covivio Hôtels (ex Foncière des Murs)	Coté	< 10%	3 399	6 856	163
Desjardins (1)	Non coté	10%	3 459	11 446	6 053

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2021

(1) en millions de Dollars Canadien

Ventilation par notation Standard and Poor's des actifs d'assurance SPM

Notation Standard & Poor's	Actifs d'assurance SPM en %
AAA	13%
AA+	4%
AA	28%
AA-	8%
A+	7%
A	6%
A-	12%
BBB+	10%
BBB	6%
BBB-	1%
BB+	0%
Non noté	3%
Total	100%

13b - Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance

Provisions techniques des contrats d'assurance	31.12.2021
Vie	87 505
Non vie	5 362
Unités de compte	17 210
Autres	305
Total	110 382
Dont participation aux bénéfices différée passive	16 119
Participation aux bénéfices différée active	0
Part des réassureurs dans les provisions techniques	330
Provisions techniques nettes	110 052
Passifs financiers	31.12.2021
Juste valeur par résultat	5 662
- Transaction	0
- Juste valeur sur option	5 662
Dettes envers les établissements de crédit	128
Dettes représentées par un titre	0
Dettes subordonnées	1 053
Sous-total	6 843
Autres passifs	295
Total	7 138
Total des passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	117 520

NOTE 14 - Impôts

14a - Impôts courants

	31.12.2021
Actif (par résultat)	801
Passif (par résultat)	581

14b - Impôts différés

	31.12.2021
Actif (par résultat)	1 088
Actif (par capitaux propres)	276
Passif (par résultat)	535
Passif (par capitaux propres)	492

Répartition des impôts différés par grandes catégories

	31.12.2021	
	Actif	Passif
Reportis fiscaux déficitaires		
Différences temporaires sur		
- dépréciations des actifs financiers	721	
- réserve latente de location financement		332
- réévaluation des instruments financiers	481	759
- charges à payer et produits à recevoir	180	36
- résultats des sociétés transparentes		
- activité d'assurance	81	78
- autres décalages temporaires	145	104
- déficits fiscaux	38	
Compensation	-282	-282
Total des actifs et passifs d'impôts différés	1 364	1 027

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable.

NOTE 15- Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

15a - Comptes de régularisation et actifs divers

	31.12.2021
Comptes de régularisation actif	
Valeurs reçues à l'encaissement	42
Comptes d'ajustement sur devises	365
Produits à recevoir	594
Comptes de régularisation divers	3 776
Sous-total	4 777
Autres actifs	
Comptes de règlement sur opérations sur titres	69
Débiteurs divers	3 305
Stocks et assimilés	20
Autres emplois divers	24
Sous-total	3 418
Total	8 195

15b - Comptes de régularisation et passifs divers

	31.12.2021
Comptes de régularisation passif	
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	109
Comptes d'ajustement sur devises	49
Charges à payer	1 082
Produits constatés d'avance	488
Comptes de régularisation divers	4 937
Sous-total	6 665
Autres passifs	
Obligations locatives - Immobilier	696
Obligations locatives - Autres	1
Comptes de règlement sur opérations sur titres	806
Virements restant à effectuer sur titres	172
Créditeurs divers	1 393
Sous-total	3 068
Total	9 733

15c - Obligations locatives par durée résiduelle

	167	183	190	79	80	677
Obligations locatives						
- Immobilier	165	192	177	79	80	671
- Autres	2	1	3	0	0	6

31.12.2021	≤ 1 an	1 an < ≤ 3 ans	3 ans < ≤ 6 ans	6 ans < ≤ 9 ans	> 9 ans	TOTAL
Obligations locatives	161	230	178	80	58	687
- Immobilier	150	230	178	80	58	696
- Autres	1	0	0	0	0	1

NOTE 16 - Participation dans les entreprises mises en équivalence

16a - Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

Entités sous influence notable						
ASTREE Assurances	Tunisie	30,00%	15	2	5	28
Banque de Tunisie	Tunisie	35,33%	149	17	6	149
Euro-Information	France	26,36%	645	31	1	NC*
Euro Protection Surveillance	France	22,25%	9	7	12	NC*
LYF SA	France	43,75%	7	0	0	NC*
SCI ACM Cotenin	France	35,32%	41	1	0	NC*
SCI La Tréfière	France	46,09%	10	0	0	NC*
Autres participations			1	0	0	NC*
Total			877	58	24	

* NC : Non communiqué

31.12.2021	Pays	Quote-part détenue	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	PI de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
ASTREE Assurances	Tunisie	30,00%	16	2	2	31
Banque de Tunisie	Tunisie	35,33%	135	-22	8	133
Euro-Information	France	26,36%	613	74	1	NC*
Euro Protection Surveillance	France	22,25%	17	6	205	NC*
LYF SA	France	43,75%	7	0	0	NC*
SCI ACM Cotenin	France	35,32%	40	2	0	NC*
SCI La Tréfière	France	46,09%	10	0	0	NC*
Autres participations			1	0		NC*
Total (1)			839	62	216	
Coentreprises						
Bancas **	France	50,00%	0	0	0	NC*
FLOA (ex Banque du Groupe Casino)**	France	50,00%	0	0	0	NC*
Total (2)			0	0	0	
TOTAL (1)+(2)			839	62	216	

* NC : Non communiqué

** Traitement selon IFRS5 en 2021, cf note 3e)

16b-Données financières publiées par les principales entreprises MEE

Entités sous influence notable						
ASTREE Assurance (2)		763	155	21	17	176
Banque de Tunisie (1) (2)		6 630	378	229	161	NC*
Euro Information (1)		2 185	1 422	117	285	0
Euro Protection Surveillance (1)		172	202	38	26	0
LYF SA		24	1	0	0	0
SCI La Tréfière		49	3	0	0	0

(1) Montants 2021 (2) en millions Dinar Tunisien *NC : Non communiqué

Entités sous influence notable	31.12.2021					
	Total bilan	PNB ou CA	RBE	Résultat net	Réserves OCI	Capitaux propres
ASTREE Assurance (2)	679	117	20	21	20	177
Banque de Tunisie (1) (2)	6 286	373	182	102	NC*	1 021
Euro Information (1)	1 907	1 368	74	386	0	1 713
Euro Protection Surveillance (1)	282	192	45	27	0	226
LYF SA	22	1	0	0	0	15
Coentreprises						
FLOA (ex Banque du groupe Casino)	2 143	216	106	18	0	214

(1) Montants 2020 (2) en millions Dinar Tunisien *NC : Non communiqué

NOTE 17 - Immeubles de placement

	31.12.2021	Augmentation	Diminution	Autres
Coût historique	64	1	-5	6
Amortissement et dépréciation	-34	-1	0	-3
Montant net	30	0	-5	3

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti est comparable à leur valeur comptable.

NOTE 18 - Immobilisations corporelles et incorporelles

18a - Immobilisations corporelles

	31.12.2021	Augmentation	Diminution	Autres *
Coût historique				
Terrains d'exploitation	482	2	-6	9
Constructions d'exploitation	3 026	108	-82	68
Droits d'utilisation - Immobilier	1 078	79	-83	88
Droits d'utilisation - Autres	4	2	0	3
Autres immobilisations corporelles	1 225	121	-145	27
Total	5 815	312	-316	195
Amortissement et dépréciation				
Terrains d'exploitation	-14	-2	0	1
Constructions d'exploitation	-2 028	-93	54	-43
Droits d'utilisation - Immobilier	-391	-155	51	-11
Droits d'utilisation - Autres	-3	-1	0	1
Autres immobilisations corporelles	-511	-50	56	-29
Total	-3 347	-301	161	-81
Montant net	2 467	11	-153	113

* Les autres variations correspondent à l'adhésion de la Fédération CMNE au 01 janvier 2022.

18b - Immobilisations incorporelles

	31.12.2021	Augmentation	Diminution	Autres
Coût historique				
Immobilisations générées en interne *	285	7	-1	0
Immobilisations acquises	1 101	33	-48	9
- logiciels	248	20	-11	3
- autres	853	13	-37	6
Total	1 386	40	-49	9
Amortissement et dépréciation				
Immobilisations générées en interne *	-276	-6	1	0
Immobilisations acquises	-621	-23	18	-7
- logiciels	-202	-19	11	-3
- autres	-419	-4	7	-4
Total	-897	-29	19	-7
Montant net	489	11	-30	2

* Ces rubriques correspondent aux logiciels développés en interne et immobilisés dans nos filiales Euro-information et Targobank AG.

NOTE 19 - Ecart d'acquisition

	31.12.2021	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres
Ecart d'acquisition brut	4 544	33			-55
Dépréciations	-1 446			963	-4
Ecart d'acquisition net	3 098	33	0	963	-59

Unités génératrices de trésorerie	Valeur de l'EA au 31.12.2021	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres
Targobank Allemagne	1 975			958	
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	506				
Colidis Group (ex Colidis Participations)	378				
Colidis France	79				
GACM Seguros, Compañía de Seguros y Reaseguros, S.A.	46				-46
Société d'investissement médias	-	33			
SIC Foncière Massena	26				
Crédit Mutuel Equity SCR	21				
Banque de Luxembourg	13				
Ag. asoció AMCI d'Assurances i Reassegurances S.A.	12				-12
Colidis Italie	9				
Banque Transatlantique	6				
Dubay Transatlantique Gestion	5				
Autres	22			5	-1
TOTAL	3 098	33	0	963	-59

Les unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont affectés font l'objet de tests au maximum annuel qui visent à s'assurer de leur valeur recouvrable. Une perte de valeur est constatée par dépréciation de l'écart d'acquisition lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Le contexte de crise sanitaire, ses conséquences observées sur les résultats au 31 décembre 2022, ainsi que les incertitudes macro-économiques pour les années suivantes, ont conduit le groupe à identifier de potentiels indices de perte de valeur des écarts d'acquisition. En conséquence, le groupe a procédé à la mise à jour des tests de dépréciation de ses principaux filiales.

La valeur recouvrable est déterminée selon deux types de méthodes :

- la juste valeur nette des coûts de vente, qui est basée sur l'observation des multiples de valorisation sur des transactions comparables ou des paramètres de marché retenus par les analystes sur des entités aux activités similaires.

- la valeur d'utilité, qui repose sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus après prise en compte des exigences de fonds propres, cette méthode est généralement retenue au 31 décembre 2022.

Pour la détermination de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie reposent sur les plans d'affaires déterminés par la Direction sur une durée maximum de deux à sept ans, puis sur la projection d'un flux à l'infini en fonction d'un taux de croissance à long terme. Ce dernier est fixé à 2% pour l'ensemble de l'Europe, ce qui est une hypothèse mesurée comparativement au taux d'inflation observé sur très longue période. Les plans d'affaires ont été revus afin de prendre en compte les conséquences de la crise sanitaire.

Les flux de trésorerie utilisés dans le calcul de la valeur d'utilité tiennent compte des exigences de fonds propres prudentiels.

Le taux d'actualisation des flux de trésorerie correspond au coût du capital, lequel est déterminé à partir d'un taux sans risque à long terme auquel s'ajoute une prime de risque. La prime de risque est déterminée par observation de la sensibilité du cours par rapport au marché dans le cas d'un actif coté, ou par estimation d'analyste sur les actifs non cotés. Le coût du capital a été actualisé au 31 décembre 2022 avec :

5,5% pour les UGT de banque de détail et de leasing, implantées en Allemagne

3,7% pour les UGT de banque de détail de crédit à la consommation et de leasing, implantées en France

Les flux de trésorerie utilisés dans le calcul de la valeur d'utilité sont déterminés sur la base des exigences de fonds propres prudentiels.

Par ailleurs, suite à l'établissement de ces tests, une dépréciation de 958M€ a été comptabilisée sur Targobank Allemagne au 31 décembre 2022, liée à la hausse des taux d'actualisation au cours de l'exercice.

Les principaux facteurs de sensibilité du test de valeur recouvrable reposent sur la valeur d'utilité sont le taux d'actualisation et le niveau anticipé des flux futurs, lui-même impacté par les facteurs de sensibilité suivants :

- le niveau de réalisation des plans d'affaires

- le niveau de fonds propres alloués à chaque UGT

- le taux de croissance à l'infini

	Targobank Allemagne	Colidis*	CIC
	Banque de détail	Crédit à la consommation	Banque de détail
Coût du capital	5,5	10	10
Effet de la variation de 50 points de base - le hausse du coût du capital	-5	-5	-5
Effet de la baisse de 50 points de base du taux de l'inflation à l'infini	-1	-2	-4
Effet de la variation de 50 points de base - la hausse des exigences de fonds propres CET1	-4	-4	-4

Si les hypothèses de sensibilité ci-dessus étaient retenues, cela n'impliquerait pas de dépréciation de l'écart d'acquisition sur Colidis et CIC.

* Colidis France et Colidis Group (ex participations)

NOTE 20 - Provisions et passifs éventuels

20a-Provisions

	31.12.2021	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations
Provisions pour risques :					
Sur engagements de garantie (2)	335	318	-21	-365	2
- dont pertes attendues à 12 mois (S1)	210	157	-8	-190	-7
- dont pertes attendues à maturité (S2)	42	48	0	-29	-7
- dont provisions pour exécution des engagements sur signature	136	54	0	-119	0
Sur engagements de financement (2)	127	114	-3	-142	3
- dont pertes attendues à 12 mois (S1)	68	73	0	-70	1
- dont pertes attendues à maturité (S2)	56	39	0	-72	0
Provisions fiscales	4	2	0	-2	0
Provisions pour litiges	67	20	-10	-17	-2
Provisions pour risques sur créances diverses	27	27	-1	-15	9
Autres provisions :	1 378	201	-130	-117	-8
- Provision pour épargne logement	85	13	0	-11	0
- Provisions pour éventualités diverses	874	85	-68	-202	6
- Autres provisions (1)	420	103	-62	-4	-12
Provisions pour engagements de retraite	1 080	66	-40	-25	-308
TOTAL	2 993	585	-191	-657	-312

(1) Les autres provisions comprennent notamment des provisions sur des GIE à hauteur de 282 millions d'euros.
 (2) Le poste comprend au 31.12.2021 une déréliction spécifique afin de tenir compte des effets de la crise COVID-19, qui a été reprise en 2022.
 Au 31.12.2022, le poste comprend un ajustement post-modèle. cf note 1-Principes comptables

20b- Engagements de retraite et avantages similaires

	31.12.2021	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses				
Indemnités de fin de carrière	909	56	-90	-299
Compléments de retraite	79	7	-13	-15
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	82	0	-12	1
sous-total comptabilisé	1 070	63	-114	-317
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite du groupe				
Engagements envers les salariés et retraités (1)	9	3	0	9
Juste valeur des actifs				
sous-total comptabilisé	9	3	0	9
Total comptabilisé	1 080	66	-114	-308

Régime à prestations définies - Principales hypothèses actuarielles	31.12.2021
Taux d'actualisation (1)	1,00%
Taux attendu d'augmentation des salaires (3)	Minimum 0,5%

(1) Les provisions concernent les insuffisances des caisses de retraite relatives aux entités situées à l'étranger.
 (2) Le taux d'actualisation, déterminé par référence aux taux long terme des emprunts du secteur privé, est estimé à partir de l'indice iB0XX.
 (3) L'augmentation annuelle des salaires est l'estimation de l'inflation future cumulée à la hausse des salaires; elle est également fonction de l'âge du salarié.

Evolution de la provision relative aux indemnités de fin de carrière

	31.12.2021	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Autres dont coût des services passés	Ecart actuariel lié aux changements d'hypothèses démographiques	Ecart actuariel lié aux changements d'hypothèses financières	Paiement aux bénéficiaires	Cotisations au régime	Transfert Mobilité	Autres
Engagements	1 365	11	0	49	0	6	-394	-41	-6	-4	5
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	-456	0	5	0	0	0	-40	0	2	0	-8
Provisions	909	11	-4	49	0	6	-354	-41	-8	-4	13

Sensibilité taux d'actualisation		
Passif à 2,9% (-50 pbi)	Passif à 3,90% (-50 pbi)	Duration
71	-70	15

	31.12.2020	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Autres dont coût des services passés	Ecart actuariel lié aux changements d'hypothèses démographiques	Ecart actuariel lié aux changements d'hypothèses financières	Paiement aux bénéficiaires	Cotisations au régime	Transfert Mobilité	Autres
Engagements	1 376	10	0	47	-1	0	-12	-36	0	-3	-15
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	-449	0	3	3	-1	-6	8	-2	2	0	0
Provisions	928	10	-3	44	0	4	-18	-35	-2	-3	-15

Variation de la juste valeur des actifs du régime

	IV des actifs 31.12.2021	effet de l'actualisation	ecart actuariel	rendement des actifs du régime	cotisations des participants au régime	cotisations de l'employeur	paiement aux bénéficiaires	effet des variations de change	autres
Juste valeur des actifs du régime	698	8	-20	5	-2	35	-3	0	-41

Détail de la juste valeur des actifs du régime

	Actifs cotés sur un marché actif				Actifs non cotés sur un marché actif			
	Titres de dettes	Instrument de capitaux propres	Immobilier	Autres	Titres de dettes	Instrument de capitaux propres	Immobilier	Autres
Composition des actifs du régime	68%	17%	0%	13%	0%	0%	2%	0%

20c-Provisions pour risques sur engagements au titre de l'épargne-logement

	31.12.2021
Encours des plans d'épargne logement	
Ancienneté inférieure à 10 ans	7 551
Ancienneté supérieure à 10 ans	4 157
Total	11 708
Encours de comptes d'épargne logement	711
Total des comptes et plans d'épargne logement	12 419

Prêts d'épargne-logement			31.12.2021
Encours de prêts d'épargne-logement, source de provisions pour risques, inscrits à l'actif du bilan			
			9
Provisions d'épargne logement		31.12.2021	Dotations ou reprises nettes
Autres variations			
Sur comptes d'épargne-logement			
Sur plans d'épargne-logement		85	2
Sur prêts d'épargne-logement		0	0
Total		85	2
Analyse par ancienneté des provisions sur les plans d'épargne logement			
Ancienneté inférieure à 10 ans		58	41
Ancienneté supérieure à 10 ans		27	43
Total		85	2

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle de personnes physiques. Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent pour l'établissement distributeur deux types d'engagement :

- de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation)
- d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché.

Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

L'évolution de la provision par génération de plans s'explique par un changement de modèle de provisionnement, dans lequel les écoulements sont désormais liés aux taux d'intérêt.

Note 21 - Dettes subordonnées

		31.12.2021
Dettes subordonnées		6 950
Emprunts participatifs		20
Dettes subordonnées à durée indéterminée		1 502
Dettes rattachées		82
TOTAL		8 554

Principales dettes subordonnées

en ME	Type	Date	Montant		Taux	Échéance
			Émission	Fin d'exercice (1)		
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	10.03.2014	120 ME	120 ME	4,25	27.06.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	21.05.2014	1000 ME	975 ME	3,00	21.05.2024
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11.09.2015	1000 ME	942 ME	3,00	11.09.2025
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	24.03.2016	1000 ME	917 ME	2,375	24.03.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	12.09.2016	300 ME	300 ME	2,130	12.09.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	04.11.2016	700 ME	628 ME	1,875	04.11.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	31.03.2017	500 ME	452 ME	2,625	31.03.2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	15.11.2017	500 ME	447 ME	1,625	15.11.2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	25.05.2018	500 ME	448 ME	2,500	25.05.2028
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	18.06.2019	1000 ME	1000 ME	1,875	18.06.2029
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	19.11.2021	750 ME	576 ME	1,125	19.11.2031
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	16.06.2022	1250 ME	1175 ME	3,875	16.06.2032
CCI	Participatif	28.05.1985	137 ME	8 ME	(2)	(3)
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Emprunt	28.12.2009	500 ME	500 ME	(4)	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	09.11.2004	66 ME	66 ME	CMS10 cap 8	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	15.12.2004	436 ME	420 ME	(5)	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	25.02.2005	92 ME	92 ME	(6)	indéterminé

(1) Montants nets d'impôt groupe et décrets de renouveau sur les instruments couverts

(2) Montants nets d'impôt groupe et décrets de renouveau sur les instruments couverts

(3) Pour les besoins du calcul de ce taux, à compter du 1 janvier 2022, toute référence au "taux moyen mensuel du marché monétaire" sera remplacée par une référence à l'EURIBOR (Règlement (UE) 2021/184 du 27 octobre 2021).

(4) Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28.05.1997 à 10% du nominal résiduel de 1,51 sur en sus des intérêts ultérieurs

(5) CMS 10 ans ISDA CIC - 10 points de base

(6) CMS 10 ans ISDA - 10 points de base

NOTE 22 - Réserves liées au capital et réserves

22a - Capitaux propres part du groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

		31.12.2021
Capital et réserves liées au capital		6 197
- Capital		1 689
- Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion		4 509
Réserves consolidées		21 758
- Réserves réglementées		9
- Autres réserves (dont effets liés à la première application)		21 750
- dont résultat de cession sur instruments de capitaux propres		144
- dont Report à nouveau		0
Total		27 957

22b - Gains ou pertes latents ou différés

		31.12.2021
Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :		
- écarts de conversion		81
- placements des actives d'assurance (actifs disponibles à la vente)		1 041
- actifs financiers en juste valeur par capitaux propres recyclables - instruments de dettes		-22
- actifs financiers en juste valeur par capitaux propres non recyclables - instruments de capitaux propres		75
- dérivés de couverture (CFH)		2
- quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE		-39
- écarts actuariels sur les régimes à prestations définies		-299
Total		839

* soldes net d'IS et après traitement de la comptabilité rétro

22c- Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

		31.12.2021
		Mouvements
Ecart de conversion		
	Reclassement vers le résultat	0
	Autres mouvements	131
	Sous-total	131
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de dettes		
	Reclassement vers le résultat	0
	Autres mouvements	60
	Sous-total	60
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de capitaux propres		
	Reclassement vers le résultat	0
	Autres mouvements	21
	Sous-total	21
Réévaluation des placements des activités d'assurance		
	Reclassement vers le résultat	0
	Autres mouvements	-52
	Sous-total	-52
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
	Reclassement vers le résultat	0
	Autres mouvements	2
	Sous-total	2
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies		
		32
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE		
		0
Total		194

22d - Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31.12.2021		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Ecart de conversion	131	0	131
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de dettes	86	-26	60
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de capitaux propres	23	-1	21
Réévaluation des placements des activités d'assurance	-124	72	-52
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	2	-1	2
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies	37	-4	32
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	0	0	0
Total des variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	156	39	194

NOTE 23 - Engagements donnés et reçus

	31.12.2021
Engagements donnés	
Engagements de financement	
Engagements en faveur d'établissements de crédit	62 204
Engagements en faveur de la clientèle	739
	61 465
Engagements de garantie	
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	28 596
Engagements d'ordre de la clientèle	5 267
	23 329
Engagements sur titres	
Autres engagements donnés	2 185
	2 185
Engagements donnés de l'activité d'assurance	
	5 697

	31.12.2021
Engagements reçus	
Engagements de financement	
Engagements reçus d'établissements de crédit	6 963
	6 963
Engagements de garantie	
Engagements reçus d'établissements de crédit	93 084
Engagements reçus de la clientèle	53 402
	39 682
Engagements sur titres	
Autres engagements reçus	1 870
	1 870
Engagements reçus de l'activité d'assurance	
	5 071

	31.12.2021
Titres et valeurs donnés en pension	
Actifs donnés en pension	58 015
Passifs associés	58 516
Autres actifs donnés en garantie de passif	
31.12.2021	
Titres prêtés	0
Dépôts de garantie sur opérations de marché	4 127
Total	4 127

Pour son activité de refinancement, le Groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour céder. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge et le groupe est exposé à un non-restitutions des titres. Les autres actifs donnés en garantie de passifs concernent les dérivés pour lesquels sont versés des appels de marge, lorsque leur juste valeur est négative. Ces montants comprennent les marges initiales et celles versées ultérieurement.

NOTE 24 - Intérêts et produits/charges assimilés

	31.12.2021	
	Produits	Charges
· Etablissements de crédit & banques centrales(1)	289	177
Clientèle	6 527	-754
- dont crédit-bail et location simple	621	-242
- dont obligation locative	0	-6
· Instruments dérivés de couverture	2 539	-2 258
· Instruments financiers à la juste valeur par résultat	452	-37
· Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres/Actifs disponibles à la vente	244	0
· Titres au coût amorti	38	0
· Dettes représentées par un titre	0	-1 050
· Dettes subordonnées	0	4
TOTAL	9 511	-3 926
Dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE :	6 520	-1 631

(1) dont -284 millions d'euros d'impact des taux négatifs en produits et + 206 millions d'euros en charge en 2022, et dont - 748 millions d'euros d'impact des taux négatifs en produits et + 686 millions d'euros en charge en 2021

Les charges d'intérêt sur banques centrales comprennent notamment les intérêts calculés dans le cadre des opérations du TLTRO III, dont les modalités ont été précisées par la BCE (cf note 3 Principes comptables)

NOTE 25 - Commissions

	31.12.2021	
	Produits	Charges
Etablissements de crédit	9	-7
Clientèle	1 211	-20
Titres	1 118	-108
dont activités gérées pour compte de tiers	833	0
Instruments dérivés	7	-9
Change	24	-2
Engagements de financement et de garantie	60	-45
Prestations de services	1 520	-839
TOTAL	3 950	-1 030

NOTE 26 - Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2021	
	Produits	Charges
Instruments de transaction	168	
Instruments à la juste valeur sur option	-35	
Inefficacité des couvertures	-24	
Sur couverture de juste valeur (FVH)		-24
· Variations de juste valeur des éléments couverts		502
· Variations de juste valeur des éléments de couverture		-526
Résultat de change	52	
Autres instruments à la juste valeur sur résultat (1)		718
Total des variations de juste valeur		878

(1) dont 350 millions d'euros provenant de l'activité de capital investissement en 2022 contre 436 millions d'euros en 2021. Les autres variations correspondent aux variations de juste valeur sur les autres portefeuilles à la FV

NOTE 27 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	31.12.2021	
	Produits	Charges
· Dividendes	23	
· PV/MV réalisées sur instruments de dettes	47	
Total	70	

NOTE 28 - Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti

	31.12.2021	
	Produits	Charges
Actifs financiers au coût amorti		
PV/MV réalisées sur :		1
· Effets publics		0
· Obligations et TIF		1
Total		1

NOTE 29 - Produits nets des activités d'assurance

	31.12.2021	
	Produits	Charges
Contrats d'assurance		
· Primes acquises	11 419	
· Charges des prestations		-7 941
· Variations des provisions		4 860
· Autres charges et produits techniques et non techniques		69
Produits nets des placements	3 546	
Produits nets sur contrats d'assurance	2 233	
· Marge d'intérêt/commissions		5
Produits nets sur actifs financiers	-8	
Autres produits nets	11	
Produits nets des activités d'assurance	2 236	

NOTE 30 - Produits et charges des autres activités

	31.12.2021
Produits des autres activités	
- Charges refacturées	91
- Autres produits	647
Sous-total	739
Charges des autres activités	
Immeubles de placement :	
- dotations aux provisions/amortissements	-2
- moins values de cession	-2
- Autres charges	0
Sous-total	-525
Total net des autres produits et charges	211

NOTE 31 - Frais généraux

	31.12.2021
Charges de personnel	-3 401
Autres charges	-2 949
TOTAL	-6 348

31a - Charges de personnel

	31.12.2021
Salaires et traitements	-2 738
Charges sociales	-760
Avantages du personnel à court terme	-2
Intéressement et participation des salariés	-202
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-200
Autres	1
TOTAL	-3 401

Effectifs

	31.12.2021
Effectifs moyens	
- techniciens de la banque	23 669
- Cadres	16 180
Total	39 849
Dont France	28 023
Dont étranger	11 826
Effectifs inscrits*	45 806

*Les effectifs inscrits correspondent à la totalité des effectifs de fin de période des entités sous contrôle du Groupe, par différence avec les effectifs moyens en équivalent temps plein (ETP), limités au périmètre de la consolidation financière par intégration globale.

31b - Autres charges d'exploitation

	31.12.2021
Impôts et taxes (1)	-390
Locations	-172
- locations à court terme d'actifs	84
- locations d'actifs de faible valeur/substituables (2)	-78
- autres locations	-10
Autres services extérieurs	-2 099
Autres charges diverses	30
Total	-2 632

(1) Le poste "impôts et taxes" comprend une charge de (-251) millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique en 2022, contre (-181) millions d'euros en 2021.

(2) inclut le matériel informatique.

31c - Dotations et reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

	31.12.2021
Amortissements :	-316
- immobilisations corporelles	-289
dont droits d'utilisation	-151
- immobilisations incorporelles	-27
Dépréciations :	-1
- immobilisations corporelles	-1
- immobilisations incorporelles	0
Total	-317

NOTE 32 - Coût du risque de contrepartie

	31.12.2021
- pertes attendues à 12 mois (S1)	-77
- pertes attendues à maturité (S2)	9
- actifs dépréciés (S3)	-561
Total	-647

pertes attendues à 12 mois (S1)	-635	366				-269
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	3	2				-1
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	-500	258				-242
- dont location financement	-58	25				-33
- Actifs financiers au coût amorti - titres	1	1				0
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	10	6				-4
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0				0
- Engagements donnés	-121	99				-22
pertes attendues à maturité (S2)	-708	1 057				349
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	1	0				-1
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	612	860				248
- dont location financement	-61	62				1
- Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0				0
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	-3	6				3
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0				0
- Engagements donnés	-92	191				99
Actifs dépréciés (S3)	-1 372	1 392	-668	-301	125	-824
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	1 301	1 312	658	290	125	812
- dont location financement	12	17	-7	-5	1	6
- Actifs financiers au coût amorti - titres	0	19	0	0	0	19
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	0	0	8	0	0	-8
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0	0	0	0	0
- Engagements donnés	71	61	-2	-11	0	-23
Total	-2 714	2 815	-668	-301	125	-743

31.12.2021	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
pertes attendues à 12 mois (S1)	-413	336				-77
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	-1	1				0
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	315	238				-77
- dont location financement	-27	27				0
- Actifs financiers au coût amorti - titres	0	1				1
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	-6	6				0
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0				0
- Engagements donnés	-91	90				-1
pertes attendues à maturité (S2)	-465	456				-9
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0				0
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	-385	348				-37
- dont location financement	43	42				-1
- Actifs financiers au coût amorti - titres	-1	0				1
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	-4	1				3
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0				0
- Engagements donnés	-75	107				32
Actifs dépréciés (S3)	-1 126	1 735	-1 033	-271	134	-561
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	1 030	1 536	901	269	134	-530
- dont location financement	-11	21	10	4	1	-3
- Actifs financiers au coût amorti - titres	21	132	0	0	0	111
- Engagements donnés	-75	67	0	-2	0	-10
Total	-2 004	2 527	-1 033	-271	134	-647

NOTE 33 - Gains ou pertes sur autres actifs

	31.12.2021
immobilisations corporelles et incorporelles	8
- Moins-values de cession	-19
- Plus-values de cession	11
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	0
TOTAL	-8

NOTE 34 - Variations de valeur des écarts d'acquisition

	31.12.2021
Dépréciation des écarts d'acquisition	-847
Ecart d'acquisition négatif passé en résultat	0
TOTAL	-847

Une dépréciation de 958M€ a été comptabilisée sur Tarobank Allemagne au 31 décembre 2022, liée à la hausse des taux d'actualisation au cours de l'exercice.

NOTE 35 - Impôts sur les bénéfices

Décomposition de la charge d'impôt

	31.12.2021
Charge d'impôt exigible	-1 305
Charge d'impôt différée	1
Ajustements au titre des exercices antérieurs	24
TOTAL	-1 280

Reprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	31.12.2021
Résultat taxable	4 060
Taux d'impôt théorique	28,41%
Charge d'impôt théorique	1 153
Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI	112
Impact du taux réduit sur les plus-values à long terme	19
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	3
Décalages permanents	240
Autres	22
Charge d'impôt	1 280
Taux d'impôt effectif	31,53%

NOTE 36 - Résultat par action

	31.12.2021
Résultat net part du Groupe	7 487
Nombre d'actions à l'ouverture	33 770 590
Nombre d'actions à la clôture	33 770 590
Nombre moyen pondéré d'actions	33 770 590
Résultat de base par action	73,63
Nombre moyen pondéré d'actions susceptibles d'être émises	0
Résultat dilué par action	73,63

NOTE 37 - Encours des opérations réalisées avec les parties liées

Éléments de bilan relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

	31.12.2021		
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale
Actifs			
Actifs à la juste valeur par résultat	0	28	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	835
Actifs financiers à la JVCP	20	0	0
Actifs financiers au coût amorti	1 852	4 200	30 522
Placements des activités d'assurance	0	19	0
Actifs divers	0	0	0
TOTAL	1 872	4 247	31 357
Passifs			
Passifs à la juste valeur par résultat	0	9	0
Dettes représentées par un titre	0	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	112	438	8 427
Dettes envers la clientèle	1 193	501	25
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	0	205	0
Dettes subordonnées	0	10	500
Passifs divers	23	5	0
TOTAL	1 328	1 168	8 952
Engagements de financement donnés	35	0	0
Engagements de garantie donnés	0	0	4 486
Engagements de financement reçus	0	0	0
Engagements de garanties reçus	0	708	2 755

Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

	31.12.2021		
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale
Intérêts reçus	12	18	426
Intérêts versés	0	(31)	(36)
Commissions reçues	6	0	19
Commissions versées	(47)	(3)	(28)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers JVCP et JVR	60	12	0
Produits nets des activités d'assurance	(36)	(231)	(553)
Autres produits et charges	(10)	0	0
Frais généraux	(675)	(0)	(130)
TOTAL	(690)	(235)	(302)

NOTE 38 - Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les justes valeurs présentées sont une estimation réalisée au 31 décembre 2022 à partir d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés sur la base d'une courbe de taux sans risque à laquelle est ajoutée pour les calculs des éléments d'actif un spread de crédit calculé globalement pour le Crédit Mutuel Alliance Fédérale et renouvelé chaque année.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts, les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

Certains éléments du groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

Nous attirons l'attention sur le fait que les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas, dans la pratique, l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus-values ou les moins-values ne seront pas constatées.

Actifs financiers au coût amorti - IFRS 9	358 882	382 645	2 185	63 043	293 634
Prêts et créances sur établissements de crédit	55 852	57 969	0	55 852	0
Prêts et créances à la clientèle	299 742	322 279	0	6 269	293 474
Titres	3 287	3 397	2 185	943	160
Placements des activités d'assurance au coût amorti	10 186	10 428	4 396	5 790	0
Prêts et créances	5 790	5 790	0	5 790	0
Détenus jusqu'à l'échéance	4 396	4 638	4 396	0	0
Passifs financiers au coût amorti - IFRS 9	491 853	502 647	0	364 533	125 323
Dettes envers les établissements de crédit	73 267	74 310	0	73 267	0
Dettes envers la clientèle	282 511	283 698	0	167 284	115 227
Dettes représentées par un titre*	127 353	135 208	0	117 261	10 093
Dettes subordonnées	8 722	9 451	0	8 722	0
Passifs des activités d'assurance au coût amorti	1 037	1 037	911	127	0
Dettes envers les établissements de crédit	127	127	0	127	0
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées	911	911	911	0	0

	31.12.2021		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
	valeur de marche	valeur au bilan				
Actifs financiers au coût amorti - IFRS 9	355 279	347 180	2 195	64 078	289 006	355 279
Prêts et créances sur établissements de crédit	57 276	57 059	0	57 151	125	57 276
Prêts et créances à la clientèle	294 282	286 482	0	5 621	288 660	294 281
Titres	3 722	3 640	2 195	1 306	221	3 722
Placements des activités d'assurance au coût amorti	11 517	10 681	6 392	5 324	0	11 517
Prêts et créances	5 124	5 124	0	5 124	0	5 124
Détenus jusqu'à l'échéance	6 392	5 556	6 392	0	0	6 392
Passifs financiers au coût amorti - IFRS 9	485 002	481 154	0	379 890	105 112	485 002
Dettes envers les établissements de crédit	77 404	76 681	0	76 396	1 009	77 404
Dettes envers la clientèle	274 934	274 257	0	170 831	104 103	274 934
Dettes représentées par un titre*	123 423	121 463	0	121 423	0	123 423
Dettes subordonnées	9 240	8 754	0	9 240	0	9 240
Passifs des activités d'assurance au coût amorti	1 181	1 181	1 053	128	0	1 181
Dettes envers les établissements de crédit	128	128	0	128	0	128
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées	1 053	1 053	1 053	0	0	1 053

* La juste valeur des passifs financiers au coût amorti au bilan est déterminée à dessein en utilisation d'IFRS 13.
 Une revue appropriée des niveaux de juste valeur a été entreprise en 2021. La méthode de classification dans les différents niveaux de juste valeur a été effectuée.
 Par conséquent, un recensement des passifs financiers a été effectué du niveau 2 vers le niveau 3 pour 10 000 millions d'euros au 31 décembre 2022 et à 8 700 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Note 39- Relations avec les principaux dirigeants du Groupe

Les dirigeants du Groupe (Président du conseil d'administration et Directeur Général) ont bénéficié au cours de l'exercice des dispositifs de prévoyance collective et du dispositif de retraite supplémentaire du Groupe. En revanche, ils n'ont bénéficié d'aucun autre avantage spécifique. Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquiescer des titres du capital de la BFCM ou du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le groupe.
 Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel.

	31.12.2021
Remunérations versées globalement aux principaux dirigeants* en milliers d'euros	remunérations globales
Mandataires Sociaux - Comité de Direction - Membres du Conseil touchant une rémunération	8 475

* Voir également chapitre sur le gouvernement d'entreprise
 Le montant des provisions pour indemnités de fin de carrière et pour médailles du travail s'élève à 2 077 millions d'euros au 31 décembre 2022.

NOTE 40 - Evénements postérieurs à la clôture des comptes et autres informations

Les comptes consolidés du groupe BFCM, clos au 31 décembre 2022, ont été arrêtés par le conseil d'administration du 8 février 2023.

NOTE 41 - Exposition aux risques

Les informations relatives à l'exposition aux risques demandées par IFRS 7 sont présentées dans le chapitre 4 sur les risques du rapport de gestion.

NOTE 42 - Honoraires des commissaires aux comptes

	31.12.2021		Ernst & Young et Autres		PricewaterhouseCoopers France	
	Montant en M€ HT	%	Montant en M€ HT	%	Montant en M€ HT	%
Certification des comptes						
- BFCM	0,139	4%	0,25	6%		
- Filiales intégrées globalement	2,832	72%	3,075	70%		
Services autres que la certification des comptes						
- BFCM	0,051	1%	0,83	19%		
- Filiales intégrées globalement	0,905	23%	0,228	5%		
Total	3,927	100%	4,388	100%		
dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour la certification des comptes :	1,319		2,406			
dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour les services autres que la certification des comptes :	0,082		0,362			

Les principales natures de SACC concernent des attestations, lettres de confort et procédures convenues.



Rapport d'activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de la BFCM

INTRODUCTION	46	2.3 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE LA BFCM	73
2.1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGLEMENTAIRE EN 2022	46	2.3.1 Activités et résultats de la BFCM - périmètre consolidé	73
2.1.1 Environnement économique	46	2.3.2 Évolutions récentes et perspectives	81
2.1.2 Environnement réglementaire	47	2.4 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS SOCIAUX DE LA BFCM	82
2.2 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE	50	2.4.1 Activités la BFCM	82
2.2.1 Description de certains facteurs affectant les résultats et la situation financière	50	2.4.2 Rapport de gestion sur les comptes sociaux de la BFCM	83
2.2.2 Activités et résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	51		
2.2.3 Évolutions récentes et perspectives	72		

INTRODUCTION

Le rapport d'activité porte sur les deux périmètres Crédit Mutuel Alliance Fédérale d'une part (point 2.2) et BFCM d'autre part (points 2.3 et 2.4).

Le rapport d'activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale - dans lequel est intégré la BFCM - offre une vision économique plus complète des activités du groupe. Il inclut des entités non comprises dans le

périmètre de consolidation de la seule BFCM tels que le réseau des caisses locales, ACM Vie SAM (société d'assurance mutuelle), les filiales informatiques et le GIE CCS (Centre de Conseil et de Services).

Le rapport d'activité du périmètre BFCM est également présenté pour répondre aux obligations de publication du rapport financier annuel.

2.1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGLEMENTAIRE EN 2022

2.1.1 Environnement économique

2022 : l'inflation fait son retour

L'année a été marquée par l'invasion russe de l'Ukraine et la poursuite des tensions inflationnistes. L'important regain d'aversion au risque sur les marchés financiers et la flambée des prix des matières premières, en particulier énergétiques et alimentaires, ont reflété l'incertitude occasionnée par le conflit et les sanctions prises, notamment par les pays européens et les États-Unis à l'encontre de la Russie. Sur le front sanitaire, si les États européens et américain sont parvenus à limiter les impacts des nouvelles vagues de contamination de Covid-19, la Chine a continué d'appliquer des mesures de restrictions sanitaires strictes jusqu'en novembre. La conjugaison du choc inflationniste, des tensions géopolitiques et des difficultés d'approvisionnement s'est traduite par une accélération notable des hausses des coûts et des prix, contraignant les banques centrales à durcir considérablement les conditions financières. Ces dernières, au premier rang desquelles la Banque centrale européenne (BCE) et la Fed, ont en effet relevé rapidement leurs taux directeurs afin de lutter contre l'inflation et le désancrage des anticipations d'inflation. Concomitamment à la hausse des taux souverains de part et d'autre de l'Atlantique, les indices actions ont connu un repli majeur en 2022. Dans ce contexte, la croissance s'est continuellement tassée et les risques de récession ont émergé, particulièrement en Europe, bien que le soutien budgétaire renforcé des États a limité l'ampleur du choc économique.

En **zone euro**, l'éclatement de la guerre en Ukraine, en février, a rapidement tempéré les perspectives économiques favorables liées au relâchement des contraintes sanitaires et à la réouverture des économies. L'Union européenne (UE) a adopté de nombreuses sanctions à l'encontre de la Russie, dont un embargo sur les importations de charbon et de pétrole par voie maritime entré en vigueur en décembre. Les prix énergétiques, en particulier du gaz, ont substantiellement augmenté jusqu'à l'été. Ceci en raison de la réduction de l'approvisionnement en gaz russe, notamment *via* le gazoduc *Nord Stream 1* fermé depuis l'été, et de la reconstitution des réserves de gaz pour préparer l'hiver, entraînant une forte demande des États membres. Les cours européens de l'énergie ont ensuite rechuté grâce à des températures au-dessus des normales saisonnières et à la fin du remplissage des réserves en Europe. De plus, à l'échelle de l'UE, les États ont adopté des objectifs de réduction de la consommation de gaz en vue de l'hiver et, en fin d'année, un mécanisme de plafonnement des prix du gaz à 180 €/MWh. Cette crise énergétique a pesé sur la

croissance comme en témoigne l'évolution des indices d'activité PMI (*Purchasing Manager's Index*), lesquels sont dorénavant en territoire de contraction. Toutefois, le soutien budgétaire des États européens (environ 4,5 % du PIB de la zone euro), particulièrement en Allemagne, a permis d'atténuer le choc pour les ménages et les entreprises. Les difficultés d'approvisionnement héritées de la crise sanitaire mondiale - qui se sont toutefois sensiblement améliorées à l'image de la chute des prix du fret maritime, la demande toujours résiliente, la hausse des salaires et la situation énergétique ont en effet contribué à la forte inflation en zone euro, de +9,2 % en glissement annuel en décembre. Afin de freiner cette hausse des prix et le risque de spirale inflation-salaires, la BCE a fortement resserré sa politique monétaire en relevant ses taux directeurs de +250 pb à 2 % pour le taux de rémunération des dépôts. Elle a aussi engagé la baisse de la taille de son bilan *via* notamment le durcissement des conditions des opérations de financement à long terme bon marché pour les banques (TLTRO). Ainsi, les taux souverains européens ont connu une hausse importante, contribuant au repli marqué des indices actions cette année. Le risque de fragmentation financière en zone euro, reflété par le durcissement plus marqué des conditions financières des pays périphériques, s'est temporairement renforcé du fait des incertitudes en Italie. Cependant, l'action de la BCE avec l'annonce d'un nouvel outil, le *Transmission Protection Instrument*, et les premières décisions de Giorgia Meloni ont rassuré et limité le risque de nouvelle crise de la dette italienne. L'euro, du fait des craintes relatives à la disponibilité de l'énergie et de la détérioration des comptes extérieurs, s'est nettement déprécié, passant sous le seuil de la parité face au dollar, avant de rebondir en fin d'année. Ceci du fait de perspectives économiques et politiques finalement moins sombres.

En **France**, en raison de la plus faible dépendance de l'économie aux hydrocarbures russes, en comparaison à ses voisins européens, et des mesures prises par le gouvernement comme le bouclier tarifaire sur les prix du gaz et de l'électricité prolongé jusqu'en 2023, l'inflation a accéléré dans une moindre mesure par rapport au reste de la zone euro. Les enjeux politiques ont aussi marqué l'année : si Emmanuel Macron a été réélu président de la République, son parti n'a pas obtenu la majorité absolue aux élections législatives limitant la visibilité sur la politique qui sera menée durant le quinquennat. L'activité a bénéficié du rebond du tourisme durant la période estivale, mais a ralenti en fin d'année à +0,2 % de croissance en glissement trimestriel au T3. Enfin, les craintes relatives à un rationnement énergétique se sont amplifiées alors que la production nucléaire a connu une chute notable compte

tenu de la maintenance de nombreux réacteurs. Néanmoins, les efforts pour réduire la demande et la douceur du climat ont permis d'éviter les coupures brutales.

Au **Royaume-Uni**, l'accélération de l'inflation a pesé sur la croissance économique à hauteur de -0,3 % en glissement trimestriel au T3. La Banque d'Angleterre a poursuivi l'augmentation de ses taux directeurs de +325 pb à 3,5 % et engagé la réduction de son bilan, notamment par des ventes actives de titres souverains. Au terme d'une crise politique et d'une période d'instabilité financière majeure ayant fait se succéder Boris Johnson, Liz Truss et Rishi Sunak au poste de Premier ministre, le gouvernement de ce dernier a présenté en fin d'année un plan budgétaire de soutien aux ménages et aux entreprises tout en actant un retour vers une trajectoire des finances publiques crédible, rassurant les investisseurs financiers.

Aux **États-Unis**, bien que plus modéré, l'impact de la guerre en Ukraine s'est traduit par une hausse des prix énergétiques, laquelle a accentué l'inflation américaine. Face au risque de désancrage des anticipations et aux tensions sur le marché du travail, la Fed a substantiellement relevé ses taux directeurs de +425 pb à 4,25-4,5 %, initié la baisse de son bilan et adopté un discours offensif pour la suite, ce qui a lourdement pénalisé les marchés financiers. Malgré les craintes d'un atterrissage brutal de la croissance, l'activité économique s'est montrée robuste, en particulier dans le secteur des services alors que l'inflation montre des signes de ralentissement après avoir atteint un pic en juin. En outre, le gouvernement de Joe Biden a adopté des mesures de soutien à l'économie dont un plan d'investissement, *Inflation Reduction Act*, dans la transition énergétique de près de 500 milliards de dollars sur 10 ans, ce qui n'a pas suffi aux démocrates pour conserver la majorité au Congrès à l'issue des élections de mi-mandat. Le Parti démocrate a gardé sa majorité au Sénat, mais pas à la Chambre des représentants, ouvrant une période de cohabitation pour les deux prochaines années.

2.1.2 Environnement réglementaire

Les mesures réglementaires, émises par les différentes autorités au plan européen et international, impactent significativement Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans les pays où il opère. La mise en conformité avec ces règles concerne tous les métiers, activités et marchés géographiques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et exige la mobilisation de moyens humains et matériels importants.

Après la crise liée à la pandémie de Covid-19, la guerre en Ukraine constitue un nouveau choc exogène majeur pour la stabilité financière. L'année 2022 est, par ailleurs, marquée par de nombreuses évolutions réglementaires qui ont dû tenir compte de ce contexte économique et géopolitique particulier, impactant diverses activités.

Les risques de crédit

Dans un contexte d'inflation élevée et sous l'impulsion de la normalisation des politiques monétaires, la remontée des taux d'intérêt dans la zone euro constitue le facteur d'influence majeur du risque de crédit en 2022. Elle entraîne un durcissement des règles d'octroi de crédit par les banques, afin de prévenir la survenance de prêts non-performants.

Le Conseil de l'UE et le Parlement européen sont parvenus à un accord provisoire sur la révision de la directive sur les crédits aux consommateurs en décembre 2022. Cette directive vise à assurer le

En **Chine**, l'application de restrictions sanitaires strictes dans le cadre de la stratégie zéro-Covid a lourdement pesé sur l'activité économique toute l'année. En dépit de la reconduction du mandat du président Xi Jinping et de sa politique en octobre, les manifestations d'ampleur de la population en fin d'année et les craintes sur la croissance ont conduit les autorités à faire volte-face et à abandonner cette stratégie. Confrontée à une vague de contaminations très intense en fin d'année et en l'absence de vaccination efficace, la contraction de l'activité s'est aggravée malgré la réouverture, mais cette dernière pourrait constituer un soutien majeur à la croissance en 2023. La crise du secteur immobilier, moteur historique de la croissance chinoise, a également freiné l'activité. Fort d'une inflation plus modérée à l'instar du reste du monde, les autorités ont tenté de limiter l'impact de la politique sanitaire sur l'économie en renforçant le soutien monétaire et budgétaire à l'économie. S'agissant des autres **pays émergents**, les pressions inflationnistes ont amorcé un mouvement de reflux au second semestre, en particulier grâce aux prix des matières premières, facilité par le resserrement monétaire des banques centrales. Au **Brésil**, l'absence de majorité au Congrès pour Lula, élu président face à Jair Bolsonaro, risque de réduire sa capacité à mettre en œuvre son programme économique, dont l'ampleur des dépenses suscite des inquiétudes de la part des investisseurs.

S'agissant des **matières premières**, la guerre en Ukraine a accentué très fortement la hausse des prix, notamment énergétiques et alimentaires compte tenu du poids de la zone dans la production mondiale. La reprise des exportations de blé au printemps *via* la mer Noire, le ralentissement économique et les facteurs favorables de fin d'année ont néanmoins contribué au fort repli des prix des matières premières, en particulier ceux du gaz et du pétrole. Par ailleurs, les États du G7, l'Australie et l'UE ont instauré un plafonnement du prix du pétrole russe à 60 dollars le baril.

bon fonctionnement des marchés du crédit, tout en garantissant un niveau élevé de protection des consommateurs. Le texte prévoit des règles plus strictes en matière d'information du consommateur et de la publicité en faveur des crédits en ligne, ainsi qu'une évaluation plus rigoureuse de la solvabilité des emprunteurs.

Par ailleurs, afin de maîtriser les retombées négatives de la pandémie et d'assurer la résistance du secteur bancaire, les priorités de supervision de la Banque Centrale Européenne (BCE) restent, pour une part significative, axées sur le risque de crédit et notamment :

- le suivi de la capacité opérationnelle à gérer les débiteurs en difficulté et à suivre les risques de crédit ;
- le renforcement de la surveillance et le suivi régulier des expositions aux secteurs dits « vulnérables », les plus affectés par la pandémie, notamment l'immobilier commercial mais également désormais l'immobilier résidentiel ;
- le renforcement de la surveillance concernant le financement à effet de levier. La BCE entend ainsi intensifier ses efforts afin d'éviter l'accumulation des risques bruts dans ce domaine.

La BCE a également mené des enquêtes ciblées sur les modèles internes, dans le cadre de la mise en œuvre du programme *IRB Repair* de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE).



Les risques de marché

Le cadre réglementaire et prudentiel de la titrisation est en cours de révision pour s'adapter aux impératifs de financement de l'économie, notamment au label sur les titrisations Simples, Transparentes et Standardisées (STS), et aux exigences de durabilité (*Green Bonds Standard*).

L'ABE a également apporté des précisions réglementaires sur l'application par les banques de leur dispositif interne de gestion des risques (*Interest Rate Risk in Banking Book-IRRBB* et *Credit Spread Risk in Banking Book-CSRBB*) pour renforcer leur politique globale de gestion des risques de taux d'intérêt.

Les risques prudentiels : fonds propres et solvabilité

La finalisation de la mise en œuvre de Bâle III, dans le cadre du paquet bancaire, par sa transposition réglementaire en Europe - négociation en cours de CRR3^[1] et CRD6^[2], ainsi que la revue de Solvabilité 2 - contribuent au renforcement de la stabilité financière européenne, par un ajustement des exigences prudentielles applicables tant aux établissements de crédit qu'aux organismes d'assurance.

Par ailleurs, l'ABE a lancé pour 2023 un nouveau test de résistance à l'échelle de l'UE destiné à évaluer la résilience du secteur bancaire européen dans l'environnement macroéconomique actuellement instable. Les hypothèses du scénario adverse sont plus sévères que pour les précédents *stress tests*. Les résultats, publiés fin juillet 2023, seront utilisés dans la fixation des exigences de pilier 2 des banques, notamment celles relatives au *Pillar 2 Guidance*.

Les risques informatiques

Les menaces cyber, dont les probabilités d'occurrence sont renforcées par la crise géopolitique, figurent dans les priorités de supervision de la BCE. Le Conseil et le Parlement ont adopté le projet de règlement *Digital Operational Resilience Act* (DORA) sur la résilience opérationnelle applicable début 2025. DORA constitue un cadre harmonisé afin de prévenir et de limiter les vulnérabilités cyber. Parallèlement, la nouvelle directive NIS2^[3] qui vise à harmoniser et à renforcer la cybersécurité du marché européen, prise en remplacement de la directive 2016/1148, entrera en vigueur au second semestre 2024. L'*European Insurance and Occupational Pensions Authority* (EIOPA) recommande aux organismes d'assurance d'étudier des garanties de couverture au risque cyber. La résilience opérationnelle numérique du secteur financier implique des évolutions des systèmes garantissant fiabilité et intégrité des données (risques liées aux technologies de l'information et de la communication).

Le projet de règlement européen sur les marchés crypto-actifs est en cours de validation par les instances européennes. Le règlement 2015/847 sur les informations accompagnant les transferts de fonds est également en cours d'évolution et de renforcement pour étendre la traçabilité aux crypto-actifs.

Les orientations de l'ABE concernant l'externalisation ont été mises en application au cours de l'année, notamment par le renforcement des exigences et des contrôles internes (registres et déclaratifs) concernant les accords d'externalisation avec des prestataires de services essentiels.

Les risques climatiques

Les mesures de prévention des risques liés au changement climatique s'accroissent du côté européen et international, notamment les travaux d'encadrement prudentiel et de surveillance pour le verdissement du système financier (Conseil de Stabilité Financier^[4] - Comité de Bâle^[5] - BCE^[6]). La BCE a intégré ces mesures dans ses priorités de supervision et a annoncé, en juillet 2022, qu'elle intégrerait des considérations environnementales au sein de sa politique monétaire, de sa politique de collatéral, de sa gestion des risques et de ses exigences de transparence.

L'exercice du *stress test* climatique réalisé par la BCE démontre qu'un long processus d'évaluation et de calcul des actifs investis dans des activités économiques durables doit être progressivement déployé par le secteur financier. Les obligations en matière de suivi des risques climatiques se renforcent (critère de double matérialité) s'agissant de reporting et de données et intègrent progressivement tous les aspects de la gestion prudentielle des risques bancaires (*Supervisory Review and Evaluation Process-SREP*).

L'ABE a publié de nouvelles normes techniques d'exécution (ITS), portant sur les informations à fournir au titre du pilier 3 pour les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le texte prévoit des informations quantitatives sur les risques de transition et les risques physiques liés au changement climatique. Il comprend également le calcul d'un *Green Asset Ratio* et d'un *Banking Book Taxonomy Alignment Ratio* qui identifient la part des financements des banques dits alignés sur la taxonomie européenne applicable en juin 2024. Enfin, le texte requiert des informations qualitatives sur la manière dont les établissements intègrent les considérations ESG dans leur gouvernance, leur modèle d'entreprise, leur stratégie et leur cadre de gestion des risques.

De plus, la directive *Corporate Sustainability Reporting* sur la publication d'informations en matière de durabilité des entreprises a été adoptée le 28 novembre 2022. Elle viendra dès 2024 renforcer considérablement les exigences en matière d'information sur les questions ESG. Par ailleurs, un amendement, applicable le 1^{er} janvier 2023, complète l'acte délégué climat du règlement Taxonomie couvrant désormais certaines activités dans les secteurs du gaz et du nucléaire.

Les risques de conformité

Des travaux sur la commercialisation des instruments financiers aux particuliers sont en cours au niveau européen. L'enjeu est la modification possible du système de rémunérations des acteurs, notamment des distributeurs tels que les banques et la protection de tout risque potentiel de conflit d'intérêt. En outre, les nouvelles exigences de la directive européenne sur les marchés d'instruments financiers en matière d'évaluation de l'adéquation sont entrées en application en août.

Les banques offrant un conseil en investissement ou un service de gestion de portefeuille doivent recueillir les préférences de durabilité des clients en lien avec :

- les investissements alignés avec Taxonomie (EU) 2020/852 ;
- les investissements durables selon SFDR (EU) 2019/2088 et ;
- les principales incidences négatives des clients.

[1] CRR3 : *Capital Requirements Regulation*.

[2] CRD6 : *Capital Requirements Directive*.

[3] *Network and Information Security* - décembre 2022.

[4] *Rapport sur les approches réglementaires et de surveillance prudentielle des risques liés au climat* - octobre 2022.

[5] *Principes pour une gestion et supervision efficaces des risques financiers liés au climat* - juin 2022.

[6] *Guide relatif aux risques liés au climat et à l'environnement* - novembre 2022.

L'AMF a complété son règlement général, en juillet, de l'ensemble de ces obligations en matière de durabilité s'imposant aux producteurs, distributeurs de produits financiers et sociétés de gestion.

Concernant la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) et les sanctions financières, la crise en Ukraine a conduit l'UE à adopter des sanctions financières. Il s'agit principalement du gel des avoirs et de l'exclusion des groupes bancaires russes des réseaux de messagerie interbancaire, dont SWIFT, qui ont fait l'objet d'un suivi renforcé et de *reporting ad hoc*.

Le paquet législatif visant à renforcer les règles de l'UE en matière de LCB-FT est toujours en cours d'arbitrage et devrait instituer une nouvelle autorité de supervision européenne de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme qui mettra fin à la compétence de surveillance de l'ABE.

Les risques de l'assurance

Plusieurs chantiers réglementaires entamés en 2021 se sont poursuivis en 2022 :

- la mise en place des nouvelles normes techniques d'exécution (ITS) en vertu de la directive sur les conglomérats financiers publiées en décembre. Ces ITS concernent les *reporting* de déclaration des transactions intra-groupe et de la concentration des risques du conglomérat ;

- la préparation de la mise en place en 2023 de la norme comptable IFRS 17, qui induit des changements significatifs en matière d'évaluation des passifs d'assurance et du résultat des compagnies d'assurance ;
- le projet de refonte de la directive Solvabilité II relative aux exigences de solvabilité des sociétés d'assurance ;
- la mise en place de la loi Lemoine qui ouvre la possibilité de résilier et de changer à tout moment d'assurance emprunteur, sans frais. En vigueur depuis le 1^{er} juin pour les nouveaux prêts, cette mesure s'applique depuis le 1^{er} septembre pour tous les contrats en cours à cette date.

D'autres sujets réglementaires sont en cours de discussion

Les travaux sur le futur euro numérique sont en progression et connaissent des réticences des régulateurs de certains pays de l'UE. Le droit au virement instantané est en préparation. Une nouvelle directive sur les services de paiement (DPS3) est en phase de réflexion. Enfin, une réglementation des crypto-actifs coordonnée au niveau international est nécessaire pour juguler le risque systémique potentiel. Pour cela, deux projets sont en cours d'élaboration au niveau du *Financial Stability Board* et du Comité de Bâle



2.2 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

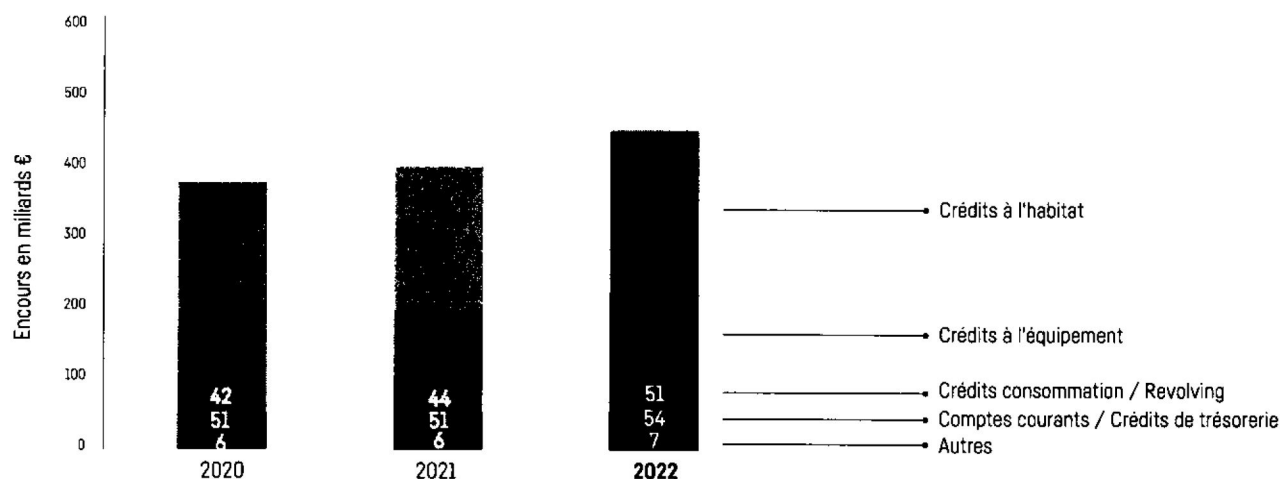
2.2.1 Description de certains facteurs affectant les résultats et la situation financière

Structure et secteurs d'activité

Les résultats et la situation financière de Crédit Mutuel Alliance Fédérale reflètent le poids important de la banque de détail et de l'assurance au sein de ses activités. La banque de détail contribue avec régularité à plus des deux tiers du produit net bancaire des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (65 % en 2022). De façon générale, la banque de financement et d'investissement, incluant l'activité de négociation pour compte propre, de même que la gestion d'actifs, la banque privée et le capital-investissement, représente une part plus faible du produit net bancaire. En outre, les clients des secteurs de l'assurance et de la banque privée sont souvent clients de la banque de détail ; les réseaux bancaires

du groupe commercialisent les produits d'assurance du groupe, souvent en lien avec la fourniture d'un autre service par la banque de détail ou simplement par le biais de contacts avec le réseau bancaire. Celui-ci s'efforce de développer les relations avec les clients et de leur offrir le maximum de services. Ainsi, l'acquisition de clients par ces secteurs constitue un moyen d'améliorer les résultats de la banque de détail grâce aux commissions versées aux réseaux distributeurs et à la vente croisée de produits.

Les crédits à l'habitat représentent la moitié du total des prêts accordés à la clientèle par Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le graphique ci-dessous illustre les types de prêts consentis au titre des exercices 2020, 2021 et 2022.



Coûts de structure

Crédit Mutuel Alliance Fédérale accorde une attention particulière à la maîtrise de ses frais généraux en recherchant à industrialiser, autant que possible, les processus mis en œuvre par la banque de détail, et ce en vue de réaliser des gains d'efficacité opérationnelle. La quasi-totalité des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale utilise le même système d'information générant des gains d'efficacité importants. De plus, le personnel de la banque de détail est incité à promouvoir tous les produits et services du groupe, plutôt que de se spécialiser par types de produits. En conséquence des efforts déployés par Crédit Mutuel Alliance Fédérale et malgré les effets défavorables des charges liées à la réglementation fiscale et sociale, le coefficient d'exploitation s'établit à 59,6 % et reste conforme aux objectifs du plan 2019-2023.

Coût du risque

Le coût du risque avéré de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est relativement limité en raison de la nature de son modèle économique fondé sur la banque de détail, de son approche prudente en matière de prise de risque et de la rigueur adoptée pour gérer et surveiller les risques. En particulier, dans la mesure où les activités de Crédit Mutuel Alliance

Fédérale sont principalement exercées en France, les provisions pour risques pays sont peu importantes. Le coût du risque avéré de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est aussi le reflet des activités de crédit à la consommation de TARGOBANK en Allemagne et de Cofidis qui affichent un coût du risque supérieur à celui des réseaux du Crédit Mutuel et du CIC.

Structure du capital

En raison du statut de banque mutualiste de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, son capital est détenu par les caisses locales, lesquelles sont détenues par leurs sociétaires. Les résultats nets de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont majoritairement portés en réserve, les sociétaires recevant une rémunération fixe déterminée chaque année pour leurs parts sociales de catégorie B (les « parts B »).

Le groupe encourage régulièrement la souscription de nouvelles parts sociales au moyen de campagnes commerciales. Les parts sociales représentent un moyen de fidéliser la clientèle tout en constituant une source régulière de nouveaux capitaux. En revanche, dans la mesure où le groupe n'est pas coté en bourse, il ne peut pas lever de capitaux par voie d'offre au public. Des informations sur les exigences de fonds propres réglementaires du groupe sont présentées sous le chapitre 5 « Risques et adéquation des fonds propres – Pilier 3 ».

2.2.2 Activités et résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

2.2.2.1 Évolution de l'activité en 2022

Les encours de dépôts s'élèvent à 457 milliards d'euros à fin 2022, en hausse de 7,5 % sur un an. Ils intègrent depuis le 1^{er} janvier 2022 les encours de Crédit Mutuel Nord Europe, soit 22,7 milliards d'euros à fin 2022. À périmètre constant, la progression des dépôts est de 2,1 %.

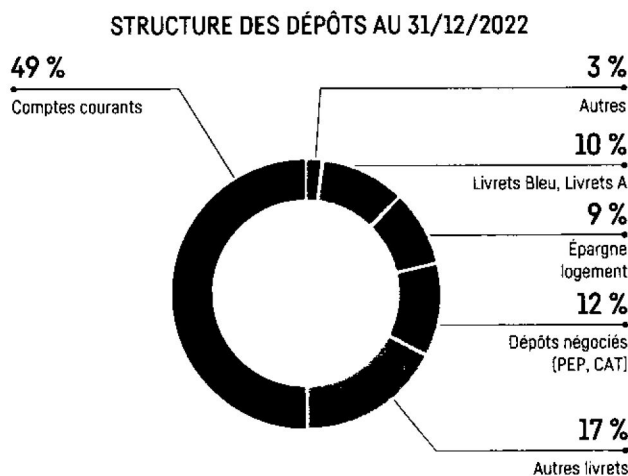
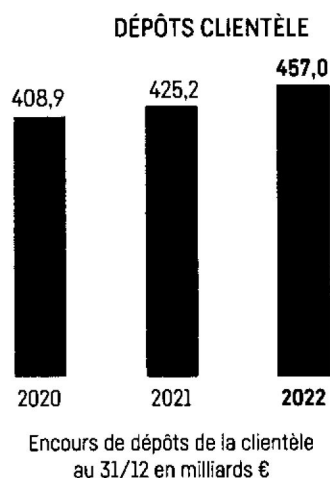
En 2022, la collecte est particulièrement importante sur les livrets Bleu et A, dont les encours ont progressé de 10,5 % à périmètre constant sur un an à près de 48 milliards d'euros. L'épargne réglementée a profité de

circonstances particulièrement favorables en 2022 : les livrets Bleu et A ainsi que LLDS ont ainsi vu leur taux de rémunération multiplié par quatre, passant de 0,5 % en janvier à 2 % en août, et le contexte de marchés financiers instables a conduit les clients à se tourner vers des produits à la fois liquides et sûrs. Ce contexte de taux a également profité aux autres comptes sur livrets (+4,7 % à périmètre constant) et aux comptes à terme (+8,6 % à périmètre constant). En revanche, les comptes courants ont connu une forte décollecte de plus de 9 milliards à périmètre constant.

(encours en milliards d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	évolution	évol. à pér. constant ⁽¹⁾	31/12/2020
Comptes courants		223,5	-0,8 %	-4,3 %	199,2
Livrets Bleu & A		39,9	+19,3 %	+10,5 %	36,8
Autres livrets		66,5	+17,3 %	+4,7 %	65,6
Épargne logement		39,2	+7,0 %	+0,2 %	38,3
Dépôts négociés ⁽²⁾		48,5	+8,0 %	+7,2 %	59,6
Autres		7,6	ns	ns	9,4
Dépôts de la clientèle		425,2	+7,5 %	+2,1 %	408,9

(1) Après neutralisation des entrées de périmètre en 2022 : Caisses du Crédit Mutuel Nord Europe, Beobank, Bail Actéa et Bail Actéa Immobilier.

(2) PEP & comptes à terme.



À fin décembre 2022, les encours de crédits dépassent les 500 milliards d'euros à 502,1 milliards en hausse de 12,9 % sur un an. Ils intègrent depuis le 1^{er} janvier 2022 les encours de Crédit Mutuel Nord Europe, soit 20,5 milliards d'euros à fin 2022. À périmètre constant, la progression des crédits est de 8,2 %.

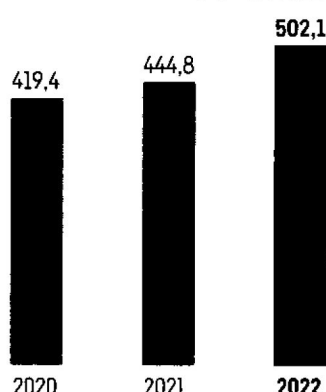
Après une année 2021 de reprise, la croissance des encours de crédits reste favorable pour les principales catégories de prêts (évolutions à périmètre constant) :

- +6,9 % pour les encours de crédits habitat à 254,4 milliards d'euros ;
- +7,6 % pour les crédits à la consommation à 51 milliards d'euros ;
- +12,2 % pour les crédits d'équipement et crédit-bail à 134,8 milliards.

encours (en milliards d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	évolution	évol. à pér. constant ⁽¹⁾	31/12/2020
Habitat		227,1	+12,0 %	+6,9 %	208,3
Consommation		44,2	+15,5 %	+7,6 %	41,5
Équipement et crédit-bail		116,2	+16,0 %	+12,2 %	112,1
Fonctionnement ⁽²⁾		51,5	+5,8 %	+3,7 %	51,2
Autres		5,9	+25,4 %	+20,5 %	6,3
Crédits à la clientèle		444,8	+12,9 %	+8,2 %	419,4

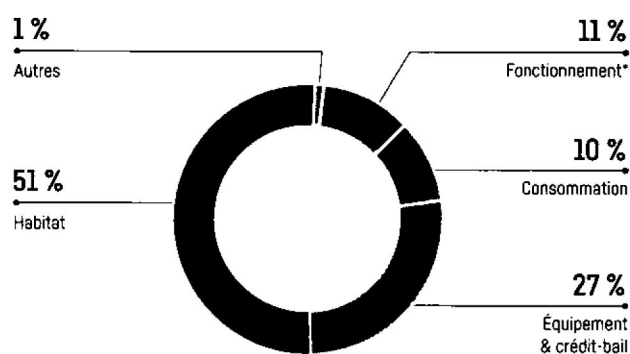
(1) Après neutralisation des entrées de périmètre en 2022 : caisses du Crédit Mutuel Nord Europe, Bébobank, Bail Actéa et Bail Actéa Immobilier, groupe La Française, FCT CM Factoring.
(2) Comptes courants débiteurs et crédits de trésorerie.

CRÉDITS CLIENTÈLE



Encours de crédits à la clientèle au 31/12 en milliards €

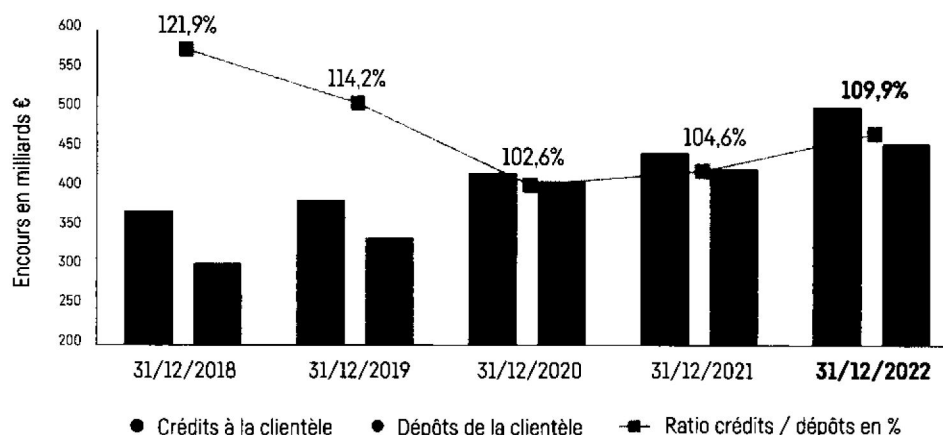
STRUCTURE DES CRÉDITS AU 31/12/2022



* Comptes courants débiteurs & crédits de trésorerie.

En 2022, la croissance des encours de dépôts inférieure à celle des crédits (+7,5 % contre +12,9 %) conduit à une augmentation de 5,3 points du ratio crédits/dépôts qui s'établit à 109,9 % à fin décembre 2022.

ÉVOLUTION DU RATIO CRÉDITS/DÉPÔTS

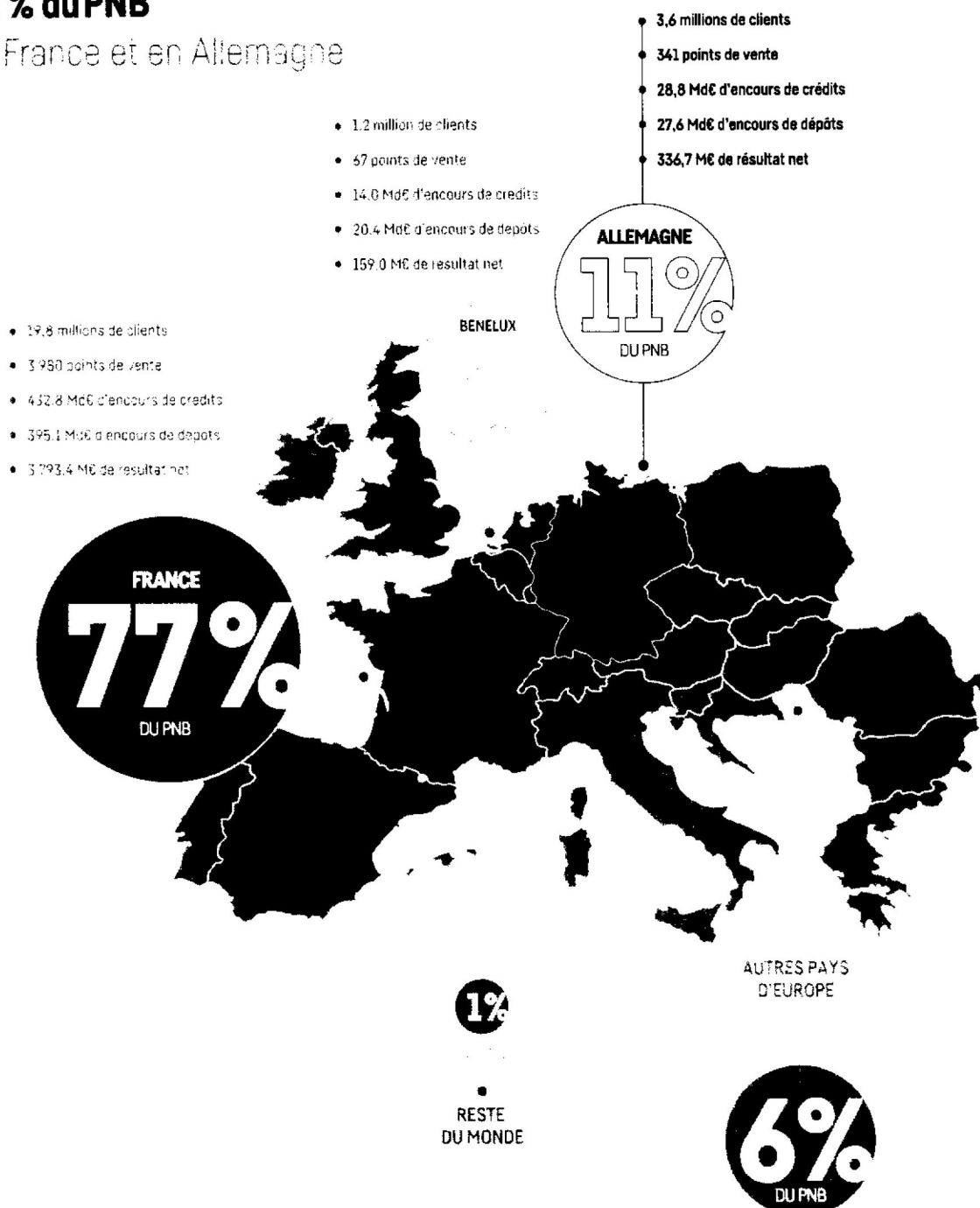


2.2.2.2 Ventilation géographique des revenus

L'activité du groupe en France représente plus des trois quarts du produit net bancaire des métiers commerciaux^[1] du groupe (77 % en 2022). À l'international, le groupe dispose d'activités importantes en Allemagne et, dans une moindre mesure, au Benelux. Le CIC dispose également de succursales internationales à Londres, Bruxelles, New York, Hong Kong et Singapour, et de bureaux de représentation dans plusieurs autres pays. Ces activités internationales représentent près d'un quart (23 %) du produit net bancaire des métiers commerciaux du groupe.

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DU PNB AU 31/12/2022

88 % du PNB en France et en Allemagne



[1] Hors métier « holding ».

Poids PNB	France	Étranger
31/12/2022	77 %	23 %
31/12/2021	78 %	22 %
31/12/2020	75 %	25 %
31/12/2019	76 %	24 %

2.2.2.3 Résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

(en millions d'euros)	2022	2021	évolution à pér. courant	évolution à pér. constant ⁽¹⁾
Produit net bancaire	15 923	15 923	+8,9 %	+3,2 %
Frais de fonctionnement	-9 136	-9 136	+13,0 %	+5,3 %
<i>dont contribution au fonds de résolution unique, aux frais de supervision et aux cotisations au fonds de garantie des dépôts</i>	-314	-314	+34,1 %	+30,7 %
Résultat brut d'exploitation	6 787	6 787	+3,3 %	+0,4 %
Coût du risque	-699	-699	+9,9 %	+5,6 %
<i>coût du risque avéré</i>	-587	-587	+51,6 %	+49,8 %
<i>coût du risque non avéré</i>	-111	-111	ns	ns
Résultat d'exploitation	6 088	6 088	+2,6 %	-0,2 %
Gains et pertes nets sur autres actifs et mises en équivalence	-866	-866	-36,9 %	+37,4 %
Résultat avant impôt	5 222	5 222	-3,1 %	-6,4 %
Impôt sur les bénéfices	-1 703	-1 703	-8,6 %	-12,2 %
Gains / pertes nets sur activités abandonnées	9	9	ns	ns
Résultat net	3 527	3 527	-0,7 %	-3,6 %
Intérêts minoritaires	284	284	-38,9 %	-38,9 %

(1) Neutralisation des entrées de périmètre en 2022 (CMNE, CM Investment Managers, CIC Private Debt) et des sorties de 2021 (Ffo) - voir précisions méthodologiques au point 2.2.2.6.2.

Produit net bancaire

Malgré une modification brutale et profonde des conditions économiques, le produit net bancaire de Crédit Mutuel Alliance Fédérale poursuit une bonne dynamique et dépasse pour la première fois les 17 milliards d'euros *versus* 16 milliards en 2021. Il progresse de près de 9 % sur un an à 17,3 milliards d'euros et de 3,2 % à périmètre constant.

(en millions d'euros)	2022	2021	évolution à pér. courant	évolution à pér. constant ⁽¹⁾
Banque de détail	10 811	10 811	+12,3 %	+5,9 %
<i>dont réseaux bancaires</i>	7 390	7 390	+15,5 %	+6,6 %
<i>dont crédit à la consommation</i>	2 840	2 840	+4,2 %	+4,2 %
Assurance	1 915	1 915	-5,2 %	-5,2 %
Métiers spécialisés	2 211	2 211	+6,8 %	-2,1 %
Gestion d'actifs et banque privée	911	911	+22,8 %	+1,1 %
Banque de financement	430	430	+9,4 %	+9,4 %
Activités de marché	351	351	-2,7 %	-2,7 %
Capital-investissement	518	518	-17,1 %	-17,1 %
Autres métiers	987	987	+3,9 %	+3,0 %
Produit net bancaire	15 923	15 923	+8,9 %	+3,2 %

(1) Neutralisation des entrées de périmètre en 2022 (CMNE, CM Investment Managers, CIC Private Debt) et des sorties de 2021 (Ffo) - voir précisions méthodologiques au point 2.2.2.6.2.

Grâce à une bonne activité commerciale, les revenus de la **banque de détail** augmentent de 5,9 % au global, la hausse étant favorable tant sur les réseaux (+6,6 %) que sur les filiales spécialisées de crédit à la consommation (+4,2 %).

L'activité **assurance** est affectée par la baisse des marchés financiers, des charges inédites liées à la sinistralité climatique et la hausse des coûts de réparation induite par l'inflation. Le produit net assurance, à 1,8 milliard d'euros, est en recul de 5,2 %.

Le produit net bancaire de la **gestion d'actifs et banque privée** est de 1,1 milliard d'euros en 2022, en hausse de 1,1 % à périmètre constant par rapport à 2021. À périmètre courant, il est en hausse de 22,8 %, bénéficiant de l'entrée dans le périmètre, au premier semestre 2022, du Groupe La Française (161 millions d'euros de PNB) suite à l'adhésion de Crédit Mutuel Nord Europe ainsi que de Crédit Mutuel Investment Managers et de CIC Private Debt.

Un bon niveau d'activité en matière de crédits aux grandes entreprises et de financements de projets permet à la **banque de financement** d'afficher une forte hausse de PNB (+9,4 %) à 471 millions d'euros.

Dans un contexte de marchés financiers volatils, l'activité lors du dernier trimestre permet aux **activités de marché** d'afficher un niveau de PNB robuste (342 millions d'euros) en légère baisse par rapport à 2021 (-2,7 %), année exceptionnelle de reprise post-Covid.

Le produit net bancaire du **capital-investissement** (430 millions d'euros, contre 518 millions en 2021) atteint le deuxième plus haut niveau historique après 2021.

Frais de fonctionnement et résultat brut d'exploitation

En 2022, les frais de fonctionnement ressortent à 10,3 milliards d'euros, en hausse de 5,3 % à périmètre constant.

Les frais de personnel intègrent notamment les augmentations générales de salaires (3,2 % en 2022) et la prime de partage de la valeur de 3 000 euros versée en décembre 2022. Les autres charges d'exploitation sont impactées par la forte croissance des contributions au fonds de résolution unique (FRU), aux frais de supervision et aux cotisations au Fonds de garantie des dépôts (FGD) pour un montant de 421 millions d'euros en 2022 (dont 319 millions pour la seule contribution au FRU, en hausse de 38 % par rapport à 2021). Au global,

la hausse des contributions au FRU et aux autorités de supervision est six fois supérieure à celle des frais de fonctionnement. Hors contribution au FRU, aux frais de supervision et aux cotisations au FGD et à périmètre constant, la hausse des frais de fonctionnement est de 4,4 %.

Le coefficient d'exploitation se dégrade de 2,2 points par rapport à 2021, à 59,6 %, mais reste conforme aux objectifs du plan 2019-2023.

Le résultat brut d'exploitation est en légère hausse à périmètre constant (+0,4 %), à 7 milliards d'euros.

Coût du risque et résultat d'exploitation

Le coût du risque global, à 768 millions d'euros, est en hausse de 5,6 % sur un an à périmètre constant et recouvre deux tendances :

- une progression du coût du risque avéré sur la clientèle des réseaux et du crédit à la consommation ainsi qu'en banque de financement en raison du déclassement de dossiers de place. Cette dégradation, reflétant des conditions économiques incertaines, reste cependant mesurée à 18 points de base (contre 13 fin 2021), niveau qui reste inférieur à celui de 2019 ;
- un coût du risque non avéré en légère reprise suite à l'abandon des provisions sectorielles comptabilisées lors de la crise sanitaire et compensé par le durcissement de nos hypothèses de scénarios économiques. Un ajustement post-modèle a également été mis en place, visant à couvrir les incertitudes liées à la conjoncture actuelle, notamment sur les opérations à effet de levier. Ce dispositif permet de mieux appréhender les variables macroéconomiques dans notre provisionnement prospectif.

Le taux de créances douteuses est stable à 2,6 %. Le taux de couverture sur créances douteuses s'établit à 47,6 % et le taux de couverture global est de 72,6 % à fin décembre 2022.

En pourcentage des encours de crédits, le coût du risque clientèle reste à un niveau bas de 17 points de base contre 16 à fin 2021 (28 à fin 2019 avant crise).

Compte tenu de cette hausse du coût du risque, le résultat d'exploitation est en baisse de 0,2 % sur l'année, à 6,2 milliards d'euros.

[en millions d'euros]

	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Crédits à la clientèle (encours nets au bilan)	444 825	444 825	419 413
Crédits bruts	454 020	454 020	429 024
Créances douteuses brutes	11 723	11 723	12 497
Provisions pour dépréciation des créances	9 195	9 195	9 611
dont provisions pour dépréciations sur encours douteux (Statut 3)	5 949	5 949	6 509
dont provisions pour dépréciations sur encours sains (Statuts 1 & 2)	3 246	3 246	3 102
Part des douteux dans les crédits bruts	2,6%	2,6%	2,9%

Autres éléments

Le poste « Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE », à 1,2 milliard d'euros, intègre un ajustement de la valeur de l'écart d'acquisition (-958 millions) de TARGOBANK en Allemagne lié à la hausse du taux d'actualisation et un complément de provision (-270 millions) lié à la cession potentielle de TARGOBANK Espagne à ABANCA annoncée par le groupe le 22 décembre 2022.

Résultat avant impôt

Le résultat avant impôt est en recul de 6,4 % sur un an, à 5,1 milliards d'euros en 2022, contre 5,2 milliards en 2021.

Résultat net

Dans un environnement économique perturbé, le résultat net à 3,5 milliards d'euros est relativement stable (-0,7 %) ; il diminue de 3,6 % à périmètre constant retraité des entrées de périmètre en 2022 (Crédit Mutuel Nord Europe notamment).

Le résultat net part du groupe ressort à 3,3 milliards d'euros (+2,6 % et -0,5 % à périmètre constant).

2.2.2.4 Résultats par activité de Crédi: Mutuel Alliance Fédérale

2.2.2.4.1 Banque de détail et crédit à la consommation en France et en Europe

En 2022, la banque de détail représente 65 % des revenus des métiers opérationnels de Crédi: Mutuel Alliance Fédérale.

(en millions d'euros)	2022	2021	Évolution	Évolution à pér. cst ⁽¹⁾
Produit net bancaire	10 811	10 811	+12,3 %	+5,9 %
Frais de fonctionnement	-6 680	-6 680	+12,1 %	+4,0 %
<i>dont contributions au fonds de résolution unique, aux frais de supervision et aux cotisations au FGD⁽²⁾</i>	-224	-224	+26,1 %	+21,5 %
Résultat brut d'exploitation	4 131	4 131	+12,5 %	+8,8 %
Coût du risque	-705	-705	+6,7 %	+2,4 %
<i>coût du risque avéré</i>	-567	-567	+47,5 %	+45,6 %
<i>coût du risque non avéré</i>	-137	-137	ns	ns
Résultat d'exploitation	3 426	3 426	+13,7 %	+10,1 %
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽³⁾	-5	-5	ns	ns
Résultat avant impôt	3 421	3 421	+14,2 %	+10,6 %
Impôt sur les bénéfices	-1 067	-1 067	+4,1 %	-0,2 %
Gains / pertes nets sur activités abandonnées	9	9	ns	ns

(1) Neutralisation des entrées de périmètre en 2022 (Crédi: Mutuel Nord Europe) et des sorties de 2021 (FLDA) - voir précisions méthodologiques au point 2.2.2.6.2.

(2) FGD = Fonds de garantie des dépôts.

(3) MEE = Mises en équivalence - quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Le secteur de la banque de détail regroupe trois métiers :

- le réseau bancaire constitué des caisses locales de Crédi: Mutuel des 14 fédérations, du réseau CIC, de la Banque Européenne du Crédi: Mutuel, de Beobank et de TARGOBANK en Espagne⁽¹⁾ ;
- le crédit à la consommation composé de Cofidis Group et de TARGOBANK en Allemagne ;
- les filiales métiers regroupant les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par les réseaux : crédit-bail mobilier et location avec option d'achat, crédit-bail immobilier, affacturage, vente et gestion immobilière.

Le résultat net de la banque de détail est en forte progression de 15,5 % à 2 798 millions d'euros. Cette évolution résulte d'une bonne progression des revenus (+5,9 %).

Le réseau bancaire

Le réseau de bancassurance des caisses de Crédi: Mutuel et Beobank bénéficie, en 2022, de l'entrée de périmètre du Crédi: Mutuel Nord Europe et de Beobank en Belgique, l'ensemble représentant un PNB de 664 millions d'euros et 75 millions de résultat net.

À périmètre constant, en neutralisant les effets des entrées de périmètre en 2022, le produit net bancaire progresse de 2,9 %, à 4,1 milliards d'euros, tiré par les commissions.

Les frais de fonctionnement évoluent de 6,6 %, à près de 3 milliards d'euros.

Le coût du risque est en baisse de 16 millions d'euros, le résultat avant impôt est donc quasiment stable (-1,3 %), à 1,1 milliard.

Le résultat net contributif s'inscrit en hausse de 4,5 %, à 769 millions d'euros.

Activité du périmètre des caisses de Crédi: Mutuel

À fin décembre 2022, le nombre de clients du réseau de bancassurance des caisses de Crédi: Mutuel atteint 8,7 millions, en hausse de 14 % (+101 000). Il intègre depuis le 1^{er} janvier 2022 les clients de Crédi: Mutuel Nord Europe (c. 1 million). À périmètre constant la hausse est de 1,2 %.

Les encours de dépôts s'élèvent à 174,9 milliards d'euros à fin 2022, en hausse de 14,7 % sur un an. Ils intègrent, depuis le 1^{er} janvier 2022, les encours du réseau de Crédi: Mutuel Nord Europe, soit 15,7 milliards d'euros à fin 2022. À périmètre constant, la progression des dépôts est de 4,4 %.

En 2022, la collecte est particulièrement importante sur les livrets Bleu et A dont les encours ont progressé de 9,1 % sur un an à près de 35 milliards d'euros. L'épargne réglementée a profité de circonstances particulièrement favorables en 2022 : les livrets Bleu et A ainsi que LLDS ont ainsi vu leur taux de rémunération multiplié par quatre, passant de 0,5 % en janvier à 2 % en août, et le contexte de marchés financiers instables a conduit les clients à se tourner vers des produits à la fois liquides et sûrs. Ce contexte de taux a également profité aux autres comptes sur livrets (+9,8 %).

Le contexte de taux a été moins favorable à l'épargne financière bancaire et à l'assurance-vie dont les encours restent stables.

Au total, l'épargne confiée par les clients du réseau bancaire des caisses de Crédi: Mutuel atteint près de 247 milliards d'euros à fin 2022.

À fin décembre 2022, les encours de crédits sont de 179,8 milliards d'euros, en hausse de 13,6 % sur un an. Ils intègrent, depuis le 1^{er} janvier 2022, les encours des caisses du Crédi: Mutuel Nord Europe, soit 10,8 milliards d'euros à fin 2022. À périmètre constant, la progression des crédits est de 6,7 %.

(1) TARGOBANK en Espagne est classé en IFRS5 (actifs destinés à être cédés) au 31/12/2022 suite à l'annonce par le groupe, le 22 décembre 2022, de sa cession potentielle à ABANCA.



Après une année 2021 de reprise, la croissance des encours de crédits reste favorable pour les principales catégories de prêts (évolutions à périmètre constant) :

- +6,7 % pour les encours de crédits habitat à 139,2 milliards d'euros dont les débloquages cumulés sont en retrait par rapport à 2021 suite au ralentissement de l'activité au second semestre ;
- +1,9 % pour les crédits à la consommation à 8,5 milliards d'euros ;
- +11,8 % pour les crédits d'équipement dont l'activité a été soutenue en 2022.

La stratégie multiservice se traduit par des niveaux d'équipement des clients qui progressent :

- le stock de contrats d'assurance de biens et de personnes (hors assurance emprunteurs) atteint 12,9 millions, en hausse de 2,6 % sur un an ;
- les contrats de téléphonie mobile sont au nombre de 832 000 abonnements, en léger repli sur un an ;
- le nombre d'abonnements de télésurveillance du domicile s'est accru de 3,2 %, à 212 680 à fin 2022.

En matière de résultat, le réseau de bancassurance des caisses de Crédit Mutuel réalise, en 2022, un produit net bancaire de 3,8 milliards d'euros, en hausse de 14,8 % incluant l'entrée dans le périmètre au 1^{er} janvier 2022, des caisses locales du Crédit Mutuel Nord Europe (395 millions de PNB en 2022). À périmètre constant, la hausse du PNB est de 2,9 % grâce à une bonne croissance des commissions.

Les frais de fonctionnement évoluent de 6,6 % à périmètre constant, à 2,8 milliards d'euros.

Le coût du risque est en baisse à 26 millions d'euros intégrant une hausse du coût du risque avéré et un coût du risque non avéré en reprise nette.

Le résultat net est de 740 millions en progression de 4,5 % à périmètre constant et de 11,4 % en réel.

Activité de Beobank

Au cours de l'exercice, Beobank enregistre de très bons résultats sur toutes les lignes de produits, en particulier sur les crédits à la consommation et les cartes de crédit. Dans un contexte tendu de resserrement monétaire et de hausse des taux, Beobank a continué son développement sur ses relais de croissance, à savoir les marchés des crédits hypothécaires (+20,3 % de progression des encours), des crédits aux professionnels (+12,9 % de progression des crédits d'investissement) et des assurances IARD (portefeuille en hausse de 33 % sur un an).

À fin 2022, les encours de crédits s'établissent à 8 milliards d'euros (+14,1 % sur un an) et ceux des dépôts à 7,0 milliards (+ 4,8 %).

Beobank présente un produit net bancaire contributif de 269 millions d'euros sur l'exercice 2022 et un résultat net de 29 millions.

Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)

La BECM est la filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au service de l'économie des régions, sur le marché des entreprises et des professionnels de l'immobilier. S'appuyant sur l'expertise de ses collaborateurs et l'ensemble des services des centres de métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la BECM accompagne 20 650 clients. Constitué de 45 points de vente, le réseau commercial est organisé par marché avec 31 agences pour le marché des entreprises et 14 agences pour celui des professionnels de l'immobilier.

Pour multiplier la capacité de développement des activités corporate en Allemagne de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la BECM a cédé ses activités et ses 10 points de vente dans ce pays à TARGOBANK en 2022.

La production de crédits d'investissement, en 2022, représente 3,1 milliards d'euros pour les entreprises et 1,9 milliard pour les foncières et investisseurs immobiliers. Les accords de crédits court terme aux professionnels de l'immobilier atteignent 3 milliards d'euros.

À périmètre constant⁽¹⁾ et mesurés en capitaux moyens mensuels, les crédits à la clientèle progressent de 17,5 %, à 18 milliards d'euros fin 2022. Les ressources comptables diminuent de 15,1 %, à 10,2 milliards d'euros.

Le produit net bancaire, sur ce même périmètre, est en augmentation de 20 % à 353,4 millions d'euros et le résultat net est de 183,2 millions, en hausse de 22,5 % par rapport à 2021.

Réseau de bancassurance du CIC

Le nombre de clients du réseau bancaire s'établit à 5,5 millions à fin décembre 2022, en hausse de 1,4 % sur un an, soit près de 74 000 clients supplémentaires. Sur le marché des professionnels et des entreprises (1,1 million de clients), la hausse est de 1,8 % et sur celui des particuliers (79 % du stock), elle est de 1,2 %.

Les encours de dépôts s'élèvent à 168,6 milliards d'euros à fin décembre 2022, en hausse de 1,3 %.

En 2022, la collecte est particulièrement importante sur les livrets (+4,6 %) et les comptes à terme (+49,5 %) qui ont profité du contexte de taux haussiers et de la recherche par les clients de produits liquides et sûrs dans un contexte de marchés financiers instables.

À fin 2022, les encours de crédits atteignent 178 milliards d'euros, en hausse de 8,3 % sur un an. Après une année 2021 de reprise, la croissance des encours de crédits reste favorable pour les principales catégories de prêts :

- +7,9 % pour les encours de crédits habitat à 98,7 milliards ; sur l'année, le montant des débloquages cumulés est en légère baisse, de 1,8 % à 19,9 milliards, suite au ralentissement constaté au second semestre ;
- +14,4 % pour les encours de crédits d'investissement, à 51,6 milliards d'euros ; la demande d'accompagnement des projets des clients professionnels est restée élevée avec une progression des débloquages de 38,2 % à 17,6 milliards ;
- +4,3 % pour les encours de crédits à la consommation à 6,2 milliards d'euros.

La stratégie multiservice se concrétise par des niveaux d'équipement de nos clients en progression :

- le stock de contrats d'assurance de biens et de personnes (hors assurance-vie) atteint 6,3 millions, en hausse de 3,6 % sur un an ;
- les contrats de téléphonie mobile sont au nombre de 553 000, en léger repli sur un an ;
- le nombre d'abonnements de télésurveillance du domicile s'est accru de 2,2 %, à plus de 117 000 contrats.

En matière de résultat, le réseau bancaire du CIC enregistre une forte progression de son produit net bancaire (+8,9 %) qui atteint près de 4 milliards d'euros. Il bénéficie, d'une part de la hausse de la marge d'intérêt grâce notamment à l'augmentation des revenus sur les crédits et d'autre part de la forte évolution des commissions (+10,2 %).

Les frais de fonctionnement évoluent de 3,1 % à 2,3 milliards d'euros.

Le coefficient d'exploitation s'améliore de 3,2 points de pourcentage à 58,0 % et le résultat brut d'exploitation augmente de près de 18 %, à 1,7 milliard d'euros.

Le coût du risque est en reprise nette de 74 millions d'euros contre une dotation nette de 65 millions en 2021, le résultat avant impôt à 1,7 milliard, progresse de 30 %.

[1] En neutralisant, dans les données de 2021, les chiffres de l'activité cédée en 2022.

Le résultat net s'inscrit à 1,3 milliard d'euros en 2022, en hausse de 35,8 % sur un an.

Le crédit à la consommation

Cofidis Group

Cofidis Group déploie son activité à travers trois marques commerciales : Cofidis, Créatis et Monabanq. Présent dans neuf pays européens (France, Belgique, Espagne, Italie, Portugal, République tchèque, Hongrie, Slovaquie et Pologne), il emploie plus de 5 700 collaborateurs.

En termes d'activité, Cofidis Group réalise un très bon exercice avec une production de 10,1 milliards d'euros, soit 1,6 milliard de plus qu'à fin décembre 2021. Ce bon niveau d'activité s'observe à la fois sur le canal de recrutement direct, qui progresse de 22 %, et sur le canal partenariat qui progresse de 26 %. Seule l'activité e-commerce est en retrait de 6 % par rapport à l'an dernier, soutenue par la crise sanitaire. L'encours de crédits progresse de 13 % par rapport à fin 2021 et s'établit à 18,2 milliards d'euros.

La stratégie d'accélération du développement de l'activité banque à distance de Monabanq porte ses fruits avec des ouvertures de comptes courants et épargne en progression de 54 % par rapport à 2021. Les dépôts ont augmenté de 15 % et le nombre de clients de 8 %.

L'élément marquant de cet exercice est la très forte remontée des taux de refinancement qui pénalise nettement le PNB avec une charge additionnelle de près de 70 millions d'euros par rapport à 2021. La hausse significative des encours et le développement des commissions permettent une progression du PNB de 72 millions d'euros, malgré le contexte de taux.

Les frais généraux progressent de 36 millions d'euros en lien avec la reprise de l'activité, pour la majeure partie et les frais de personnel par ailleurs qui, malgré des effectifs inférieurs au budget, subissent une hausse du coût salarial liée aux mesures d'accompagnement du pouvoir d'achat dans le contexte d'inflation.

Le coût du risque reste sur un niveau maîtrisé, s'établissant à 2,2 % en taux sur encours, niveau supérieur de 20 points de base à l'exercice précédent. Les entrées en impayés restent basses et les performances au recouvrement sont meilleures ou proches de la période avant Covid. Le risque 2022 augmente par rapport à 2021, mais celui-ci bénéficiait encore de la période Covid avec des impayés historiquement faibles.

Le résultat net est en retrait de 12 % par rapport à 2021, s'établissant à 134 millions d'euros.

TARGOBANK en Allemagne

Implantée dans plus de 250 villes allemandes, TARGOBANK répond aux besoins de 3,6 millions de clients particuliers et d'entreprises en proposant des solutions en banque, crédit à la consommation, assurance, affacturage et crédit-bail.

Depuis octobre 2022, TARGOBANK voit ses activités entreprises étendues avec l'intégration de la succursale allemande de la Banque Européenne du Crédit Mutuel SAS, qui opère depuis lors sous la nouvelle marque TARGOBANK *Corporate & Institutional Banking* (TARGOBANK CIB). La gamme de prestations comprend des financements d'entreprises, des financements spéciaux, des financements de biens immobiliers commerciaux, mais aussi des opérations de paiement et des produits de placement. Par ailleurs, la gamme de produits de financement automobile a été élargie au financement de camping-cars et de caravanes.

La production de prêts personnels amortissables s'élève à près de 6 milliards d'euros en 2022, en forte hausse par rapport à celle de l'exercice 2021.

En matière d'activité *retail banking*, les encours de crédits affichent une croissance de 9,9 % à 19,7 milliards d'euros et les volumes de dépôts clientèle atteignent 22,9 milliards d'euros.

La contribution de TARGOBANK au résultat net du métier crédit à la consommation est de 293 millions d'euros, en légère baisse compte tenu de la hausse du coût du risque, tandis que l'environnement de taux d'intérêt plus favorable et la croissance du portefeuille dans la banque de détail ont permis au produit net bancaire de croître de 3,1 %.

Les activités entreprises (classées dans les secteurs « réseau bancaire » et « filiales métiers ») sont en nette reprise avec une progression des métiers d'affacturage et de crédit-bail.

Filiales métiers

Au sein de la banque de détail, les métiers d'appui - affacturage, crédit-bail immobilier et mobilier, immobilier - dégagent, après reversement au réseau, un produit net bancaire de 639,5 millions d'euros (+10,2 %) et un résultat net de 128,0 millions (contre 152,8 millions en 2021).

L'affacturage et la mobilisation de créances en France

La filière affacturage de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est constituée des entités Crédit Mutuel Factoring, centre de métier du groupe commercialisant ses solutions dans les réseaux Crédit Mutuel et CIC (sous la marque *CIC Factoring Solutions*), et Factofrance, s'appuyant à la fois sur une démarche commerciale directe auprès des entreprises et sur un réseau d'apporteurs tels que courtiers en assurance-crédit, conseillers financiers ou encore experts-comptables. La complémentarité des canaux de distribution et la diversité des offres de financement du cycle d'exploitation tels l'affacturage traditionnel ou inversé et la mobilisation de créances Dailly permettent à la filière de couvrir 100 % du marché des financements de créances et d'atteindre une part de marché de 23 %.

Après une reprise de l'activité en 2021 suite à la crise sanitaire, le volume de créances achetées atteint en 2022 un niveau record à 98,5 milliards d'euros, en hausse de 17,1 %, pour plus de 12 400 clients. La part d'activité à l'international représente environ 32,6 % du chiffre d'affaires global. Au cours de l'exercice, la filière affacturage a commercialisé de nouvelles offres, notamment à destination de la clientèle grand public.

Le produit net bancaire affiche une croissance de 17 % sur un an, à 307 millions d'euros, liée à l'augmentation du volume d'achat de créances et à une hausse des indices de référence. Les frais généraux restent maîtrisés. Le coût du risque progresse tout en restant à un niveau très faible, très inférieur au budget.

Au total, le résultat net contributif de la filière s'élève à 98 millions d'euros, en nette augmentation (+44 %).

Le crédit-bail mobilier et immobilier

Crédit Mutuel Leasing et CCLS (Leasing Solutions)

La filière leasing de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est un acteur majeur du financement locatif d'équipements avec une part de marché supérieure à 16 %⁽¹⁾ en France. Elle est organisée autour de trois entités opérant chacune sur des marchés distincts : Crédit Mutuel Leasing, CCLS et, depuis le 1^{er} janvier 2022, Bail Actea.

Bail Actea a rejoint la filière leasing suite à l'adhésion de Crédit Mutuel Nord Europe à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Elle offre aux clients de son réseau d'agences régionales et de ses divisions spécialisées des solutions de financement locatif en s'appuyant sur la proximité, la réactivité et l'expertise.

(1) Source ASF pour les encours du marché.

En 2022, l'activité de la filière sur l'ensemble du périmètre est en croissance de 23 % et dépasse 6,6 milliards d'euros. En conséquence, l'encours de la filière est en hausse et s'établit à 14,5 milliards d'euros. À périmètre constant, en neutralisant l'entrée de Bail Actea dans le périmètre, le volume reste en croissance de plus de 9 % et atteint près de 6 milliards d'euros. Avec plus de 700 millions d'euros, la production réalisée à l'international représente 11 % de la production totale de la filière.

L'intégration de Bail Actea permet de compléter l'offre multicanale et de développer les synergies sur le métier du leasing. Cette intégration s'est opérée en préservant la dynamique commerciale et la proposition de valeur de la société, qui réalise sa plus forte production depuis sa création et une croissance de plus de 20 % par rapport à 2021.

Le produit net bancaire contributif (après versement de commissions aux réseaux du groupe) est en hausse de près de 19 % et atteint 256 millions d'euros. Le résultat net s'élève à 19 millions d'euros.

2.2.2.4.2 Assurance

En 2022, l'assurance représente 18 % des revenus des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le tableau ci-dessous détaille les éléments constitutifs du résultat du métier assurance pour les exercices 2021 et 2022.

(en millions d'euros)	2022	2021	Évolution
Produit net assurance		1 915	-5,2 %
Frais de fonctionnement		-670	+8,3 %
Résultat brut d'exploitation		1 245	-12,5 %
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ^[1]		-2	ns
Résultat avant impôt		1 243	-12,7 %
Impôt sur les bénéfices		-358	-29,4 %

[1] MEE - Mises en équivalence - quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

L'activité d'assurance, portée par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) depuis plus de 50 ans, est pleinement intégrée sur le plan commercial et technologique à Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Avec 36,6 millions de contrats à fin 2022, le GACM protège plus de 13 millions d'assurés.

Le chiffre d'affaires assurance, réalisé très majoritairement en France, s'élève à 13,3 milliards d'euros, en hausse de 9,7 % par rapport à 2021. Cette augmentation est portée principalement par la croissance de 12,5 % de la collecte brute en assurance-vie, retraite et capitalisation, qui atteint 7,0 milliards d'euros. La collecte brute en unités de compte (UC) représente 37,3 % de la collecte totale en France. La collecte nette, à 1,5 milliard d'euros, est largement positive. Elle se décline en 1,6 milliard d'euros de collecte nette en UC et une collecte nette quasiment à l'équilibre sur le fonds en euros, contre une décollecte de 0,5 milliard d'euros sur celui-ci en 2021.

Par ailleurs, en 2022, le GACM a augmenté significativement les taux servis à ses assurés sur le fonds euros en France (+1 point), portant le taux moyen servi à 2,30 %. Cette politique d'augmentation est rendue possible par la solidité financière du GACM. Les réserves de rémunération constituées au fil des années s'élèvent à 7,8 % des encours d'assurance-vie^[1], un niveau parmi les plus importants du marché. Les actifs financiers composant les fonds généraux restent en plus-value latente globale.

[1] Ratio de provision pour participation aux excédents / provisions mathématiques à fin 2022.

[2] Axa Seguros Generales, S.A. de Seguros y Reaseguros.

[3] Un complément de prix, d'un montant maximum de 20 millions d'euros, pourra être versé, payable à hauteur de 2 millions d'euros par an, pour chaque année pendant laquelle le GACM España continuera à bénéficier de l'accord de distribution existant avec TARGOBANK.

[4] Les contrats d'assurance des emprunteurs commercialisés par Cofidis Espagne (47 millions d'euros de chiffre d'affaires à fin 2022) sont exclus de cette opération et feront l'objet d'un transfert préalable vers les sociétés ACM IARD SA et ACM Vie SA.

Crédit Mutuel Real Estate Lease

Crédit Mutuel Real Estate Lease est un acteur majeur sur le marché du crédit-bail immobilier en France. Il répond aux besoins d'investissements immobiliers des entreprises, des professionnels, des acteurs de l'économie sociale ou des institutions, clients de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il propose des financements adaptés à l'acquisition ou la construction d'immeubles professionnels : locaux commerciaux, logistiques, industriels, ou encore établissements de santé, bureaux ou hôtels. Ses produits sont distribués sous la marque Crédit Mutuel Real Estate Lease dans les caisses de Crédit Mutuel et sous la marque CIC Real Estate Lease dans les agences CIC.

En 2022, Crédit Mutuel Real Estate Lease se positionne encore comme l'un des tout premiers crédits-bailleurs immobiliers nationaux avec près d'un milliard d'euros octroyé.

Les encours totaux sont en croissance de 6 % et s'établissent à 6,3 milliards d'euros.

Le chiffre d'affaires en assurances de risques s'établit à 6,3 milliards d'euros. Les assurances de biens progressent de 2,9 % (dont + 1,4 % en automobile et + 5,2 % en habitation) et les assurances de personnes de 4,7 % (dont + 1,6 % en santé, + 4,1 % en prévoyance et + 6,6 % en assurance des emprunteurs), portées par la croissance des portefeuilles de contrats.

Le chiffre d'affaires réalisé par les filiales internationales s'élève à 607 millions d'euros, dont 192 millions en Belgique et 403 millions en Espagne. Fin 2022, le GACM et Axa Espagne^[2] ont signé un accord en vue de la cession par GACM SA de 100 % du capital de GACM España à Axa Espagne, pour un prix de vente de 311,7 millions d'euro^[3]. Ce projet de cession devrait être finalisé mi-2023^[4], sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires requises.

Les commissions versées aux réseaux progressent et s'élèvent à 1,9 milliard d'euros, dont 1,6 milliard d'euros pour les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le résultat net contributif est en baisse de 6,0 % par rapport à 2021, à 832 millions d'euros. Cette évolution est notamment la conséquence de la baisse des marchés financiers en 2022, après une forte hausse en 2021, qui entraîne, au travers de la revalorisation des actifs classés en juste valeur par résultat, un repli du résultat financier IFRS.

En outre, le GACM, à l'instar du marché, enregistre en 2022 une très forte sinistralité climatique (orages de grêle et sécheresse), laquelle représente une charge inédite de 469 millions d'euros contre 162 millions d'euros en 2021. Le programme de réassurance qui couvre le GACM sur l'année 2022 permet de céder une charge de sinistres de 164 millions, soit 35 % de la charge brute constatée.

Par ailleurs, la hausse de l'inflation en France renchérit particulièrement les coûts de réparation des assurances automobile et habitation. Pour préserver le pouvoir d'achat de ses assurés, le GACM s'est engagé à contenir les augmentations de primes moyennes en deçà de l'inflation pour les années 2022 et 2023.

A contrario, l'augmentation des taux techniques utilisés dans les calculs d'engagement, conséquence de la forte hausse des taux d'intérêt sur la période, a un impact positif sur le résultat. Cette hausse des taux a cependant contribué à un net repli de la valeur des titres obligataires, impactant à la baisse les fonds propres IFRS du GACM à fin 2022. Avec 9,1 milliards d'euros de fonds propres, le GACM continue de bénéficier d'une structure de bilan solide, lui permettant d'aborder sereinement ce nouvel environnement économique.

2.2.2.4.3 La gestion d'actifs et banque privée

En 2022, la gestion d'actifs et banque privée représente 5 % des revenus des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(en millions d'euros)	2022	2021 ⁽¹⁾	Évolution	Évolution à périm. ⁽²⁾
Produit net bancaire	911	911	+22,8 %	+1,1 %
Frais de fonctionnement	-571	-571	+38,9 %	+10,1 %
Résultat brut d'exploitation	340	340	-4,1 %	-14,0 %
Coût du risque	-9	-9	ns	ns
Résultat d'exploitation	331	331	-11,6 %	-21,7 %
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽³⁾	0	0	ns	ns
Résultat avant impôt	331	331	-7,2 %	-21,8 %
Impôt sur les bénéfices	-73	-73	-8,2 %	-27,5 %

1 Périmètre comparable - Voir précisions méthodologiques au point 6.3.1

2 Neutralisation des entrées de périmètre en 2022 - Crédit Mutuel Investment Managers, CIC Private Debt, Groupe La Française - voir précisions méthodologiques au point 6.3.2

3 MEE - Mises en équivalence - quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Le métier gestion d'actifs et banque privée de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'articule autour de :

- Crédit Mutuel Investment Managers qui fédère sept entités de gestion ;
- le groupe La Française, rassemblant quatre sociétés de gestion et une plateforme de distribution ;
- la Banque Transatlantique, la Banque de Luxembourg et la Banque CIC (Suisse).

Le produit net bancaire du métier gestion d'actifs et banque privée, à 1,1 milliard d'euros, représente 6 % du PNB des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et s'apprécie de 1,1 % à périmètre constant dans un contexte économique difficile et des tensions sur les marchés financiers.

Il bénéficie en 2022 de l'apport des filiales nouvellement consolidées : groupe La Française (161,4 millions d'euros de PNB), Crédit Mutuel Investment Managers (16,6 millions de PNB après rétribution des réseaux) et CIC Private Debt (19,4 millions de PNB).

Les frais de fonctionnement sont en hausse de 10,1 %, entraînant une baisse du résultat brut d'exploitation de 14 %, à 326 millions d'euros.

Le poste « Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE » enregistre un produit non récurrent lié à l'effet de première consolidation de Crédit Mutuel Investment Managers et CIC Private Debt.

Conformément à ses ambitions stratégiques de développement sur le marché des professionnels et entreprises, le GACM a déployé, au premier trimestre, une nouvelle offre en santé collective. En parallèle, une stratégie de partenariats est en cours de développement pour adresser davantage d'offres adaptées aux professionnels et entreprises des réseaux Crédit Mutuel et CIC. Le GACM a également continué d'enrichir sa gamme de services digitaux avec, entre autres, l'ajout de nouvelles fonctionnalités à l'e-déclaration. Avec près de 50 % des sinistres automobile et habitation déclarés en ligne au second semestre, l'e-déclaration reflète la capacité du GACM à simplifier les démarches pour les assurés et à améliorer la qualité de service.

Grâce à cet engagement constant, le Crédit Mutuel termine en 1^{er} place du classement général des assureurs lors de l'édition 2022 du baromètre *OpinionWay / Argus* de l'assurance sur l'image, l'attractivité et la notoriété des assureurs. Un résultat obtenu grâce à la forte relation de confiance créée avec les assurés, ainsi qu'à la pertinence du modèle de bancassurance mutualiste.

Le résultat net est de 241 millions d'euros en 2022 contre 259 millions en 2021.

Ces données n'intègrent pas l'activité banque privée logée au sein du réseau du CIC et de ses cinq banques régionales, soit 235,8 millions d'euros de PNB (+5,2 %) et 105,5 millions de résultat net (+11,9 %).

Activité gestion d'actifs

La gestion d'actifs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'articule autour de Crédit Mutuel Investment Managers, le centre de métier de gestion d'actifs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui fédère sept entités de gestion. Depuis l'intégration de Crédit Mutuel Nord Europe au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, le 1^{er} janvier 2022, le groupe La Française, filiale de Crédit Mutuel Nord Europe, rassemblant quatre sociétés de gestion et une plateforme de distribution, complète le métier de gestion d'actifs. Un large éventail d'offres est proposé à une clientèle diversifiée française et internationale : investisseurs institutionnels, grandes entreprises, distributeurs externes - réseaux de distribution tiers, banques privées, sélectionneurs de fonds, conseillers en gestion de patrimoine (CGP) ... Les entités de gestion d'actifs accompagnent par ailleurs les réseaux tous marchés du groupe, y compris à l'international. La filière est présente via différentes implantations en Europe et en Asie.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale ambitionne de devenir un acteur majeur de la gestion d'actifs en France et en Europe, engagé et responsable, en créant un pôle de gestion d'actifs regroupant toutes les structures de gestion pour compte de tiers au sein d'un modèle multi-boutiques.

L'activité de l'année 2022 s'est inscrite dans un contexte général complexe ; le total des revenus de la gestion d'actifs s'élève à 579 millions d'euros avec un résultat courant de 202 millions d'euros. Les encours de la gestion d'actifs s'élèvent à 166 milliards d'euros à fin décembre 2022.

Les fonds monétaires, activité importante pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale, sont repartis positivement grâce à la remontée des taux de la BCE, portant la décollecte nette sur l'année à 3,6 milliards d'euros avec un encours de 33,6 milliards d'euros. La gestion d'actifs tous produits, hors fonds monétaires, collecte en net 6,6 milliards d'euros, dans un volume d'affaires très intense. L'intérêt pour les fonds hors fonds monétaires s'est maintenu malgré un retour de l'aversion au risque. Certains secteurs ont été particulièrement recherchés comme l'or, les dividendes ou encore les fonds flexibles. La dimension durable devient prioritaire dans les choix des investisseurs, se traduisant ainsi par l'intérêt porté à l'ensemble de la gamme Carbon Impact qui totalise désormais un encours d'un milliard d'euros.

Après un premier semestre difficile, la gestion des fonds actions a enregistré une collecte nette positive de 550 millions d'euros.

En fin d'année, avec le retour des taux positifs, les fonds obligataires à échéance ont retrouvé un attrait auprès des investisseurs. Ainsi, les fonds CM-AM OBLI IG 2025 et CM-AM HIGH YIELD 2026 ont drainé un milliard d'euros, portant l'encours géré des fonds obligataires au-dessus de 10 milliards d'euros, ce qui traduit l'importance de cette catégorie.

Grâce à une collecte nette de 2,2 milliards d'euros auprès d'une clientèle *retail*, La Française Real Estate Managers, acteur incontournable de la classe d'actifs immobiliers du groupe La Française, maintient sa position de leader sur le marché français de l'immobilier collectif avec un encours de 32,7 milliards d'euros. Les différents SCPI continuent en effet à gagner en intérêt de par leurs rendements attractifs auprès de l'ensemble des réseaux de distribution. L'engouement pour les UC immobilières se poursuit et le groupe La Française participe à ce mouvement.

Dans un environnement volatil, les produits structurés - EMTN construits par le CIC sous la marque CIC Market Solutions - rencontrent un vif succès, avec une augmentation des encours de 2,6 milliards d'euros tant auprès des réseaux Grand Public, Entreprises et Banque Privée que de la clientèle externe, avec des émissions de produits nouveaux à un rythme soutenu. Cette expertise est également déployée en marque blanche au travers d'appels d'offres auprès de grands distributeurs de la place.

La dette privée, proposée par CIC Private Debt, a connu un attrait des investisseurs : la collecte nette s'élève à 200 millions d'euros, portant l'encours géré à 2,9 milliards d'euros.

NewAlpha, société de gestion filiale du groupe La Française, a de son côté poursuivi son développement et affiche désormais 2,9 milliards d'euros d'actifs sous gestion.

Au 31 décembre 2022, l'offre de l'ensemble des entités de gestion comporte 267 fonds en finance responsable, 232 fonds promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales (article 8) et 35 fonds ayant un objectif d'investissement durable (article 9). 76 fonds bénéficient d'un label attribué par des organismes externes. De nouveaux fonds à impact thématique vont être créés afin de répondre aux nouveaux besoins des investisseurs. Enfin, à l'international, outre sa présence dans les pays européens, Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, le groupe La Française a élaboré un nouveau plan

de développement en Asie, actant des renforcements humains en Corée et une nouvelle implantation à Singapour, avec pour ambition de mieux couvrir l'ensemble de la zone, en particulier l'Australie.

Activité banque privée

En dépit de forts aléas économiques, l'année 2022 a été marquée par de bons résultats pour le **Groupe Banque Transatlantique**. Le produit net bancaire augmente de 1,5 % (197,7 millions d'euros contre 194,8 millions d'euros à fin 2021). Cette progression est liée aux volumes d'affaires de l'ensemble des entités du groupe en France et à l'étranger. Par ailleurs, une baisse des commissions de performance et de surperformance perçues de sa filiale, Dubly Transatlantique Gestion, est constatée par rapport au niveau de celles de 2021 (activité boursière très favorable en 2021). Le résultat net est en légère baisse de 7 % (60,6 millions d'euros contre 65,5 millions en 2021). Le coefficient d'exploitation ressort à 57,3 % (+ 3,5 points de base par rapport à 2021).

Les encours d'épargne gérée s'élèvent à 52 milliards d'euros, en hausse sur le second semestre de l'année. La collecte de capitaux est restée soutenue.

L'activité crédits, en particulier les crédits immobiliers, est restée dynamique en dépit de la hausse des taux. L'encours s'établit à 4,7 milliards d'euros au 31 décembre 2022, avec une production d'un milliard d'euros sur l'année 2022, en progression de près de 20 % par rapport à 2021.

La Banque Transatlantique conforte sa position de leader sur le marché des stock-options et de l'attribution d'actions gratuites, avec 16 plans d'entreprises intégrés cette année, incluant désormais la gestion des sociétés non cotées, notamment des *start-up*.

L'activité philanthropie poursuit également sa croissance et a reversé près de deux millions d'euros *via* le Fonds de Dotation Transatlantique (14 millions depuis sa création en 2012), qui a fêté ses dix ans d'existence.

En 2022, la **Banque de Luxembourg** a connu des performances solides sur l'ensemble de ses métiers, grâce à une bonne dynamique commerciale sur le plan des particuliers, des entreprises et des professionnels de la gestion de patrimoine, et à une forte hausse de la marge nette d'intérêts.

Le produit net bancaire s'établit à 354,1 millions d'euros à fin 2022, en progression de 9 %, tandis que le bénéfice net atteint 98 millions d'euros, en augmentation de 11 % par rapport à fin 2021. Cette évolution est imputable à une marge nette d'intérêts en hausse de 69 % à 100,1 millions d'euros, tandis que les commissions nettes présentent un léger tassement de 3 %, à 244 millions d'euros, dans un contexte de marchés boursiers orientés défavorablement. Dans ce contexte, les encours clientèle sont également en léger retrait, à 122 milliards d'euros en fin d'année.

La Banque de Luxembourg a également continué à concrétiser ses ambitions en matière de durabilité. Elle entend répondre ainsi aux attentes de ses parties prenantes, aux exigences de la certification *B Corp* tout comme de la réglementation en la matière, en lançant de nombreuses initiatives à déployer au cours des années à venir.

En 2022, la **Banque CIC (Suisse)** poursuit son développement, avec un total de bilan de 13,3 milliards d'euros et plus de 445 collaborateurs. Elle tire profit de son approche omnicanale, en combinant l'accompagnement personnel et la proximité des clients avec la solution *d'e-banking*, CIC eLounge. Afin de cibler un segment de clientèle plus jeune et de répondre aux besoins d'une clientèle bancaire moderne, une nouvelle offre a été lancée. CIC ON allie le meilleur de la banque classique et de la banque numérique et propose ainsi aux clients de composer individuellement leur package bancaire en fonction de leurs besoins.



Au cours de l'année 2022, les volumes ont nettement augmenté : épargne en hausse de 3,7 %, à 17,3 milliards d'euros et volume des crédits en croissance de 8,0 %, à 9,8 milliards d'euros.

Le PNB, en hausse de 24 %, avoisine les 200 millions d'euros. Les revenus ont été plus largement diversifiés et le refinancement par les

fonds de la clientèle est particulièrement stable. Le résultat financier à 33,4 millions d'euros, est en retrait par rapport à 2021, à la suite de l'enregistrement en hausse de provisions.

2.2.2.4.4 La banque de financement et les activités de marché

En 2022, les activités de banque de financement et activités de marché représentent 7 % des revenus des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

<i>[en millions d'euros]</i>	2022	2021	Évolution
Produit net bancaire	782	782	+4,0 %
Frais de fonctionnement	-360	-360	+6,3 %
Résultat brut d'exploitation	422	422	+2,0 %
Coût du risque	35	35	-80,8 %
Résultat d'exploitation	457	457	-4,4 %
Résultat avant impôt	457	457	-4,4 %
Impôt sur les bénéfices	-106	-106	-5,5 %

La banque de financement

Avec ses équipes basées à la fois en France et dans les succursales du CIC à l'étranger (Londres, Bruxelles, New York, Singapour et Hong Kong), la banque de financement offre des services à une clientèle de grandes entreprises et d'institutionnels, dans le cadre d'une approche globale de leurs besoins. Elle appuie également l'action des réseaux « entreprises » pour leur grande clientèle, et contribue au développement de l'activité internationale ainsi qu'à la mise en oeuvre de financements spécialisés (acquisitions, actifs, projets).

Les engagements de la banque de financement sont en progression de 4,3 milliards d'euros à 60,2 milliards tant sur le tiré que sur le non tiré, dont 3,4 milliards sur la France et 0,96 milliard sur les succursales.

Le produit net bancaire s'apprécie de 9,4 %, à 471 millions d'euros en 2022. Il bénéficie d'une forte hausse des revenus de l'activité grandes entreprises grâce à une bonne production de crédits et des commissions en hausse, face à un tassement du PNB des financements structurés.

Le coût du risque est en reprise nette, de 7 millions d'euros contre une reprise de 39 millions en 2021.

Le résultat net s'inscrit donc en légère baisse de 1,6 %, à 260 millions d'euros en 2022 contre 264 millions en 2021.

L'activité des financements structurés (financement d'acquisitions, financement de projets, financement d'actifs et titrisation) a été marquée par un fort ralentissement des opérations d'*underwriting* en financement d'acquisitions compensé par une bonne dynamique pour les financements de projets, d'actifs et la titrisation. Globalement, la production de crédits reste solide et totalise 4,2 milliards d'euros sur l'année, un chiffre comparable à celui de l'année dernière. Les résultats à périmètre comparable sont 14 % inférieurs à ceux de l'année dernière qui était une année exceptionnelle, notamment en raison d'un coût du risque avéré négatif (reprise de provisions) sur la période. Le résultat avant impôt est de 171 millions d'euros. Le PNB atteint 222 millions d'euros.

L'activité grands comptes (CIC Corporate) accompagne dans leur développement et dans le cadre d'une relation à long terme les grandes entreprises industrielles et institutions financières françaises ou étrangères cotées ou non, dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 millions d'euros. L'année 2022 a été marquée par la poursuite des opérations d'investissement et des projets à moyen terme des clients malgré un marché obligataire perturbé et des facteurs

macroéconomiques défavorables. Les revenus sont en forte hausse grâce, notamment à une bonne production de crédits et à une progression des commissions suite à des opérations patrimoniales ou structurantes rémunératrices.

La direction des activités à l'international, accompagne les clients entreprises dans la réalisation de leurs projets à l'international. Dans un environnement marqué par une instabilité géopolitique et des tensions économiques, le volume de crédits documentaires confirmés a progressé de 16,8 % confirmant la volonté d'accompagner les entreprises exportatrices en sécurisant leurs opérations et leurs règlements.

Ce volontarisme se traduit également dans le soutien des entreprises françaises qui veulent développer leurs activités à l'international. 302 entreprises ont été accompagnées, les équipes des bureaux de représentation jouant leur rôle d'ambassadeurs pour les clients à l'étranger et constituant un relais efficace.

Les activités de marché

CIC Marchés regroupe les activités commerciales de marché – sous la marque CIC Market Solutions – à destination de la clientèle entreprises et institutions financières, l'activité investissement ainsi que les prestations de post marché au service de ces activités.

Malgré une dégradation des conditions de marché, le dernier trimestre, marqué par un fort rebond, permet aux activités de marché d'afficher un niveau de PNB robuste (342 millions d'euros), en baisse par rapport à 2021 (- 2,7 %), année exceptionnelle de reprise post-Covid.

Le résultat brut d'exploitation s'établit à 106 millions d'euros. Le résultat net global des activités de marché est de 77 millions d'euros.

CIC Market Solutions connaît une solide dynamique globale sur l'année 2022. Le produit net bancaire IFRS s'établit ainsi à 169 millions d'euros, contre 127 millions d'euros à fin 2021, soit une croissance de 33 %. Cette croissance est principalement portée par les émissions d'EMTN et les activités de couverture de Taux / Change / Matières Premières.

Le métier Investissement (incluant la France, les succursales de New York, de Singapour et de Londres) génère, en 2022, un PNB de 173 millions d'euros contre 224 millions en 2021. Malgré des indices de référence sur les métiers (actions, crédits) en net repli, le dernier trimestre, marqué par un fort rebond, permet d'afficher des résultats robustes, en baisse par rapport à 2021 [année exceptionnelle de reprise post-Covid].

2.2.2.4.5 Le capital-investissement

En 2022, le capital-investissement représente 7 % des revenus des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

	2022	2021	Évolution
Produit net bancaire	598	518	-17,1 %
Frais de fonctionnement	-76	-77	-2,0 %
Résultat brut d'exploitation	522	442	-19,7 %
Coût du risque	3	-21	ns
Résultat avant impôt	525	420	-15,2 %
Impôt sur les bénéfices	17	-4	ns
Résultat net	508	424	-19,3 %

Crédit Mutuel Alliance Fédérale finance en capital des start-up, PME et ETI via son entité Crédit Mutuel Equity qui regroupe l'ensemble des métiers de « haut de bilan » du groupe : capital innovation, capital investissement, capital transmission, mais également investissements dans des projets d'infrastructures et conseil en fusions-acquisitions. Crédit Mutuel Equity finance des projets de développement principalement en France via ses huit implantations dans les régions - Paris, Lyon, Nantes, Bordeaux, Lille, Strasbourg, Marseille et Toulouse - mais aussi à l'international au travers de ses filiales en Allemagne, en Suisse ou au Canada.

Crédit Mutuel Equity investit les capitaux propres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et s'engage durablement aux côtés des dirigeants pour leur permettre de se développer, se transformer, s'enrichir d'expériences, de savoir-faire, de trajectoires.

Preuve de cet engagement dans le temps : plus d'un quart de ses 329 participations sont détenues depuis plus de dix ans. La rotation du portefeuille reste, pour autant, très dynamique et révélatrice de la force de frappe de la structure : plus d'un milliard d'euros en moyenne est investi et désinvesti tous les deux ans.

En 2022, plus de 436,5 millions d'euros ont été investis avec la prudence requise compte tenu des incertitudes géopolitiques, de leurs conséquences économiques sur la croissance attendue des entreprises et des multiples de valorisation induits. Sur quatre ans, plus de deux milliards d'euros ont été déployés dans le financement de nouveaux projets ou l'accompagnement d'entreprises du portefeuille.

Le portefeuille en encours investis atteint, quant à lui, les 3,3 milliards d'euros, démontrant la forte dynamique de ces métiers sur l'ensemble de leurs segments.

Avec 430 millions d'euros, le total des produits, provenant aux trois quarts de plus-values, atteint le deuxième plus haut niveau historique après 2021, année exceptionnelle post-Covid.

Le résultat net s'établit à un niveau élevé de 340 millions d'euros, résultant d'opportunités de croissance et de rapprochements au sein de lignes du portefeuille évalués avec prudence, notamment dans les secteurs affectés par la crise. CIC Conseil accède à un niveau d'activité historique en matière de commissions facturées sur des opérations de fusions/acquisitions.

Investisseur socialement engagé, Crédit Mutuel Equity porte une vision utile, durable et humaine de ses métiers, en privilégiant des montages financiers équilibrés et en respectant la temporalité des projets et dans le souci permanent d'une juste redistribution de la valeur.

2.2.2.4.6 Autres métiers : informatique, logistique, presse & autres

Ce secteur rassemble principalement :

- le métier « logistique », incluant les sociétés informatiques du groupe et les structures à vocation logistique ;
- l'activité de presse quotidienne régionale composée de neuf titres : Vosges Matin, Le Dauphiné Libéré, Le Bien Public, L'Est Républicain, Les Dernières Nouvelles d'Alsace, L'Alsace, Le Progrès de Lyon, Le Républicain Lorrain, Le Journal de Saône-et-Loire. Ces titres de presse régionale sont diffusés dans 23 départements de l'Est de la France ;
- les activités « holding ».

En 2022, les entités du secteur « autres métiers » représentent 2 % des revenus des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(en millions d'euros)	2022	2021	Évolution	évol. à pér. constant ⁽²⁾
Produit net bancaire	987	987	+3,9 %	+3,0 %
Frais de fonctionnement	-779	-779	+10,7 %	+10,6 %
Résultat brut d'exploitation	208	208	-21,3 %	-25,6 %
Coût du risque	0	0	ns	ns
Résultat d'exploitation	208	208	-17,3 %	-21,7 %
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽¹⁾	-859	-859	+40,6 %	+39,2 %
Résultat avant impôt	-651	-651	+59,1 %	+58,7 %
Impôt sur les bénéfices	-95	-95	-89,8 %	-91,4 %
Résultat net	-746	-746	+10,7 %	+10,6 %

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

(2) Neutralisation de l'entrée de périmètre des entités « holding » de CMNE.

Le produit net bancaire ressort à 1 026 millions d'euros, contre 987 millions en 2021, intégrant principalement la hausse du chiffre d'affaires des sociétés informatiques du groupe.

Le résultat d'exploitation est positif à 172 millions, en baisse par rapport à 2021, marqué par :

- un léger tassement pour le secteur logistique (183 millions), dont les charges ont progressé plus vite que les revenus ;
- une faible dégradation pour l'activité « presse » [-14 millions] en raison du renchérissement des coûts ;
- un produit net de 3 millions en baisse pour les activités « holding ».

Le résultat net s'inscrit en charge nette de 1 045 millions contre une charge nette de 746 millions en 2021. Il est principalement impacté par le poste Gains et pertes sur autres actifs qui comptabilise un ajustement de la valeur de l'écart d'acquisition de TARGOBANK en Allemagne lié à la hausse du taux d'actualisation et un complément de provision lié à la cession potentielle de TARGOBANK Espagne à ABANCA, annoncée par le groupe le 22 décembre 2022.

Zoom sur l'activité presse

Bien que faisant face à un environnement complexe avec une explosion des coûts du papier, de l'énergie et du transport, ainsi que l'érosion structurelle de son activité print, le groupe EBRA continue sa transformation digitale. Les abonnements numériques ont progressé de 26 % et la publicité digitale de plus de 3 points, passant de 15,6 % à 18,7 % du chiffre d'affaires publicitaire du groupe.

2.2.2.5 Situation financière de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

2.2.2.5.1 Bilan

La structure de bilan est le reflet de l'activité de banque commerciale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et des mesures prises par le groupe pour renforcer sa structure financière en vue de satisfaire aux nouvelles exigences réglementaires qui seront applicables dans les années à venir. En particulier :

- Crédit Mutuel Alliance Fédérale finance une plus grande partie des crédits à la clientèle au moyen des dépôts. Cette évolution s'inscrit dans le prolongement de la stratégie déployée au cours des dernières années. Le ratio crédits/dépôts s'est progressivement amélioré : 109,9 % au 31 décembre 2022 contre 119,6 % en 2017 ;
- le risque de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale fait l'objet d'une gestion stricte dans le cadre d'un dispositif piloté par la BFCM sur la base d'un système de gestion centralisée du risque, décrit dans le chapitre 5 « Risques et adéquation des fonds propres – Pilier 3 ». Ainsi, une progression significative est réalisée dans le cadre des ratios de liquidité Bâle III qui s'affichent au-delà du seuil de 100 % ; le LCR ressort à 153,3 % en moyenne sur l'année 2022 ;

Au 31 décembre 2022, les capitaux propres s'élèvent à 56,7 milliards d'euros et les fonds propres Common Equity Tier 1 à 50,9 milliards. Le ratio de fonds propres Common Equity Tier 1 ressort à 18,2 %, l'un des meilleurs au niveau européen. Le ratio global s'élève à 20,6 % et le ratio de levier à 6,6 % contre 7,6 % en 2021.

Actifs

Synthèse. Les actifs consolidés du groupe s'élèvent à 885,1 milliards d'euros au 31 décembre 2022 contre 843,9 milliards d'euros au 31 décembre 2021 (+ 4,9 %).

Cette hausse de 4,9 % du total des actifs (+ 41,2 milliards d'euros) découle principalement de la hausse des prêts et créances sur la clientèle (+ 57,2 milliards soit + 12,9 %), partiellement compensée par la baisse des placements des activités d'assurance (- 12,9 milliards).

Actifs financiers à la juste valeur par résultat. Les actifs financiers à la juste valeur par résultat comprennent les instruments financiers

En 2022, le groupe EBRA applique son plan stratégique autour de quatre axes prioritaires :

- renforcer les offres de contenus et services créateurs de valeur et d'engagement ;
- développer un modèle de revenus croissants, profitables et durables ;
- investir dans de nouveaux relais de croissance fortement contributifs ;
- accompagner le développement personnel de ses collaborateurs et affirmer sa culture d'excellence.

Ce plan accompagne la raison d'être du groupe : « *Agir pour renforcer les liens de proximité et de confiance entre les acteurs de nos régions* ».

Afin de donner vie à cette transformation, l'identité graphique du groupe et de ses filiales a été intégralement revue afin de gagner en puissance, harmonie et reconnaissance.

Le groupe EBRA a continué sa diversification avec l'acquisition de la société Humanoïd composée de trois marques pure player (Frandroid, Numerama, Madmoizelle) qui dépassent les 30 millions de visites mensuelles. Cela contribue au développement et au rajeunissement de ses audiences.

Malgré des revenus stables et ses efforts de maîtrise des dépenses pour compenser partiellement la hausse des coûts matières, le groupe EBRA dégage un résultat net négatif en 2022.

détenus à des fins de transaction (y compris les instruments dérivés) et certains actifs financiers désignés par le groupe à la juste valeur par résultat à la date de leur acquisition (y compris les titres du métier de capital-investissement). Ces actifs sont réévalués à leur juste valeur lors de chaque arrêté.

Le montant total des actifs financiers à la juste valeur par résultat ressort à 29,3 milliards d'euros au 31 décembre 2022 contre 22,4 milliards d'euros au 31 décembre 2021. Les actifs financiers à la juste valeur par résultat représentent 3 % du total des actifs du groupe au 31 décembre 2022.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres. Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres comprennent principalement des obligations et autres titres de dettes pour 22,8 milliards d'euros et des effets publics pour 10,9 milliards d'euros.

Prêts et créances sur les établissements de crédit. Les prêts et créances sur les établissements de crédit sont constitués des dépôts à vue, des prêts interbancaires et des prises en pension de titres. Les prêts et créances sur les établissements de crédit atteignent 57,2 milliards d'euros au 31 décembre 2022 contre 60,9 milliards au 31 décembre 2021.

Prêts et créances sur la clientèle. Les prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à 502,1 milliards d'euros au 31 décembre 2022 contre 444,8 milliards au 31 décembre 2021, soit une hausse brute de 12,9 %.

Passifs (hors capitaux propres)

Synthèse. Les passifs consolidés du groupe hors capitaux propres s'élèvent à 828,3 milliards d'euros au 31 décembre 2022 contre 790,7 milliards au 31 décembre 2021 (+ 4,8 %). Ces passifs comprennent des dettes subordonnées à hauteur de 9,0 milliards d'euros au 31 décembre 2022 et 8,1 milliards au 31 décembre 2021. La hausse des passifs hors capitaux propres constatée en 2022 provient principalement de la hausse des dettes envers la clientèle de crédit de 31,8 milliards d'euros (+ 7,5 %) et des dettes représentées par un titre de 14,0 milliards.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat. Le montant total des passifs financiers à la juste valeur par résultat (détenus à des fins de transaction) ressort à 18,8 milliards d'euros au 31 décembre 2022 contre 12,1 milliards au 31 décembre 2021.

Dettes envers les établissements de crédit. Les dettes envers les établissements de crédit diminuent de 8,5 milliards d'euros (- 11,9 %) pour s'établir à 63,2 milliards d'euros au 31 décembre 2022.

Dettes envers la clientèle. Les dettes envers la clientèle sont essentiellement constituées des dépôts à vue, des comptes à terme, des comptes d'épargne réglementée et des mises en pensions de titres. Les dettes envers la clientèle s'élèvent à 457,0 milliards d'euros au 31 décembre 2022 contre 425,2 milliards au 31 décembre 2021. Cette progression provient pour l'essentiel de celle des comptes d'épargne à régime spécial à vue et des comptes et emprunts à terme.

Dettes représentées par un titre au coût amorti. Les dettes représentées par un titre sont constituées des certificats de dépôt négociables et des émissions obligataires. Les dettes représentées par un titre s'élèvent à 135,1 milliards d'euros au 31 décembre 2022 en hausse de 11,5 % par rapport au 31 décembre 2021.

Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance. Les passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance s'établissent à 120,1 milliards d'euros au 31 décembre 2022 contre 131,4 milliards au 31 décembre 2021, soit une diminution de 8,6 %.

Capitaux propres consolidés

Les capitaux propres consolidés part du groupe s'établissent à 55,0 milliards d'euros au 31 décembre 2022 contre 50,2 milliards au 31 décembre 2021, l'évolution correspondant en majeure partie au report du résultat net.

Les intérêts minoritaires passent de 3 059 millions d'euros au 31 décembre 2021 à 1 724 millions au 31 décembre 2022.

2.2.2.5.2 Liquidité et refinancement

La gestion de la trésorerie centrale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale repose sur des règles prudentes et un dispositif efficace d'accès aux ressources de marché.

Les impasses de la banque commerciale sont couvertes par des ressources à moyen et long terme alors que le coussin ou *buffer* de liquidité fait appel à des refinancements de marché monétaire. Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose de nombreux programmes d'émission bien adaptés permettant l'accès aux investisseurs des principales zones au niveau international, à des émissions publiques et privées. Le dispositif est complété par la détention d'une réserve de liquidité confortable adaptée au respect des ratios réglementaires ainsi qu'à la résistance à des stress sévères.

L'année 2022 aura été marquée par la volonté des banques centrales de contrer une inflation inédite et durable au moyen de hausses de taux fortes et rapides.

En effet, dès fin 2021, la réouverture progressive des économies post-pandémie avait déjà induit un fort déséquilibre entre l'offre et la demande ainsi que des ruptures dans les chaînes d'approvisionnement qui ont provoqué des tensions inflationnistes. Cependant, sur 2021, les marchés obligataires se sont montrés résilients malgré une certaine volatilité sur les taux et ont offert aux émetteurs de bonnes conditions de refinancement.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie, fin février, a accéléré ce phénomène avec des hausses records des prix de l'énergie et des denrées alimentaires. Ce double choc a entraîné une inflation structurellement élevée. Les banques centrales mondiales n'ont eu d'autre choix que d'adopter des politiques monétaires très restrictives. Une course contre la montre s'est engagée pour terrasser rapidement

cette inflation persistante avec une hausse rapide et appuyée des taux d'intérêt : ainsi, la FED a monté ses taux de 0,25 % à 4,50 % et la BCE de -0,50 % à 2 % en quelques mois.

Ces modifications de politique monétaire ont pesé sur les perspectives économiques, créant le risque d'une récession généralisée au niveau mondial.

Sur les marchés financiers, ces changements brusques ont créé beaucoup de volatilité rendant l'activité des émetteurs compliquée avec des fenêtres d'émission plus réduites.

De même, les investisseurs ont connu une année très difficile, avec des valorisations très négatives dues à la forte remontée des taux, mais aussi à la faible performance des *spreads* de crédit.

Cependant, la BFCM, à travers l'ensemble de ses programmes d'émission, a tiré son épingle du jeu avec un programme de refinancement en hausse afin d'anticiper la fin du TLTRO en 2023 et 2024.

Au total, l'encours des ressources externes levées sur les marchés ressort à 156,8 milliards d'euros à fin décembre 2022, soit une hausse de 8,3 % par rapport à fin 2021.

Le ratio LCR moyen sur l'année 2022 est de 153,3 % (versus 181,3 % en moyenne annuelle 2021).

En effet, les ressources courtes de marché monétaire (moins d'un an) représentent un encours de 50,7 milliards d'euros à fin 2022 et augmentent de 17,7 % par rapport à l'exercice précédent. Elles représentent 32 % de l'ensemble des ressources de marché levées, soit une hausse de 2 points par rapport à 2021.

Les ressources à moyen et long terme (MLT) ressortent à 106,1 milliards d'euros à fin 2022, soit un accroissement de 4,3 % par rapport à l'année 2021. En 2022, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a levé 20,7 milliards d'euros de ressources à MLT en utilisant majoritairement la signature BFCM, mais également celle de Crédit Mutuel Home Loan SFH, son entité émettrice d'obligations à l'habitat (*Covered bonds*) qui bénéficie du meilleur échelon de notation par les agences. 82,7 % de ces ressources à MLT ont été levées en euros et le solde en devises étrangères (dollar US, yen, livre sterling, franc suisse et couronne norvégienne), illustrant la bonne diversification de la base d'investisseurs.

La répartition entre les émissions publiques et les placements privés s'établit respectivement à 91 % et 9 %. La durée moyenne des ressources à moyen long terme levées en 2022 a été de 6,1 ans, comparable à celle constatée en 2021.

Programme de refinancement 2022

En 2022, les émissions sous un format public ont représenté une contre-valeur de 18,8 milliards d'euros et se répartissent de la manière suivante :

- BFCM sous format EMTN senior :
 - 750 millions d'euros à sept ans sous la forme d'un social bond, émis en novembre,
 - 5,25 milliards d'euros sous le format senior à 3, 5 et 10 ans, émis en mars, septembre et novembre,
 - 1,05 milliard de livres sterling à 3 et +6 ans, émis en janvier et novembre,
 - 175 millions de francs suisses à 5 ans émis en juin,
 - 1,7 milliard de dollars US à 3 et 5 ans, émis en juillet sous un format US144A,
 - 52,2 milliards de yens à 5, 7 et 10 ans, émis en octobre sous un format Samourai.



- BFCM sous format EMTN Non Preferred Senior : 3,0 milliards d'euros à 10, +6 et +7 ans, émis en janvier et mai dans le cadre de la gestion du MREL.
- BFCM sous format EMTN Tier2 : 1,25 milliard d'euros à 5 ans, émis en juin.
- Crédit Mutuel Home Loan SFH : 5,25 milliards d'euros à 5, +5, 7 et 10 ans réalisés en mars, juin, octobre et décembre.

LCR et *buffer* de liquidité

Sur le périmètre consolidé, la situation de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est la suivante :

- un ratio LCR moyen sur l'année 2022 de 153,3 % (vs 181,3 % en 2021);
- des actifs moyens de liquidité HQLA (*High Quality Liquid Asset*) de 132,8 milliards d'euros, dont 81 % déposés auprès des banques centrales (principalement la BCE).

Le total des réserves de liquidité sur le périmètre consolidé se répartit de la façon suivante :

Crédit Mutuel Alliance Fédérale (en milliards d'euros)	31/12/2022
Cash déposé en banques centrales dont encaisses	
Titres LCR (après haircut LCR)	
dont titres HQLA Level 1	
Autres actifs éligibles banques centrales (après haircut BCE)	

La réserve de liquidité couvre très largement les tombées de ressources de marché à 12 mois.

Opérations de refinancement ciblées

Les différentes enveloppes allouées par la Banque européenne d'investissement (BEI) ont vu leurs affectations aux bénéficiaires finaux du réseau Crédit Mutuel Alliance Fédérale se poursuivre en 2022, et certaines ont fait l'objet de tirages par la BFCM.

Ainsi, l'affectation de l'enveloppe « Jeunes Agriculteurs & Action Climatique » est sur le point d'être finalisée. Un nouveau contrat a été signé en novembre 2022 permettant de poursuivre ce type de concours du secteur agricole en 2023 à hauteur de 80 millions d'euros.

Les clients PME & ETI suivis par le réseau Entreprises peuvent être accompagnés dans le cadre d'une enveloppe « BEI PME & ETI III ». Elle a fait l'objet d'un tirage à hauteur de 250 millions d'euros sur une durée de cinq ans *in fine* à taux fixe.

Enfin, la BFCM a procédé au tirage de la première tranche de l'enveloppe « Prêts aux professions médicales » à hauteur de 150 millions d'euros sur 7 ans *in fine* à taux fixe. Elle est destinée à des professionnels et/ou des PME actifs dans les secteurs pharmaceutique et de la santé, notamment dans des régions où l'accès à des experts médicaux est sous-optimal ou mal desservi.

2.2.2.5.3 Solvabilité

Au 31 décembre 2022, les capitaux propres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'élevaient à 56,7 milliards d'euros contre 53,2 milliards à fin décembre 2021, en hausse de 3,5 milliards grâce au report des résultats.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale affiche une solvabilité très solide, avec un ratio Common Equity Tier 1 (CET1) de 18,2 %^[1] en baisse de 60 points de base par rapport au 31 décembre 2021. Cette baisse s'explique par la perte de l'homologation de la méthode interne sur les grands comptes. Le ratio Tier 1 s'établit à 18,2 %^[1] à fin 2022 et le ratio global de solvabilité atteint 20,6 %^[1].

Les fonds propres prudentiels CET1 atteignent 50,9 milliards^[1] d'euros et évoluent de 10,6 % grâce au report du résultat et à l'émission de parts sociales.

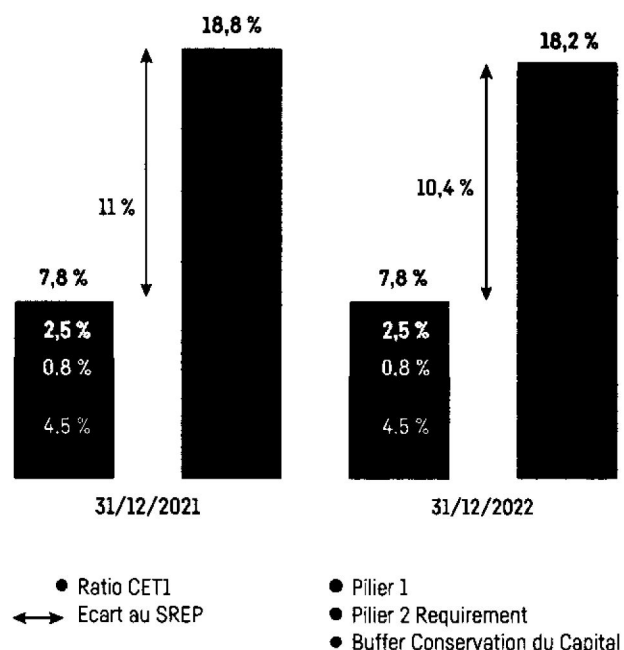
Les encours pondérés par les risques (RWA) s'élevaient à 280,1 milliards^[1] d'euros au 31 décembre 2022 (contre 245,1 milliards à fin décembre 2021, soit +14,3 %). Les encours pondérés au titre du risque de crédit représentent 91 % du total, à 254,3 milliards d'euros^[1].

Le ratio de levier à fin décembre 2022 est de 6,6 %^[1].

Le rendement des actifs pondérés du risque (RoRWA - Return on Risk-weighted Assets) atteint un niveau de 1,33 % à fin décembre 2022, contre 1,47 % à fin 2021.

Selon les premières estimations, l'entrée en vigueur de la norme IFRS17 (contrats d'assurance) au 1er janvier 2023 aura un impact très limité en termes de ratio de solvabilité (inférieur à 10 points de base).

EXIGENCES CET1 SREP ET ÉCART AU RÉEL (en %)



[1] Sans mesures transitoires.

2.2.2.5.4 Notations externes

La solidité financière et la pertinence du modèle d'affaires sont reconnues par les trois agences de notation qui notent Crédit Mutuel Alliance Fédérale et le groupe Crédit Mutuel :

	Contrepartie LT/CT**	Émetteur/Dette senior préférée LT	Perspective	Dette senior préférée CT	Notation intrinsèque****	Date de la dernière publication
Standard & Poor's ¹	AA-/A-1+	A+	Stable	A-1	a	30/11/2022
Moody's ²	Aa2/P-1	Aa3	Stable	P-1	a3	20/09/2022
Fitch Ratings ³	AA-	AA-	Stable	F1+	a+	30/12/2022

* La note Issuer Default Rating est stable à A+

** Les notes de contrepartie correspondent aux notations des agences suivantes : Resolution Counterparty chez Standard & Poor's, Counterparty Risk Rating chez Moody's et Derivative Counterparty Rating chez Fitch Ratings.

*** La notation intrinsèque correspond à la note Stand Alone Credit Profile (SACP) chez Standard & Poor's, à la note Adjusted Baseline Credit Assessment (Adj. BCA) chez Moody's et à la note Viability Rating chez Fitch.

1 Standard & Poor's : note groupe Crédit Mutuel.

2 Moody's : notes Crédit Mutuel Alliance Fédérale/BFCM et CIC.

3 Fitch Ratings : note Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les notations externes et perspectives stables attribuées à Crédit Mutuel Alliance Fédérale et au groupe Crédit Mutuel ont été confirmées par les trois principales agences de notation financière en 2022, reflétant la récurrence de leurs résultats ainsi que la solidité de leurs fondamentaux financiers.

Pour rappel, Standard & Poor's avait amélioré, le 16 décembre 2021, la note long terme (*Issuer Credit Rating*) du groupe Crédit Mutuel de A à A+, avec perspective stable, suite à l'obtention d'un cran supplémentaire reflétant un coussin d'absorption des pertes (ratio ALAC) supérieur au seuil requis par l'agence, dans le cadre de sa nouvelle méthodologie de notation.

2.2.2.6 Précisions méthodologiques

2.2.2.6.1 Modification de la sectorisation

À compter du premier semestre 2022, la répartition sectorielle du compte de résultat est dorénavant faite sur quatre secteurs (Banque de détail, Assurances, Métiers spécialisés et Autres métiers) eux-mêmes subdivisés en métiers comme présenté sur l'organigramme au chapitre 1 - 1.3 Présentation des métiers.

Les principales évolutions sur les données 2021 publiées sont détaillées ci-après.

RÉPARTITION DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR SECTEUR - NOUVELLE SECTORISATION

31/12/2021 (en millions d'euros)	Banque de détail	Assurance	Métiers spécialisés	Autres métiers	Total
Produit net bancaire	10 811	1 915	2 211	987	
Frais généraux	-6 680	-670	-1 008	-778	
Résultat brut d'exploitation	4 131	1 245	1 203	208	
Coût du risque de contrepartie	-705	-	6	0	
Gains sur autres actifs	-5	-2	0	-859	
Résultat avant impôts	3 421	1 243	1 209	-650	
Impôt sur les sociétés	-1 067	-358	-183	-95	
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés	9	-	-	-	
	2 363	885	1 026	-745	
Minoritaires	-	-	-	-	
	2 363	885	1 026	-745	

**RÉPARTITION DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR SECTEUR - ANCIENNE SECTORISATION -
 PAGE 443 DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021**

31/12/2021 (en millions d'euros)	Banque de détail	Assurance	Financements et marchés	Banque privée	Capital-investissement	Logistique et holding	Inter-activités	Total
Produit net bancaire	11 014	1 915	809	677	518	2 010	-1 020	
Frais généraux	-6 806	-670	-367	-434	-77	-1 803	1 020	
Résultat brut d'exploitation	4 208	1 245	442	244	442	207	0	
Coût du risque de contrepartie	-705	-	35	-8	-21	0	-0	
Gains sur autres actifs	-5	-2	-	0	-	-859	-0	
Résultat avant impôts	3 499	1 243	477	235	420	-653	0	
Impôt sur les sociétés	-1 089	-358	-111	-46	-4	-95	-	
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés	9	-	-	-	-	-	-	
Résultat net	2 410	885	366	189	416	-753	0	
Minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	

- Banque de détail : des filiales spécialisées ont été transférées dans le secteur « Métiers spécialisés » / métier « Gestion d'actifs et banque privée » d'une part, et dans le secteur « Autres métiers » / métier « Holding » d'autre part ;
- Assurance : pas de changement ;
- Le nouveau secteur « Métiers spécialisés » regroupe dorénavant les anciens secteurs « Financement et marchés », « Banque privée »,

« Capital-investissement » ainsi que des entités auparavant classées en « Banque de détail » ;

- « Autres métiers » : sont globalisées dans ce secteur les anciennes colonnes « Logistique et holding » et « Inter-activités » ainsi qu'une entité auparavant classée en « Banque de détail ».

Des détails complémentaires sur les métiers du secteur « Métiers spécialisés » sont présentés dans les tableaux ci-après :

DÉTAIL DU SECTEUR « MÉTIERS SPÉCIALISÉS » - NOUVELLE SECTORISATION

31/12/2021 (en millions d'euros)	Gestion d'actifs & banque privée	Banque de financement	Activités de marchés	Capital-investissement	Métiers spécialisés
Produit net bancaire	911	430	351	518	
Frais généraux	-571	-128	-232	-77	
Résultat brut d'exploitation	340	303	119	442	
Coût du risque de contrepartie	-9	39	-3	-21	
Résultat avant impôts	331	341	116	420	
Impôt sur les sociétés	-73	-77	-28	-4	
Résultat net	258	264	87	416	

DÉTAIL DU SECTEUR « MÉTIERS SPÉCIALISÉS » - ANCIENNE SECTORISATION

31/12/2021 (en millions d'euros)	Banque privée	Banque de financement	Activités de marchés	Capital-investissement	Métiers spécialisés
Produit net bancaire	678	430	379	518	
Frais généraux	-434	-128	-239	-77	
Résultat brut d'exploitation	244	303	139	442	
Coût du risque de contrepartie	-9	39	-3	-21	
Résultat avant impôts	236	341	136	420	
Impôt sur les sociétés	-46	-77	-33	-5	
Résultat net	190	264	103	416	

- « Gestion d'actifs et banque privée » : ce nouveau métier intègre :

- Toutes les filiales classées auparavant en « Banque privée » ;
- Crédit Mutuel Asset Management et Crédit Mutuel Épargne Salariale, auparavant classées en « Banque de détail » / « Filiales du réseau bancaire » et Cigogne Management auparavant classée en « Activités de marché » ;

- Les entrées de périmètre du premier semestre : Groupe La Française, Crédit Mutuel Investment Managers et CIC Private Debt ;

- « Activités de marché » : une entité classée auparavant dans ce métier a été transférée dans le nouveau métier « Gestion d'actifs et banque privée » : Cigogne Management.

2.2.2.6.2 Variations à périmètre constant

Des variations à périmètre constant sont calculées en neutralisant :

- Sur 2022 : les données des entités entrées dans le périmètre à savoir Crédit Mutuel Nord Europe, Crédit Mutuel Investment Managers et

CIC Private Debt (impacts sur « Banque de détail », « Gestion d'actifs et banque privée » et « Autres métiers ») ;

- Sur 2021 : les données de FLOA Bank, sortie du périmètre en janvier 2022 (impacts sur le secteur « Banque de détail »).

Crédit Mutuel Alliance Fédérale (en millions d'euros)	2022	var. périm. ⁽¹⁾	2022 hors var. périm.	2021	var. périm.	2021 hors var. périm.	2022/ 2021	2022/2021 périmètre constant
Produit net bancaire		902	16 439	15 923	-	15 923	+8,9 %	+3,2 %
Frais de fonctionnement		-704	-9 624	-9 136	-	-9 136	+13,0 %	+5,3 %
dont frais de supervision et de résolution		-11	-410	-314	-	-314	+34,1 %	+30,7 %
Résultat brut d'exploitation		198	6 814	6 787	-	6 787	+3,3 %	+0,4 %
Coût du risque		-30	-738	-699	-	-699	+9,9 %	+5,6 %
Coût du risque avéré		-11	-880	-587	-	-587	+51,6 %	+49,8 %
Coût du risque non avéré		-19	142	-111	-	-111	ns	ns
Résultat d'exploitation		168	6 076	6 088	-	6 088	+2,6 %	-0,2 %
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE		4	-1 189	-866	-0	-866	+36,9 %	+37,4 %
Résultat avant impôt		172	4 887	5 222	-0	5 222	-3,1 %	-6,4 %
Impôt sur les bénéfices		-62	-1 495	-1 703	-	-1 703	-8,6 %	-12,2 %
Gains / pertes nets sur activités abandonnées		-0	-	9	9	-	ns	ns
Intérêts minoritaires		-	174	284	-	284	-38,9 %	-38,9 %

(1) Crédit Mutuel Nord Europe, Crédit Mutuel Investment Managers, CIC Private Debt.

Banque de détail (en millions d'euros)	2022	var. périm. ⁽¹⁾	2022 hors var. périm.	2021	var. périm.	2021 hors var. périm.	2022/ 2021	2022/2021 périmètre constant
Produit net bancaire		695	11 444	10 811	-	10 811	+12,3 %	+5,9 %
Frais de fonctionnement		-540	-6 950	-6 680	-	-6 680	+12,1 %	+4,0 %
dont frais de supervision et de résolution		-10	-272	-224	-	-224	+26,1 %	+21,5 %
Résultat brut d'exploitation		155	4 493	4 131	-	4 131	+12,5 %	+8,8 %
Coût du risque		-30	-722	-705	-	-705	+6,7 %	+2,4 %
Coût du risque avéré		-11	-826	-567	-	-567	+47,5 %	+45,6 %
Coût du risque non avéré		-19	104	-137	-	-137	ns	ns
Résultat d'exploitation		125	3 772	3 426	-	3 426	+13,7 %	+10,1 %
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE		1	11	-5	-0	-5	ns	ns
Résultat avant impôt		126	3 782	3 421	-0	3 421	+14,2 %	+10,6 %
Impôt sur les bénéfices		-46	-1 064	-1 067	-	-1 067	+4,1 %	-0,2 %
Gains / pertes nets sur activités abandonnées		-	-	9	9	-	ns	ns

(1) Crédit Mutuel Nord Europe.

Gestions d'actifs et banque privée (en millions d'euros)	2022	var. périm. ⁽¹⁾	2022 hors var. périm.	2021	var. périm.	2021 hors var. périm.	2022/ 2021	2022/2021 périmètre constant
Produit net bancaire		198	922	911	-	911	+22,8 %	+1,1 %
Frais de fonctionnement		-164	-629	-571	-	-571	+38,9 %	+10,1 %
Résultat brut d'exploitation		33	292	340	-	340	-4,1 %	-14,0 %
Coût du risque		0	-33	-9	-	-9	x 3,8	x 3,8
Résultat d'exploitation		34	259	331	-	331	-11,6 %	-21,7 %
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE		15	0	0	-	0	ns	ns
Résultat avant impôt		48	259	331	-	331	-7,2 %	-21,8 %
Impôt sur les bénéfices		-14	-53	-73	-	-73	-8,2 %	-27,5 %
Gains / pertes nets sur activités abandonnées		-0	-	-	-	-	ns	ns

(1) Crédit Mutuel Nord Europe (groupe La Française), Crédit Mutuel Investment Managers, CIC Private Debt.

2.2.2.7 Indicateurs alternatifs de performance

INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE (IAP) – ARTICLE 223-1 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF/ORIENTATIONS DE L'ESMA (ESMA/20151415)

Libellé	Définition/mode de calcul	Pour les ratios, justification de l'utilisation
Coefficient d'exploitation	Ratio calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé : rapport entre les frais généraux (sommes des postes « charges de personnel », « autres charges générales d'exploitation » et « dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles ») et le « produit net bancaire »	Mesure de l'efficacité d'exploitation de la banque
Coût du risque clientèle global rapporté aux encours de crédits (exprimé en % ou en points de base)	Coût du risque clientèle de la note de l'annexe des comptes consolidés rapporté aux encours de crédits bruts de fin de période	Permet d'apprécier le niveau de risque en pourcentage des engagements de crédit bilanciaux
Coût du risque	Poste « coût du risque de contrepartie » du compte de résultat consolidé publiable	Mesure le niveau de risque
Crédits à la clientèle	Poste « prêts et créances sur la clientèle au coût amorti » de l'actif du bilan consolidé	Mesure de l'activité clientèle en matière de crédits
Coût du risque avéré	Actifs dépréciés (S3) voir note annexe « coût du risque de contrepartie »	Mesure le niveau de risque avéré (encours douteux)
Coût du risque non avéré	Pertes attendues à 12 mois (S1) + pertes attendues à maturité (S2) voir note annexe « coût du risque de contrepartie ». Application de la norme IFRS 9.	Mesure le niveau de risque non avéré (sur encours sains)
Dépôts de la clientèle ; dépôts comptables	Poste « dettes envers la clientèle au coût amorti » du passif du bilan consolidé	Mesure de l'activité clientèle en matière de ressources bilanciales
Épargne assurance	Encours d'assurance vie détenus par nos clients ■ données de gestion (compagnie d'assurance)	Mesure de l'activité clientèle en matière d'assurance vie
Épargne financière bancaire, épargne gérée et conservée	Encours d'épargne hors bilan détenus par nos clients ou conservés [comptes titres, OPCVM...] ■ données de gestion (entités du groupe)	Mesure représentative de l'activité en matière de ressources hors-bilan (hors assurance vie)
Épargne totale	Somme des dépôts comptables, de l'épargne assurance et de l'épargne financière bancaire	Mesure de l'activité clientèle en matière d'épargne
Frais de fonctionnement ; frais généraux ; frais de gestion	Sommes des lignes « charges de personnel », « autres charges générales d'exploitation » et « dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat consolidé publiable	Mesure le niveau des frais de fonctionnement
Marge d'intérêt ; revenu net d'intérêt ; produit net d'intérêt	Calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé : différence entre les intérêts reçus et les intérêts versés : ■ intérêts reçus = poste « intérêts et produits assimilés » du compte de résultat consolidé publiable ■ intérêts versés = poste « intérêts et charges assimilés » du compte de résultat consolidé publiable	Mesure représentative de la rentabilité
Ratio crédits/dépôts ; coefficient d'engagement	Ratio calculé à partir de postes du bilan consolidé : rapport exprimé en pourcentage entre le total des crédits à la clientèle et des dépôts de la clientèle	Mesure de la dépendance aux refinancements externes
Taux de couverture sur créances douteuses	Déterminé en rapportant les provisions constatées au titre du risque de crédit (dépréciations S3) aux encours bruts identifiés comme en défaut au sens de la réglementation (créances brutes faisant l'objet d'une dépréciation individuelle S3). Un taux de couverture global est calculé en ajoutant au numérateur les provisions sur encours sains (S1 et S2)	Ce taux de couverture mesure le risque résiduel maximal associé aux encours en défaut (« douteux »)
Part des douteux dans les crédits bruts	Rapport entre les encours de créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3) et les encours de crédits clientèle bruts [calcul à partir de l'annexe « Prêts et créances sur la clientèle » des comptes consolidés : créances brutes + location financement]	Indicateur de qualité des actifs

INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE (IAP) : RÉCONCILIATION AVEC LES COMPTES (en millions d'euros)

Coefficient d'exploitation	2022	2021	2020
Frais généraux		-9 136	-8 867
Produit net bancaire		15 923	14 238

Résultat net / actifs réglementaires moyens (RoRWA)	2022	2021	2020
Résultat net total (y compris intérêts minoritaires)		3 527	2 595
Actifs réglementaires (RWA) moyens		239 460	229 769

Crédits/dépôts	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Crédits nets à la clientèle		444 825	419 413
Dépôts de la clientèle		425 197	408 901

Taux de couverture sur créances douteuses	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Provisions pour dépréciations sur encours douteux		-5 949	-6 509
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)		11 723	12 497

Taux de couverture global	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Provisions pour dépréciations sur encours douteux (S3) et sains (S1 et S2)		-9 195	-9 611
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)		11 723	12 497

Taux de créances douteuses	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)		11 723	12 497
Crédits bruts à la clientèle		454 020	429 024

Coût du risque clientèle rapporté aux encours de crédits	2022	2021	2020
Coût du risque clientèle		-701	-2 008
Crédits bruts à la clientèle moyens		441 522	411 002



2.2.3 Évolutions récentes et perspectives

2.2.3.1 Événements postérieurs à la clôture

Crédit Mutuel Alliance Fédérale (le groupe) est totalement mobilisé pour faire face aux impacts liés à la crise ukrainienne, et au contexte d'incertitudes économiques accrues liées à hausse des taux d'intérêt, l'accroissement du prix des matières, une forte inflation et le resserrement des politiques monétaires. En mars 2023, la confiance dans les marchés financiers a été affaiblie à nouveau par les événements de faillites de plusieurs banques américaines (dont la Silicon Valley Bank), le rachat de Crédit Suisse par UBS et la volatilité du cours des valeurs bancaires.

Les expositions du groupe sur SVB, UBS et Crédit Suisse restent peu significatives à l'échelle du groupe.

Dans ce contexte, le groupe suit de manière constante la qualité de ses engagements de crédit, la valorisation de ses portefeuilles, la gestion du risque de taux et sa liquidité. Il possède un dispositif d'une gouvernance et de pilotage des risques robuste.

Les impacts comptables et prudentiels de cette situation ne pourront être évalués qu'ultérieurement. Le groupe a maintenu sa politique de provisionnement prudente. Il tient du contexte macroéconomique qui pourrait entraîner une dégradation de la qualité du portefeuille de crédits, et augmenter le niveau de couverture des pertes de crédit attendues, déjà fortement accrue pendant la crise sanitaire. La persistance des tensions sur les marchés financiers pourrait entraîner une moindre valorisation de ses portefeuilles d'instruments financiers (obligations, actions et dérivés).

En annonçant, le 5 janvier 2023, la création du dividende sociétal, Crédit Mutuel Alliance Fédérale fait à nouveau figure de pionnier et franchit une étape supplémentaire dans son engagement en cohérence avec ses valeurs mutualistes. Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engage ainsi à consacrer, chaque année et de manière pérenne, 15 % de son résultat net consolidé à l'accompagnement et au financement de projets écologiques et inclusifs à plus-values environnementale et sociale.

Sur la base des résultats 2022, le dividende sociétal s'élèvera à 525 M€ permettant d'agir sur trois piliers :

- 50 % sera investi dans un fonds à impact, sans objectif de rentabilité financière, le premier « Fonds de révolution environnementale et solidaire » ;
- 35 % sera affecté au déploiement de services bancaires et assurantiels inclusifs ;
- 15 % sera mobilisé pour soutenir des actions d'intérêt général grâce à la philanthropie.

2.2.3.2 Perspectives

En 2023, le plan stratégique *ensemble#nouveau monde, plus vite, plus loin !*, démarré en 2019 et révisé en 2020 arrivera à son terme. Cette année sera donc l'occasion de terminer les travaux de définition du futur plan stratégique destiné à bâtir une feuille de route ambitieuse à horizon 2027. Ce plan sera l'occasion d'affirmer les orientations stratégiques reflétant notre raison d'être et nos engagements de banque différente :

- une banque pleinement mutualiste autour de l'entreprise à mission et du dividende sociétal ;
- une banque technologique qui sait combiner innovation et industrialisation ;
- une banque qui répond aux enjeux de transformation environnementale.

2.3 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE LA BFCM

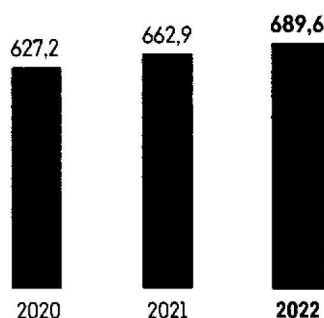
2.3.1 Activités et résultats de la BFCM – périmètre consolidé

2.3.1.1 Chiffres clés

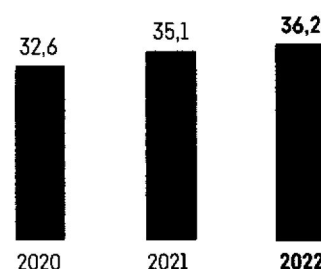
(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Produit net bancaire	11 902	11 902	10 262
Résultat d'exploitation	4 906	4 906	2 091
Résultat net	2 842	2 842	1 508
Résultat net part du groupe	2 487	2 487	1 284
Coefficient d'exploitation*	53,3 %	53,3 %	59,2 %

* Frais généraux rapportés au produit net bancaire.

TOTAL BILAN
 (en milliards d'euros au 31 décembre)



CAPITAUX PROPRES
 (en milliards d'euros au 31 décembre)



(encours en milliards d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	évolution	évol. à pér. constant ⁽¹⁾	31/12/2020
Habitat	103,1	103,1	+11,8 %	+7,2 %	93,7
Consommation	37,2	37,2	+8,7 %	+8,7 %	34,5
Équipement & crédit-bail	94,0	94,0	+14,9 %	+14,9 %	90,3
Fonctionnement ⁽²⁾	46,9	46,9	+11,0 %	+11,0 %	46,5
Autres	5,4	5,4	+22,8 %	+22,8 %	5,7
Crédits à la clientèle	286,5	286,5	+12,5 %	+9,0 %	270,8

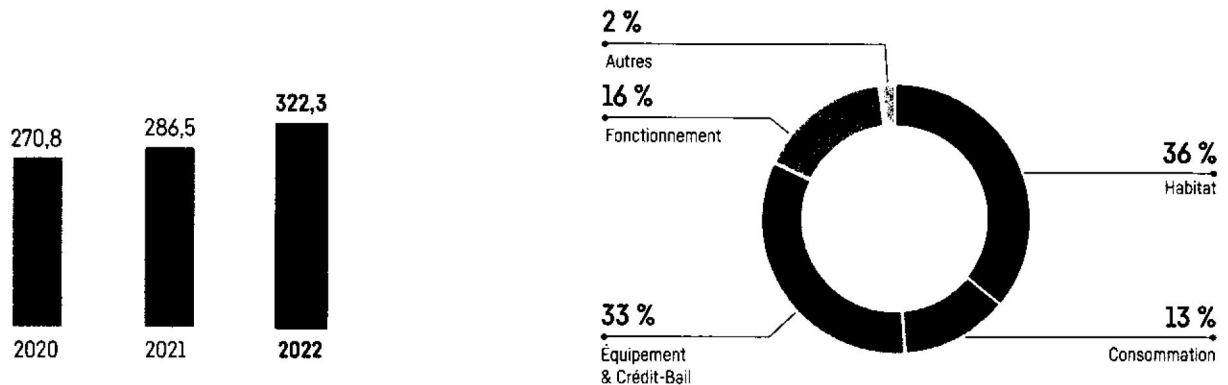
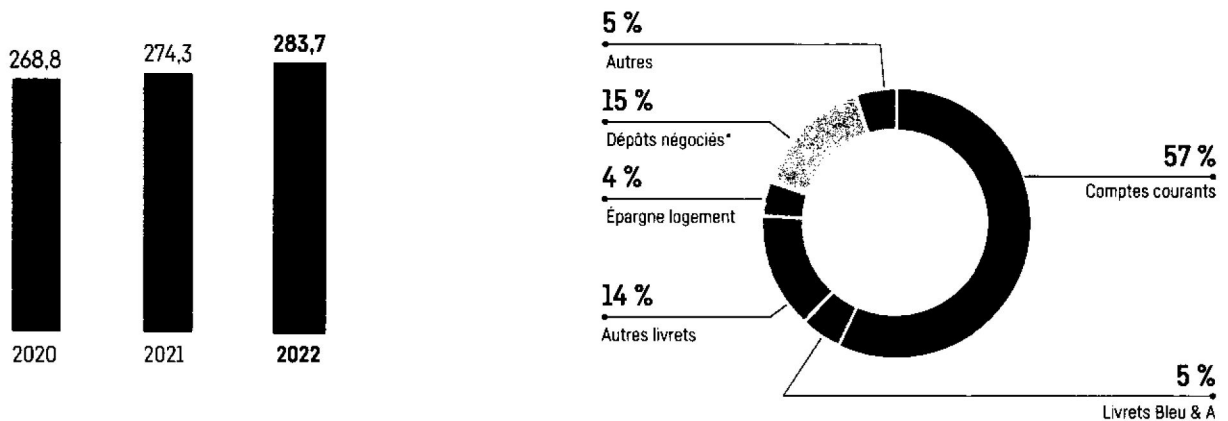
[1] Après neutralisation des entrées de périmètre en 2022 : Beobank, Bail Actéa et Bail Actéa Immobilier, FCT CM Factoring.

[2] Comptes courants débiteurs & crédits de trésorerie.

(encours en milliards d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	évolution	évol. à pér. constant ⁽¹⁾	31/12/2020
Comptes courants	169,5	169,5	-5,4 %	-6,7 %	151,1
Livrets Bleu & A	11,4	11,4	+14,0 %	+14,0 %	10,3
Autres livrets	35,7	35,7	+13,5 %	+0,3 %	38,4
Épargne logement	12,4	12,4	-0,3 %	-0,3 %	12,2
Dépôts négociés ⁽²⁾	37,8	37,8	+12,0 %	+12,0 %	47,5
Autres	7,5	7,5	+103,2 %	-100,0 %	9,3
Dépôts de la clientèle	274,3	274,3	+3,4 %	+0,9 %	268,8

[1] Après neutralisation des entrées de périmètre en 2022 : Beobank, Bail Actéa et Bail Actéa Immobilier.

[2] PEP & comptes à terme.

CRÉDITS NETS À LA CLIENTÈLE (en milliards d'euros au 31 décembre)

DÉPÔTS BANCAIRES DE LA CLIENTÈLE (en milliards d'euros au 31 décembre)


* PEP et comptes à terme

2.3.1.2 Analyse du bilan consolidé

Le total du bilan consolidé de la BFCM est de 689,6 milliards d'euros fin 2022 contre 662,9 milliards au 31 décembre 2021 (+4,0 %).

À l'actif, l'encours total des crédits nets à la clientèle au coût amorti sont en hausse de 9,0 % à 322,3 milliards d'euros. Cette hausse est portée par les crédits à l'habitat (+7,2 %) à 115,2 milliards et les crédits à l'équipement (+13,9 %) à 88,4 milliards. Le crédit à la consommation et le crédit de trésorerie sont également orientés à la hausse avec respectivement 8,7 % et 4,1 % de progression. Le crédit-bail poursuit sa reprise amorcée en 2021 avec une progression de 4,9 % à 19,6 milliards, en lien avec le haut niveau d'accompagnement des clients.

Les placements des activités d'assurances et parts des réassureurs sont en recul de -10,1 % à 108,8 milliards.

Le poste « Dettes envers la clientèle » au passif du bilan est constitué des dépôts de la clientèle sous forme d'épargne comptable, créances rattachées incluses. Les encours des dépôts bancaires de la clientèle s'élèvent à 283,7 milliards d'euros à fin décembre 2022 en progression de 3,4 % par rapport à 2021 (+ 0,9 % à périmètre constant). La contribution des entités du CIC représente à elle seule 78 % de ce total, contre 79 % en 2021, tandis que TARGOBANK en Allemagne contribue à hauteur de 9,7 % (27,4 milliards), BEOBANK 2,5 % (7,0 milliards) et la BECM pour 3,7 % (10,4 milliards).

En 2022, la croissance des encours de dépôts reste marquée sur les livrets A, livrets Bleu (+14,0 %) ainsi que les comptes à terme (+12,1%) tandis que les comptes courant sont en décollecte nette (-6,7 %).

Les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat s'élèvent à 18,8 milliards d'euros en 2022, contre 12,1 milliards au 31 décembre 2021.

Les émissions de titres, autres que ceux évalués à la juste valeur par résultat, s'élèvent à 135,2 milliards d'euros en hausse de 11,3 % sur un an. Les emprunts obligataires en représentent l'essentiel, avec un encours de 71,1 milliards d'euros, suivis par les titres du marché interbancaire et titres de créances négociables (55,3 milliards). Le solde du poste est constitué des bons de caisse et des dettes rattachées.

Les dettes envers les établissements de crédit sont quasi stables à 74,3 milliards.

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance, représentatifs des engagements envers les assurés, s'élèvent à 106,5 milliards d'euros (-9,4 %).

Les intérêts minoritaires au passif, 3,8 milliards d'euros fin 2022, concernent pour l'essentiel les autres groupes de Crédit Mutuel associés dans le GACM et les actionnaires externes de Cofidis Group.

Les capitaux propres part du groupe s'élèvent à 32,4 milliards d'euros, en hausse de 3,7 % (+1,2 milliard) sur un an.

À l'actif, les placements sur le marché interbancaire sont constitués des avoirs en caisse et auprès de la Banque Centrale pour 111,4 milliards d'euros et auprès des établissements de crédit pour 58,0 milliards.

Les crédits sont accordés à 74 % par l'intermédiaire des entités du CIC (240,0 milliards). Les encours de TARGOBANK en Allemagne (26,3 milliards d'euros) contribuent à hauteur de 8 % de l'encours global suivi de la BECM (17,8 milliards) et de Cofidis Group (16,2 milliards).

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat s'élèvent à 28,6 milliards d'euros contre 21,9 milliards l'an passé.

Les écarts d'acquisition à l'actif (2,1 milliards d'euros au total) découlent essentiellement de l'acquisition des titres TARGOBANK en Allemagne en

décembre 2008 (1,0 milliard), de la prise de participation dans Cofidis Group (378 millions) et Cofidis France (79 millions) début mars 2009, et des titres CIC (506 millions d'écart d'acquisition résiduel).

2.3.1.3 Analyse du compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	2022	2021	évolution	évolution 2022/ 2021 à pér. cst
Produit net bancaire	11 902	11 902	+6,4 %	+3,6 %
Frais de fonctionnement	-6 349	-6 349	+8,9 %	+4,8 %
dont contribution au fonds de résolution unique, aux frais de supervision et aux cotisations au FDG ⁽¹⁾	-329	-242	+35,7 %	+31,4 %
Résultat brut d'exploitation	5 553	5 553	+3,6 %	+2,3 %
Coût du risque	-647	-647	+14,8 %	+11,8 %
coût du risque avéré	-557	-557	+47,8 %	+46,9 %
coût du risque non avéré	-90	-90	ns	ns
Résultat d'exploitation	4 906	4 906	+2,1 %	+1,1 %
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽²⁾	-793	-793	+44,0 %	+45,7 %
Résultat avant impôt	4 113	4 113	-5,9 %	-7,6 %
Impôt sur les bénéfices	-1 280	-1 280	-3,6 %	-4,6 %
Gains / pertes nets sur activités abandonnées	9	9	ns	ns
Résultat net	2 842	2 842	-7,3 %	-8,9 %
Intérêts minoritaires	356	356	-2,5 %	

[1] Fonds de garantie des dépôts.

[2] MEE - Mises en équivalence - quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Produit net bancaire (PNB)

Malgré une modification brutale et profonde des conditions économiques, le produit net bancaire de la BFCM poursuit une bonne dynamique et affiche 12,7 milliards d'euros versus 11,9 milliards en 2021 porté par de solides performances commerciales dans les réseaux. Il progresse de 6,4 % à périmètre consolidé sur un an et de 3,6 % à périmètre constant.

Le PNB de la **banque de détail** s'affiche à 8,3 milliards d'euros. En 2022, il s'est apprécié de 7,2 % grâce à la bonne activité des réseaux bancaires.

L'activité de **gestion d'actifs et banque privée**, portée par l'apport de filiales nouvellement consolidées, réalise un PNB de 958 millions d'euros en progression de 8,0 %.

Le produit net bancaire de la **banque de financement et des activités de marché** est en hausse sensible de 4,0 % à 813 millions d'euros grâce à une bonne production de crédit et des commissions en hausse, face à un tassement du PNB des financements structurés et une dégradation des conditions de marchés.

Avec 430 millions d'euros, le total des produits de **capital-investissement**, provenant aux trois quarts de plus-values, atteint le 2^e plus haut niveau historique après 2021, année exceptionnelle post-Covid.

Frais de fonctionnement et résultat brut d'exploitation

Sur 2022, les frais de fonctionnement sont en hausse de 4,8 % à 6,9 milliards d'euros dus, notamment à l'augmentation des frais de personnel intégrant les augmentations générales de salaires (3,2 % en 2022) ainsi que la prime de partage de la valeur de 3 000 euros. Les autres charges d'exploitation sont impactées par la forte croissance des contributions au fonds de résolution unique (FRU), aux frais de

supervision et aux cotisations au Fonds de garantie des dépôts (FGD) pour un montant de 329 millions d'euros en 2022. Au global, la hausse des contributions au FRU et aux frais de supervision est six fois supérieure à celle des frais de fonctionnement. Hors contribution FRU & frais de supervision et à périmètre constant, la hausse des frais généraux est de 3,7 %.

Le coefficient d'exploitation se dégrade de 1,2 point à 54,6 %.

Le résultat brut d'exploitation est en hausse, à périmètre constant, de 2,3 % à 5,8 milliards d'euros.

Coût du risque et créances douteuses

Le coût du risque global à 743 millions d'euros est en hausse de 11,8 % sur un an à périmètre constant et recouvre deux tendances :

- une progression du coût du risque avéré sur la clientèle des réseaux et du crédit à la consommation ainsi qu'en banque de financement en raison du déclassement de dossiers de place. Cette dégradation reflétant des conditions économiques incertaines reste cependant mesurée à 25 points de base, niveau qui reste inférieur à celui de 2019 ;
- un coût du risque non avéré en légère reprise suite à l'abandon des provisions sectorielles comptabilisées lors de la crise sanitaire et compensé par le durcissement de nos hypothèses de scénarios économiques. Un ajustement post-modèle a également été mise en place, visant à couvrir les incertitudes liées à la conjoncture actuelle, notamment sur les opérations à effet de levier. Ce dispositif permet de mieux appréhender les variables macro-économiques dans notre provisionnement prospectif.

Le taux de créances douteuses est stable - sur un an - à 3,3 % à fin 2022 et le taux de couverture s'établit à un niveau de 49 % contre 52 % en 2021.

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Crédits à la clientèle (encours nets au bilan)	286 482	286 482	270 836
Crédits bruts	294 206	294 206	278 953
Créances douteuses brutes	9 740	9 740	10 451
Provisions pour dépréciation des créances	7 724	7 724	8 117
dont provisions pour dépréciations sur encours douteux (Statut 3)	5 068	5 068	5 576
dont provisions pour dépréciations sur encours sains (Statuts 1 & 2)	2 656	2 656	2 541
Part des douteux dans les crédits bruts	3,3 %	3,3 %	3,7 %

Autres éléments

Le poste « Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE » à 1,1 milliard d'euros intègre un ajustement de la valeur de l'écart d'acquisition (-958 millions) de TARGOBANK en Allemagne lié à la hausse du taux d'actualisation et un complément de provision (-270 millions) lié à la cession potentielle de TARGOBANK Espagne à ABANCA annoncée par le groupe le 22 décembre 2022.

Résultat avant impôt

Le résultat avant impôt est en recul de 7,6 % par rapport à 2021 et s'établit à 3,9 milliards d'euros.

Résultat net

Dans un environnement économique perturbé, le résultat net s'élève à 2,6 milliards d'euros contre 2,8 milliards d'euros en 2021.

Après déduction des intérêts minoritaires (347 millions d'euros, essentiellement sur GACM) le résultat net part du groupe s'établit à 2,3 milliards d'euros contre 2,5 milliards un an plus tôt.

Opérations avec les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

En 2022, le résultat brut d'exploitation du périmètre consolidé de la BFCM est issu à hauteur de -551 millions d'euros d'opérations réalisées avec des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne faisant pas partie du périmètre consolidé de la BFCM (principalement les caisses locales et la CFCM).

Les revenus nets d'intérêts de ces opérations atteignent 241 millions d'euros en 2022 contre 390 millions d'euros en 2021. Les commissions nettes progressent à -40 millions d'euros. Les charges nettes des autres activités enregistrées par ces entités ressortent à 674 millions d'euros en 2022 contre des charges nettes de 553 millions d'euros en 2021.

Au 31 décembre 2021, les encours de crédits accordés aux entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne faisant pas partie du périmètre consolidé de la BFCM s'établissent à 33,9 milliards d'euros.

2.3.1.4 Analyse des résultats par activité

Les activités retenues sont les mêmes que celles correspondant à l'organisation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le lecteur pourra également se reporter à la note 2 des annexes « Répartition du compte de résultat par activité et par zone géographique » ainsi qu'à la note 3 « Composition du périmètre de consolidation » qui fait apparaître les regroupements retenus.

2.3.1.4.1 La banque de détail

(en millions d'euros)	2022	2021	Évolution à périm. cst
Produit net bancaire	8 300	7 482	+7,2 %
Frais de fonctionnement	-4 366	-4 366	+2,9 %
Résultat brut d'exploitation	3 934	3 116	+13,4 %
Coût du risque	-765	-653	+8,4 %
coût du risque avéré	-537	-537	+42,3 %
coût du risque non avéré	-228	-116	ns
Résultat d'exploitation	3 169	2 463	+14,7 %
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽¹⁾	-8	-8	ns
Résultat avant impôt	3 161	2 455	+15,2 %
Impôt sur les bénéfices	-544	-765	+5,2 %
Gains / pertes nets sur activités abandonnées	2 617	9	ns

(1) MEE = Mises en équivalence - quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Le produit net bancaire de la banque de détail est de 8,3 milliards d'euros (+7,2 %).

Les frais généraux évoluent de 2,9 % à 4,7 milliards.

Le coût du risque est en hausse (+55 millions d'euros) à 726 millions dont 769 millions sur le risque avéré (+42,3 %). Le risque non avéré s'inscrit en reprise nette de 43 millions d'euros.

Il en ressort un résultat net de 2,1 milliards d'euros (+19,7 %).

2.3.1.4.2 Assurance

(en millions d'euros)	2022	2021	Évolution
Produit net assurance	1 729	1 810	-5,0 %
Frais de fonctionnement	-469	-649	+7,7 %
Résultat brut d'exploitation	1 260	1 161	-12,0 %
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽¹⁾	-4	-0	ns
Résultat avant impôt	1 256	1 161	-12,3 %
Impôt sur les bénéfices	-235	-326	-28,0 %
Résultat net	1 021	835	-22,3 %

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

À 782 millions d'euros, le résultat net contributif du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) est en baisse de 6,2 % par rapport à 2021.

Cette évolution est, notamment la conséquence de la baisse des marchés financiers en 2022 après une forte hausse en 2021, qui entraîne, au travers de la revalorisation des actifs classés en juste valeur par résultat, un repli du résultat financier IFRS.

En outre, le GACM, à l'instar du marché, enregistre en 2022 une très forte sinistralité climatique (orages de grêle et sécheresse), laquelle représente une charge inédite de 469 millions d'euros contre 162 millions d'euros en 2021.

2.3.1.4.3 La gestion d'actifs et banque privée

(en millions d'euros)	2022	2021	Évolution à périm.cst.
Produit net bancaire	911	911	+1,1 %
Frais de fonctionnement	-571	-571	+10,1 %
Résultat brut d'exploitation	340	340	-14,0 %
Coût du risque	-9	-9	x 3,8
Résultat brut d'exploitation	331	331	-21,7 %
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE	0	0	ns
Résultat avant impôt	331	331	-21,8 %
Impôt sur les bénéfices	-73	-73	-27,5 %
Résultat net	258	258	+11,9 %

Le produit net bancaire du métier gestion d'actifs et banque privée à 958 millions d'euros représente 8 % du PNB des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans un contexte économique difficile et des tensions sur les marchés financiers.

Il bénéficie en 2022 de l'apport des filiales nouvellement consolidées : Crédit Mutuel Investment Managers (16,6 millions de PNB après rétribution des réseaux) et CIC Private Debt (19,4 millions de PNB).

Les frais de fonctionnement sont en hausse de 10,1 % entraînant une baisse du résultat brut d'exploitation de 14,0 % à 302 millions d'euros.

Le coût du risque, à 33 millions d'euros en 2022 contre 9 millions en 2021, enregistre cette année des provisions pour risque non avéré constituées en accord avec les principes de la norme IFRS9.

Le poste « Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE » enregistre un produit non récurrent lié à l'effet de première consolidation de Crédit Mutuel Investment Managers et CIC Private Debt.

Le résultat net est de 227 millions d'euros en 2022 contre 259 millions en 2021. Ces données n'intègrent pas l'activité banque privée logée au sein du réseau du CIC et de ses cinq banques régionales soit 235,8 millions d'euros de PNB (+5,2 %) et 105,5 millions de résultat net (+11,9 %).

2.3.1.4.4 La banque de financement et les activités de marché

(en millions d'euros)	2022	2021	Évolution
Produit net bancaire	782	782	+4,0 %
Frais de fonctionnement	-360	-360	+6,3 %
Résultat brut d'exploitation	422	422	+2,0 %
Coût du risque	-35	-35	-80,8 %
Résultat d'exploitation	457	457	-4,4 %
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽¹⁾	-	-	ns
Résultat avant impôt	457	457	-4,4 %
Impôt sur les bénéfices	-106	-106	-5,5 %
Résultat net	351	351	+11,9 %

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

La banque de financement

Le produit net bancaire est en hausse de 9,4 % à 471 millions d'euros en 2022. Il bénéficie d'une forte hausse des revenus de l'activité grandes entreprises grâce à une bonne production de crédit et des commissions en hausse, face à un tassement du PNB des financements structurés.

Le coût du risque est en reprise nette de 7 millions d'euros contre 39 millions en 2021.

Le résultat net s'inscrit donc en légère baisse de 1,6 % à 260 millions d'euros en 2022 contre 264 millions en 2021.

Les activités de marché

Malgré une dégradation des conditions de marché, le dernier trimestre marqué par un fort rebond permet aux activités de marchés d'afficher un niveau de PNB robuste (342 millions d'euros), en baisse par rapport à 2021 (-2,7 %), année exceptionnelle de reprise post-Covid.

CIC Market Solutions connaît une solide dynamique globale sur l'année 2022. Le produit net bancaire IFRS s'établit ainsi à 169 millions d'euros, contre 127 millions d'euros à fin 2021, soit une croissance de 33 %. Cette croissance est principalement portée par les émissions d'EMTN et les activités de couverture de Taux / Change / Matières Premières.

Le métier Investissement (incluant la France, les succursales de New York, de Singapour et de Londres) génère, en 2022, un PNB de 173 millions d'euros contre 224 millions en 2021. Malgré des indices de référence sur les métiers (actions, crédits) en net repli, le dernier trimestre, marqué par un fort rebond, permet d'afficher des résultats robustes, en baisse par rapport à 2021 (année exceptionnelle de reprise post-Covid).

Le résultat brut d'exploitation s'établit à 106 millions d'euros.

Le résultat net global des activités de marché est de 77 millions d'euros.

2.3.1.4.5 Le capital-investissement

(en millions d'euros)

	2022	2021	Évolution
Produit net bancaire	471	518	-17,1 %
Frais de fonctionnement	-100	-77	-2,0 %
Résultat brut d'exploitation	371	442	-19,7 %
Coût du risque	-111	-21	ns
Résultat avant impôt	260	420	-15,2 %
Impôt sur les bénéfices	-10	-4	x 3,6
Résultat net	250	416	-40,0 %

En 2022, plus de 436,5 millions d'euros ont été investis avec la prudence requise compte tenu des incertitudes géopolitiques, de leurs conséquences économiques sur la croissance attendue des entreprises et des multiples de valorisation induits.

Le portefeuille en encours investi atteint, quant à lui, les 3,3 milliards d'euros démontrant la forte dynamique de ces métiers sur l'ensemble de ses segments.

Avec 430 millions d'euros, le total des produits, provenant aux trois quarts de plus-values, atteint le 2^e plus haut niveau historique après 2021, année exceptionnelle post-Covid.

Le résultat net s'établit à un niveau élevé de 340 millions d'euros, résultant d'opportunités de croissance et de rapprochements au sein de lignes du portefeuille évalué avec prudence, notamment dans les secteurs affectés par la crise. CIC Conseil accède à un niveau d'activité historique en matière de commissions facturées sur des opérations de fusions/acquisitions.

2.3.1.4.6 Informatique, logistique, presse & Holding

(en millions d'euros)

	2022	2021	Évolution
Produit net bancaire	426	399	+6,8 %
Frais de fonctionnement	-309	-326	+15,0 %
Résultat brut d'exploitation	117	73	-30,1 %
Coût du risque	0	0	ns
Résultat d'exploitation	117	73	-19,0 %
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ^[1]	-110	-784	+47,2 %
Résultat avant impôt	7	-711	+54,0 %
Impôt sur les bénéfices	-13	-5	x 2,1
Résultat net	-6	-716	+99,2 %

[1] MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Les activités informatique, logistique, presse affichent un produit net bancaire de 426 millions d'euros en 2022 contre 399 millions en 2021.

Le résultat net est négatif de 1 107 millions d'euros en 2022 contre 717 millions en 2021.

2.3.1.5 Indicateurs alternatifs de performance

INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE (IAP) – ARTICLE 223-1 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF/ORIENTATIONS DE L'ESMA (ESMA/20151415)

Libellé	Définition/mode de calcul	Pour les ratios, justification de l'utilisation
Coefficient d'exploitation	Ratio calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé : rapport entre les frais généraux (sommés des postes « charges de personnel », « autres charges générales d'exploitation » et « dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles ») et le « produit net bancaire »	Mesure de l'efficacité d'exploitation de la banque
Coût du risque clientèle global rapporté aux encours de crédits (exprimé en % ou en points de base)	Coût du risque clientèle de la note de l'annexe des comptes consolidés rapporté aux encours de crédits bruts de fin de période	Permet d'apprécier le niveau de risque en pourcentage des engagements de crédit bilanciaux
Coût du risque	Poste « coût du risque de contrepartie » du compte de résultat consolidé publiable	Mesure le niveau de risque
Crédits à la clientèle	Poste « prêts et créances sur la clientèle au coût amorti » de l'actif du bilan consolidé	Mesure de l'activité clientèle en matière de crédits
Coût du risque avéré	Actifs dépréciés (S3) voir note annexe « coût du risque de contrepartie »	Mesure le niveau de risque avéré (encours douteux)
Coût du risque non avéré	Pertes attendues à 12 mois (S1) + pertes attendues à maturité (S2) voir note annexe « coût du risque de contrepartie ». Application de la norme IFRS 9.	Mesure le niveau de risque non avéré (sur encours sains)
Dépôts de la clientèle ; dépôts comptables	Poste « dettes envers la clientèle au coût amorti » du passif du bilan consolidé	Mesure de l'activité clientèle en matière de ressources bilanciales
Épargne assurance	Encours d'assurance-vie détenus par nos clients données de gestion (compagnie d'assurance)	Mesure de l'activité clientèle en matière d'assurance-vie
Épargne financière bancaire, épargne gérée et conservée	Encours d'épargne hors bilan détenus par nos clients ou conservés (comptes titres, OPCVM...) ■ données de gestion (entités du groupe)	Mesure représentative de l'activité en matière de ressources hors-bilan (hors assurance-vie)
Épargne totale	Somme des dépôts comptables, de l'épargne assurance et de l'épargne financière bancaire	Mesure de l'activité clientèle en matière d'épargne
Frais de fonctionnement ; frais généraux ; frais de gestion	Sommés des lignes « charges de personnel », « autres charges générales d'exploitation » et « dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat consolidé publiable	Mesure le niveau des frais de fonctionnement
Marge d'intérêt ; revenu net d'intérêt ; produit net d'intérêt	Calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé : différence entre les intérêts reçus et les intérêts versés : ■ intérêts reçus = poste « intérêts et produits assimilés » du compte de résultat consolidé publiable ■ intérêts versés = poste « intérêts et charges assimilés » du compte de résultat consolidé publiable	Mesure représentative de la rentabilité
Ratio crédits / dépôts ; coefficient d'engagement	Ratio calculé à partir de postes du bilan consolidé : rapport exprimé en pourcentage entre le total des crédits à la clientèle et des dépôts de la clientèle	Mesure de la dépendance aux refinancements externes
Taux de couverture sur créances douteuses	Déterminé en rapportant les provisions constatées au titre du risque de crédit (dépréciations S3) aux encours bruts identifiés comme en défaut au sens de la réglementation (créances brutes faisant l'objet d'une dépréciation individuelle S3). Un taux de couverture global est calculé en ajoutant au numérateur les provisions sur encours sains (S1 et S2)	Ce taux de couverture mesure le risque résiduel maximal associé aux encours en défaut (« douteux »)
Part des douteux dans les crédits bruts	Rapport entre les encours de créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3) et les encours de crédits clientèle bruts moyens (calcul à partir de l'annexe « prêts et créances sur la clientèle » des comptes consolidés : créances brutes+ location financement)	Indicateur de qualité des actifs



INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE (IAP) : RÉCONCILIATION AVEC LES COMPTES *(en millions d'euros)*

Coefficient d'exploitation	2022	2021	2020
Frais généraux	-3 221	-6 349	-6 077
Produit net bancaire	11 902	11 902	10 262
CHIFFRE D'AFFAIRES	8 681	5 553	4 185
Crédits / dépôts	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Crédits nets à la clientèle	286 482	286 482	270 836
Dépôts de la clientèle	274 257	274 257	268 802
Taux de couverture sur créances douteuses	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Provisions pour dépréciations sur encours douteux	-5 068	-5 068	-5 576
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	9 740	9 740	10 451
Taux de créances douteuses	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	9 740	9 740	10 451
Crédits bruts à la clientèle	294 205	294 205	278 953
Coût du risque clientèle rapporté aux encours de crédits	2022	2021	2020
Coût du risque clientèle	-643	-643	-1 749
Crédits bruts à la clientèle	294 205	294 205	278 953

2.3.2 Évolutions récentes et perspectives

2.3.2.1 Événements postérieurs à la clôture

Crédit Mutuel Alliance Fédérale (le groupe), dont la BFCM détient les principales filiales et assume la fonction de refinancement, est totalement mobilisé pour faire face aux impacts liés à la crise ukrainienne, et au contexte d'incertitudes économiques accrues liées à hausse des taux d'intérêt, l'accroissement du prix des matières, une forte inflation et le resserrement des politiques monétaires. En mars 2023, la confiance dans les marchés financiers a été affaiblie à nouveau par les événements de faillites de plusieurs banques américaines (dont la Silicon Valley Bank), le rachat de Crédit Suisse par UBS et la volatilité du cours des valeurs bancaires.

Les expositions du groupe sur SVB, UBS et Crédit Suisse restent peu significatives à l'échelle du groupe.

Dans ce contexte, le groupe suit de manière constante la qualité de ses engagements de crédit, la valorisation de ses portefeuilles, la gestion du risque de taux et sa liquidité. Il possède un dispositif d'une gouvernance et de pilotage des risques robuste.

Les impacts comptables et prudentiels de cette situation ne pourront être évalués qu'ultérieurement. Le groupe a maintenu sa politique de provisionnement prudente. Il tient du contexte macroéconomique qui pourrait entraîner une dégradation de la qualité du portefeuille de crédits, et augmenter le niveau de couverture des pertes de crédit attendues, déjà fortement accrue pendant la crise sanitaire. La persistance des tensions sur les marchés financiers pourrait entraîner une moindre valorisation de ses portefeuilles d'instruments financiers (obligations, actions et dérivés).

En annonçant, le 5 janvier 2023, la création du dividende sociétal, Crédit Mutuel Alliance Fédérale fait à nouveau figure de pionnier et franchit une étape supplémentaire dans son engagement en cohérence avec ses valeurs mutualistes. Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engage ainsi à consacrer, chaque année et de manière pérenne, 15 % de son résultat net consolidé à l'accompagnement et au financement de projets écologiques et inclusifs à plus-values environnementale et sociale.

Sur la base des résultats 2022, le dividende sociétal s'élèvera à 525 M€ permettant d'agir sur trois piliers :

- 50 % sera investi dans un fonds à impact, sans objectif de rentabilité financière, le premier « Fonds de révolution environnementale et solidaire » ;
- 35 % sera affecté au déploiement de services bancaires et assurantiels inclusifs ;
- 15 % sera mobilisé pour soutenir des actions d'intérêt général grâce à la philanthropie.

2.3.2.2 Perspectives

En 2023, le plan stratégique *ensemble#nouveau monde, plus vite, plus loin !*, démarré en 2019 et révisé en 2020 arrivera à son terme. Cette année sera donc l'occasion de terminer les travaux de définition du futur plan stratégique destiné à bâtir une feuille de route ambitieuse à horizon 2027. Ce plan sera l'occasion d'affirmer les orientations stratégiques reflétant notre raison d'être et nos engagements de banque différente :

- une banque pleinement mutualiste autour de l'entreprise à mission et du dividende sociétal ;
- une banque technologique qui sait combiner innovation et industrialisation ;
- une banque qui répond aux enjeux de transformation environnementale.



2.4 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS SOCIAUX DE LA BFCM

2.4.1 Activités la BFCM

La BFCM a plusieurs activités principales :

- elle assume la fonction de centrale de refinancement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- elle tient la fonction de dépositaire d'organismes de placement collectif de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- elle porte les filiales de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et coordonne leurs activités.

Fonction de centrale de refinancement

Voir le paragraphe « 2.2.2.5.2 Liquidité et refinancement » du présent chapitre.

Fonction de dépositaire d'organismes de placement collectif (OPC)

S'appuyant sur la solidité du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale, le dépositaire assure le rôle essentiel de préservation de l'intérêt des porteurs de parts. Dans ce cadre, il met en place son dispositif au travers des missions réglementaires suivantes :

- la garde des actifs : la conservation (principalement les valeurs mobilières classiques) et la tenue sur registre (instruments financiers à terme et autres instruments financiers) prises en charge par les structures spécialisées de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- le contrôle de la régularité des décisions de gestion ;
- le suivi des flux de liquidités.

Il peut également exercer la mission contractuelle de la tenue du passif, lorsque celle-ci est déléguée par la société de gestion.

À fin décembre 2022, la BFCM est dépositaire de 1069 OPC totalisant 74,2 milliards d'euros d'actifs. Le nombre d'OPC est en augmentation de 92 unités. L'encours déposé diminue de 5,4 % par rapport à fin 2021 suite à la baisse des marchés des actions et à la décollecte des OPC monétaires.

La très grande majorité des OPC déposés à la BFCM (93,9 % de l'encours) est gérée par les sociétés de gestion de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, notamment Crédit Mutuel Asset Management, ainsi que Crédit Mutuel Gestion, Crédit Mutuel Capital Privé, CIC Private Debt et Dubly Transatlantique Gestion.

Les autres OPC sont déposés par 26 sociétés de gestion externes au Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les faits marquants relevés en 2022 sont les suivants :

- la BFCM a fait partie du panel de cinq dépositaires faisant l'objet de la mission SPOT de l'AMF sur l'entrée et le suivi de la relation avec les sociétés de gestion ;
- le plan de contrôle du dépositaire et le plan de contrôle interne ont été intégralement couverts pour l'ensemble des thématiques concernées ;
- les nouvelles lignes directrices de l'EBA et de l'ESMA et la réglementation financière ont obligé de renforcer le dispositif « Outsourcing » qui permet de mesurer et suivre les risques liés à l'externalisation d'activités ;
- la certification ISAE 3402 Type 2 du contrôle dépositaire a été renouvelée, couvrant la période du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022. La couverture du plan de contrôle a atteint les 100 %, aucune réserve n'a été émise ;
- la BFCM a participé aux réunions de Place, notamment du Groupe Dépositaire et de l'Observatoire Juridique de France Post Marché (anciennement AFTI, Association Française des Professionnels des Titres) ;
- le nombre de clients a augmenté avec de nouvelles entrées en relation.

2.4.2 Rapport de gestion sur les comptes sociaux de la BFCM

2.4.2.1 Le bilan

Le bilan arrêté au 31 décembre 2022 totalise 246,1 milliards d'euros, en hausse de 6,6 % par rapport à l'exercice précédent.

Au passif, les dettes envers les établissements de crédit pour 111,6 milliards d'euros comprennent principalement des emprunts à terme aux organismes du groupe, des comptes à vue (23,7 milliards) et des valeurs données en pension dans le cadre du TLTRO (32,2 milliards). Les emprunts à terme aux organismes du Groupe se montent à (48,7 milliards) dont la majorité est issue de ressources collectées par sa filiale Crédit Mutuel Home Loan SFH (29,8 milliards) et par le CIC et ses Banques Régionales (18 milliards).

Les comptes créditeurs de la clientèle inscrits au passif s'élèvent à 13,3 milliards d'euros. Ce poste est principalement constitué des comptes créditeurs à vue (11,9 milliards) et de comptes et emprunts à terme de la clientèle financière (1,4 milliards).

Les ressources sous forme de titres s'élèvent à 93 milliards euros et sont composées de titres du marché interbancaire (2,1 milliards), de titres de créances négociables (33,9 milliards), d'emprunts obligataires et d'EMTN monétaires (57 milliards).

Le montant des Titres Super Subordonnés (TSS) est de 0,6 milliards d'euros. La BFCM n'a pas émis de nouveaux titres mais la progression de 150 millions est corrélative à la reprise de TSS lors de la convergence de Crédit Mutuel Nord Europe début janvier 2022. Par ailleurs, il y a eu pour 0,5 milliard de remboursements sur l'exercice comptable.

Les fonds pour risques bancaires généraux, d'un montant de 61,6 millions d'euros sont restés stables d'un exercice à l'autre. L'ensemble des capitaux propres et assimilés ressort à 14,3 milliards au 31 décembre 2022 (intégrant le résultat 2022 de 913,6 millions) contre 13,3 milliards fin 2021.

A l'actif, le rôle de centrale de trésorerie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale se traduit notamment par des créances détenues sur les établissements de crédit à hauteur de 150 milliards d'euros. Le refinancement accordé à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFCM) représente 28,5 milliards, afin de nourrir les crédits distribués par les caisses de Crédit Mutuel et pour assurer la liquidité de la CFCM.

L'activité de refinancement à terme de la Banque Fédérative s'étend également à la Banque Européenne de Crédit Mutuel (5,4 milliards), au Groupe CIC et à ses filiales de crédit-bail et d'affacturage (82,5 milliards), au groupe Cofidis (13,5 milliards), au groupe FactoFrance (5,7 milliards), à Beobank (0,8 milliard), à Bail Actea (1,6 milliard) et aux filiales étrangères TARGOBANK (2,6 milliards). La BFCM refinance également 2,1 milliards de besoins d'autres groupes de Crédit Mutuel.

Les opérations avec la clientèle totalisent 2,2 milliards d'euros. Ce montant correspond à des interventions en crédit, principalement orientées vers les grandes entreprises, ainsi qu'au refinancement de structures d'acquisition de participations détenues par la BFCM. Par ailleurs, un montant de créances douteuses figure dans ce poste pour un encours net de 8,4 millions après déduction de provisions pour un montant de 16,6 millions.

Les titres de placement, d'investissement et accessoirement de transaction constituent les autres emplois de trésorerie (23,4 milliards d'euros).

Les parts dans les entreprises liées, qui atteignent 16 milliards d'euros, sont majoritairement composées par les participations dans TARGOBANK Allemagne (5,7 milliards), le CIC (4,1 milliards), FactoFrance (1,5 milliard), le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (1,3 milliard) et le groupe Cofidis (1,6 milliard).

Le montant des titres de participation est stable (0,4 milliard d'euros).

2.4.2.2 Informations sur les délais de paiement clients et fournisseurs

Les articles L.441-6-1 et D.441-4 du code de commerce prévoient une information spécifique sur les dates d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances à l'égard des clients.

Conformément à l'alinéa 8 de l'article L.441-6 du code de commerce, les dates d'échéances des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances à l'égard des clients de notre société ne dépassent pas 45 jours fin de mois ou 30 jours à compter de la date d'émission de la facture.

Compte tenu du statut d'établissement de crédit, les informations communiquées relatives aux délais de paiement prévues par l'article D.441-4 du Code de commerce n'intègrent pas les opérations de banque et les opérations connexes régies par le Code monétaire et financier.

FACTURES REÇUES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU (en euros)

	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL
Nombre de factures	5	1				6
Montants	2 020,40	26 582,26	0,00	0,00	0,00	28 602,66
Pourcentage du total	0,00 %	0,02 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,02 %

FACTURES REÇUES AYANT CONNU UN RETARD DE PAIEMENT EN COURS D'EXERCICE (ARTICLE D.441-4 § II)

Il n'y a pas d'opérations significatives ayant connu des retards de paiement au cours de l'année 2022.

2.4.2.3 Le compte de résultat

Les intérêts et produits assimilés s'élèvent à 4,3 milliards d'euros (formés à hauteur de 3,9 milliards par les opérations avec les établissements de crédit) et les intérêts et charges assimilées ressortent à 4,2 milliards (2,8 milliards d'intérêts servis aux établissements de crédit et 1,4 milliard sur titres émis), soit une marge nette d'intérêt de 101,6 millions, contre 23,5 millions en 2021.

Les revenus des titres à revenu variable (actions) pour 1,3 milliard sont majoritairement constitués de dividendes reçus des filiales de la BFCM (1,2 milliard).

Les impacts négatifs réalisés sur les portefeuilles de négociation pour -40,3 millions d'euros sont principalement issus de pertes de change sur actifs libellés en devises (-30,4 millions). Par ailleurs, l'activité de change et d'arbitrage sur instruments financiers à terme enregistre une perte de -9,9 millions.

Les dotations (nettes des reprises) de provisions pour dépréciation (-139,2 millions), et les moins-values nettes de cessions (-9 millions) constituent l'essentiel du poste gains et pertes sur portefeuilles de placement (-148,2 millions).

Après comptabilisation des commissions et d'autres éléments liés à l'exploitation, le produit net bancaire atteint 1,3 milliard contre 1,5 milliard en 2021.

Les frais généraux en sensible hausse (+24,8%), totalisent 92,9 millions (contre 74,4 millions en 2021).

En 2022, le coût du risque enregistre un montant (dotation nette) de -6 millions.

Le solde du poste gains et pertes sur actifs immobilisés de -305 millions d'euros est constitué :

- de plus et moins-values réalisées et latentes sur les titres de participations, correspondant principalement à des ajustements de valorisation.

Il n'y a pas d'impôt société à payer sur l'exercice comptable. Le poste impôt sur les sociétés pour 4,2 millions d'euros correspond à un crédit d'impôt sur exercices antérieurs.

2.4.2.4 Les propositions du conseil à l'assemblée

Finalement, la BFCM affiche en 2022 un bénéfice de 913,6 millions d'euros.

L'affectation proposée à l'assemblée générale porte sur les sommes suivantes :

- bénéfice 2022 : 913 623 423,18 euros ;
- report à nouveau : 317 935,04 euros ;
- soit un total de : 913 941 358,22 euros.

Il est ainsi proposé :

- de verser un dividende de 5,34 € à chacune des 34 225 594 actions existantes au 31-12-2022 soit une distribution globale de 182 764 671,96 euros. Ces dividendes sont éligibles à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI ;
- de verser une somme de 2 275 020 euros à la réserve légale afin d'atteindre le plafond réglementaire de 10% du capital social ;
- d'affecter à la réserve facultative un montant de 728 000 000 euros ;
- de reporter à nouveau le solde de 901 666,26 euros.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, nous vous rappelons que les dividendes versés par action au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

	2019	2020	2021
Montant en euros	8,90 €	3,02 €	6,72 €
Dividende éligible à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI	Oui	Oui	Oui

2.4.2.5 Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

(en euros)	2018	2019	2020	2021	2022
1. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital Social	1 688 529 500,00	1 688 529 500,00	1 688 529 500,00	1 688 529 500,00	
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	33 770 590	33 770 590	33 770 590	33 770 590	
c) Valeur nominale des actions	50 €	50 €	50 €	50 €	
2. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a) Produit net bancaire, produits du portefeuille-titres et divers	1 105 048 350,22	1 998 597 811,55	901 303 696,79	1 537 311 765,31	
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 606 289 203,09	1 866 736 070,27	952 920 846,80	738 192 649,26	
c) Impôts sur les bénéfices	-1 955 240,36	-141 414,89	70 286,50	-30 957 764,70	
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	112 693,25	164 089,45	172 342,04	253 920,45	
e) Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	991 617 934,79	2 003 541 913,11	679 724 686,90	1 229 991 596,22	
f) Résultat distribué	130 016 771,50	300 558 251,00	101 987 181,80	229 995 991,68	
3. RESULTATS PAR ACTIONS					
a) Résultats après impôts, participation salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	47,50	55,27	28,21	21,14	
b) Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	29,36	59,33	20,13	36,42	
c) Dividende attribué à chaque action sur l'année complète	3,85	8,90	3,02	6,72	
d) Dividende attribué à l'action nouvelle émise dans le cadre de l'augmentation de capital du 06-01-2022				6,72	
4. PERSONNEL					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	67	69	71	72	
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	7 933 548,00	7 815 574,59	8 657 266,62	7 798 169,22	
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales)	3 528 052,07	3 521 611,95	4 066 721,55	3 665 573,31	

NB : Le montant de l'impôt sur les bénéfices indiqué comprend en sus des impôts dus au titre de l'exercice, les mouvements sur provisions se rapportant à ces impôts. Ce changement résulte de l'application des principes définis par le règlement CRC n° 2000-03 qui s'applique à compter de l'exercice 2001.

Certifié conforme
Philippe LEFEUVRE



CERTIFIÉ CONFORME



Comptes consolidés de la BFCM

7.1	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE LA BFCM	582	7.2	NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE LA BFCM	588
7.1.1	Bilan	582	7.3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	665
7.1.2	Compte de résultat	584			
7.1.3	Tableau de variation des capitaux propres	586			
7.1.4	Tableau des flux de trésorerie nette	587			

7.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE LA BFCM

7.1.1 Bilan

Bilan actif

(en millions d'euros)

	31/12/2022	31/12/2021	Notes
Caisse, Banques centrales	21 154	120 723	4
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	28 012	21 941	5a
Instruments dérivés de couverture	2 155	2 128	6a
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 155	32 014	7
Titres au coût amorti	1 277	3 640	10a
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	57 769	57 059	10b
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	521 719	286 482	10c
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1 753	449	6b
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	208 617	121 042	13a
Actifs d'impôts courants	956	801	14a
Actifs d'impôts différés	1 796	1 364	14b
Compte de régularisation et actifs divers	7 672	8 195	15a
Actifs non courants destinés à être cédés	1 962	107	3e
Participation aux bénéfices différée	48	0	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	637	839	16
Immeubles de placement	28	30	17
Immobilisations corporelles	2 438	2 467	18a
Immobilisations incorporelles	672	489	18b
Écarts d'acquisition	710	3 098	19
TOTAL DE L'ACTIF	609 663	603 659	

Bilan passif

(en millions d'euros)

	31/12/2022	31/12/2021	Notes
Banques centrales	44	605	4
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	18 772	12 082	5b
Instruments dérivés de couverture	4 725	2 034	6a
Dettes représentées par un titre au coût amorti	135 308	121 463	11a
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	74 310	76 881	11b
Dettes envers la clientèle au coût amorti	483 678	274 257	11c
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	14	13	6b
Passifs d'impôts courants	489	581	14a
Passifs d'impôts différés	752	1 027	14b
Compte de régularisation et passifs divers	11 735	9 733	15b
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	3 750	0	3e
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	105 497	117 520	13b
Provisions	2 419	2 993	20
Dettes subordonnées au coût amorti	9 451	8 554	21
Capitaux propres totaux	14 222	35 127	22
Capitaux propres – Part du groupe	12 441	31 282	22
Capital et réserves liées	4 395	6 197	22a
Réserves consolidées	24 080	21 759	22a
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	441	839	22b
Résultat de l'exercice	2 255	2 487	-
Capitaux propres – Intérêts minoritaires	1 781	3 845	-
	159 843	152 908	



7.1.2 Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021	Notes
Intérêts et produits assimilés	12 759	9 511	24
Intérêts et charges assimilées	-4 413	-3 926	24
Commissions (produits)	4 763	3 950	25
Commissions (charges)	-1 274	-1 030	25
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	646	879	26
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	157	70	27
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti	0	1	28
Produits nets des activités d'assurance	1 152	2 236	29
Produits des autres activités	177	739	30
Charges des autres activités	-10	-527	30
Produit net bancaire	12 498	11 902	-
Charges de personnel	-3 401	-3 401	31a
Autres charges générales d'exploitation	-2 632	-2 632	31b
Dot/Rep sur amortissements et dépréciations des immos corporelles et incorporelles	-317	-317	31c
Résultat brut d'exploitation	5 958	5 553	-
Coût du risque de contrepartie	-647	-647	32
Résultat d'exploitation	5 311	4 906	-
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	62	62	16
Gains ou pertes sur autres actifs	-8	-8	33
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-847	-847	34
Résultat avant impôt	4 418	4 113	-
Impôts sur les bénéfices	-1 280	-1 280	35
Gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées	9	9	3e
Résultat net	3 147	2 842	-
Résultat - Intérêts minoritaires	356	356	-
Résultat net attribuable aux actionnaires	2 791	2 486	-
Résultat de base par action en euros	74	74	36
Résultat dilué par action en euros	67	74	36

État du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net		2 842
Écarts de conversion		131
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de dettes		76
Réévaluation des placements des activités d'assurance		78
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		2
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE		0
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres		132
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de capitaux propres à la clôture		22
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies		32
Quote-part des gains ou pertes non recyclables sur entreprises MEE		0
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres		54
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		3 028
<i>Dont part du groupe</i>		<i>2 680</i>
<i>Dont part des intérêts minoritaires</i>		<i>347</i>

Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôt.



7.1.3 Tableau de variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres										
	Capital	Primes	Réserves ⁽¹⁾	Écarts de con- version	Actifs à la juste valeur par capitaux propres	Instru- ments dérivés de cou- verture	Écarts actuariels	Résultat net – part du groupe	Capitaux propres – part du groupe	Intérêts mino- ritaires	Total capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 31 décembre 2020	1 689	4 509	20 401	-89	1 064	0	-331	1 284	28 527	4 048	32 575
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	1 284	-	-	-	-	-1 284	0	-	0
Augmentation de capital	0	-	-	-	-	-	-	-	0	-	0
Distribution de dividendes	-	-	-102	-	-	-	-	-	-102	-510	-612
Opérations d'acquisitions de participations complémentaires ou de cessions partielles	-	-	0	-	-	-	-	-	0	-	0
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	0	0	1 182	0	0	0	0	-1 284	-102	-510	-612
Résultat consolidé de la période	-	-	-	-	-	-	-	2 487	2 487	356	2 842
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	165	131	29	2	32	-	359	-8	351
Sous-total	0	0	165	131	29	2	32	2 487	2 846	347	3 193
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires ⁽²⁾	-	-	-13	-	0	-	-	-	-13	-47	-60
Autres variations	-	0	24	-	-	-	-	-	24	6	30
Capitaux propres au 31 décembre 2021	1 689	4 509	21 759	42	1 093	2	-299	2 487	31 282	3 845	35 127
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	2 487	-	-	-	-	-2 487	0	-	0
Augmentation de capital	23	-	-	-	-	-	-	-	23	-	23
Distribution de dividendes	-	-	-230	-	-	-	-	-	-230	-152	-382
Opérations d'acquisitions de participations complémentaires ou de cessions partielles	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	0
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	23	0	2 257	0	0	0	0	-2 487	-207	-152	-359
Résultat consolidé de la période	-	-	-	-	-	-	-	2 288	2 288	347	2 636
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	7	70	-1 605	17	239	-	-1 272	-744	-2 016
Sous-total	0	0	7	70	-1 605	17	239	2 288	1 016	-396	620
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires ⁽²⁾	-	-	-20	-	-	-	-	-	-20	-32	-53
Autres variations ⁽³⁾	-	275	96	-	-	-	-	-	371	516	887
Capitaux propres au 31 décembre 2022	1 711	4 784	24 974	112	1 011	17	-49	2 288	32 298	4 139	36 437

(1) Les réserves sont constituées au 31 décembre 2022 par la réserve légale pour 169 millions d'euros, les réserves statutaires pour 6 705 millions d'euros, et les autres réserves pour 17 224 millions d'euros

(2) Concerne l'actualisation de la dette relative au put Covidis ainsi que la comptabilisation d'un put au niveau du pôle Presse.

(3) Est relatif à l'entrée de Crédit Mutuel Nord Europe dans le périmètre depuis le 1^{er} janvier 2022.

7.1.4 Tableau des flux de trésorerie nette

	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net		2 842
Impôts		1 280
Résultat avant impôts		4 122
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		315
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		845
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations		-353
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		-62
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement		-1
+/- (Produits)/charges des activités de financement		0
+/- Autres mouvements		6 998
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements		7 741
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		28 072
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle		-9 302
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		-9 689
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		-715
- Impôts versés		-981
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		7 385
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations		-606
+/- Flux liés aux immeubles de placement		-45
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		-243
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires		-566
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		2 364
Augmentation/Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)		20 340
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)		19 248
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)		-893
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)		1 797
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		187
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		91 900
Caisse, banques centrales (actif & passif)		98 537
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit		-6 637
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		112 240
Caisse, banques centrales (actif & passif)		120 120
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit		-7 880



7.2 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE LA BFCM

SOMMAIRE DES NOTES

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

Note 1	Principes et méthodes comptables	589	Note 23	Engagements donnés et reçus	654
Note 2	Répartition du compte de résultat par secteur et par zone géographique	611	Note 24	Intérêts et produits/charges assimilés	655
Note 3	Périmètre de consolidation	618	Note 25	Commissions	655
Note 4	Caisse, Banques centrales (actif/passif)	625	Note 26	Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	655
Note 5	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	625	Note 27	Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	656
Note 6	Couverture	627	Note 28	Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti	656
Note 7	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	628	Note 29	Produits nets des activités d'assurance	656
Note 8	Hierarchie de la Juste Valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan	629	Note 30	Produits et charges des autres activités	656
Note 9	Note sur les encours de titrisation	632	Note 31	Frais généraux	657
Note 10	Actifs financiers au coût amorti	634	Note 32	Coût du risque de contrepartie	658
Note 11	Passifs financiers au coût amorti	636	Note 33	Gains ou pertes sur autres actifs	660
Note 12	Valeur brute et cadrage des dépréciations	638	Note 34	Variations de valeur des écarts d'acquisition	660
Note 13	Placements/actifs et passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	640	Note 35	Impôts sur les bénéfices	660
Note 14	Impôts	642	Note 36	Résultat par action	660
Note 15	Comptes de régularisation et actifs et passifs divers	643	Note 37	Encours des opérations réalisées avec les parties liées	661
Note 16	Participation dans les entreprises mises en équivalence	644	Note 38	Hierarchie de juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	662
Note 17	Immeubles de placement	645	Note 39	Relations avec les principaux dirigeants du groupe	663
Note 18	Immobilisations corporelles et incorporelles	646	Note 40	Événements postérieurs à la clôture des comptes et autres informations	663
Note 19	Écart d'acquisition	647	Note 41	Exposition aux risques	663
Note 20	Provisions et passifs éventuels	648	Note 42	Honoraires des commissaires aux comptes	664
Note 21	Dettes subordonnées	651			
Note 22	Réserves liées au capital et réserves	652			